



fich

RAPPORT ANNUEL 2011





fidh

RAPPORT ANNUEL 2011



04	Nos fondamentaux
06	164 ligues membres
07	Bureau international
08	Secrétariat international
10	Priorité 1 Protéger et soutenir les défenseurs des droits de l'Homme
16	Priorité 2 Promouvoir et protéger les droits des femmes
19	Priorité 3 Promouvoir et protéger les droits des migrants
24	Priorité 4 Promouvoir l'administration de la justice et lutter contre l'impunité
33	Priorité 5 Renforcer le respect des droits de l'Homme dans le cadre de la mondialisation
38	Priorité 6 Mobiliser la communauté des États
43	Priorité 7 Soutenir le respect des droits de l'Homme et l'Etat de droit en période de conflit, dans les situations d'urgence ou de transition politique
44	> Afrique du Nord et Moyen-Orient
49	> Afrique Sub-saharienne
54	> Les amériques
58	> Asie
63	> Europe de l'Est et Asie Centrale
68	Défis internes
78	Rapport financier 2011
79	Ils nous soutiennent

Nos fondamentaux

Un mandat : la protection de tous les droits

La FIDH est une ONG internationale qui défend tous les droits humains: civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Un engagement : les 3 piliers de son action

Les actions de la FIDH menées avec ses organisations membres et partenaires reposent sur trois orientations stratégiques : la défense de la liberté d'action des défenseurs des droits de l'Homme, la défense de l'universalité des droits et la lutte pour l'effectivité des droits.

Un principe : responsabiliser tous les acteurs

L'action de la FIDH s'adresse aux États, premiers garants du respect des droits humains mais aussi aux acteurs non-étatiques comme les groupes d'opposition armés et les entreprises multinationales. Elle engage également la responsabilité pénale internationale des individus ayant commis des crimes internationaux.

Une éthique : l'indépendance et l'objectivité

Reconnue d'utilité publique en France, où elle a son siège, la FIDH est une organisation non partisane, non confessionnelle,

apolitique et à but non lucratif. Son indépendance, son expertise et son objectivité sont les gages de sa crédibilité. Elle agit en toute transparence.

Une interaction : présence locale et action mondiale

Mouvement fédéraliste, la FIDH agit en interaction avec ses organisations membres. Ce lien unique se traduit par des actions menées conjointement par la FIDH et ses organisations membres aux niveaux national, régional et international pour remédier aux situations de violations des droits de l'Homme et consolider les processus de démocratisation. La FIDH réunit ainsi l'expérience et la connaissance du terrain avec la maîtrise du droit international, des mécanismes de protection et des instances intergouvernementales. Ce principe confère à la FIDH une représentativité et une légitimité fortes.

Un système de gouvernance : l'universalité et la transparence

L'organisation et le fonctionnement de la FIDH, qui impliquent ses organisations membres au cœur du processus de décision, reflètent ces principes de gouvernance.



Crédit photo : FIDH

Discours d'ouverture de Khadija Cherif, Secrétaire générale de la FIDH, à l'occasion de la Réunion sur la mise en oeuvre de la dimension humaine de l'OSCE, (octobre 2011).

Un mouvement universel et fédéraliste

Le Congrès

- Il regroupe les organisations membres de la FIDH : 164, au terme du Congrès de la FIDH en Arménie en 2010.
- Il se réunit tous les trois ans.
- Il débat des priorités thématiques et géographiques de la FIDH et définit ses grandes orientations stratégiques.

Le Bureau international

- Il compte 22 membres bénévoles issus des organisations membres de la FIDH et élus par le Congrès : le président, le trésorier, 15 vice-présidents et 5 secrétaires généraux.
- Il décline les orientations stratégiques selon les objectifs fixés par le Congrès et approuve les comptes annuels de la FIDH.
- Il se réunit trois fois par an et fait rapport au Congrès.

Le Bureau exécutif

- Il est composé de la présidente, du trésorier, des 5 secrétaires généraux et de 5 secrétaires généraux adjoints.
- Il assure la gestion des dossiers quotidiens et prépare l'organisation des Bureaux internationaux.

- Il se réunit une fois par mois et fait rapport au Bureau international.

Le Secrétariat international

- Basé à Paris, il est composé d'une équipe professionnelle, dirigée par un directeur général qui siège avec voix consultative au Bureau international et au Bureau exécutif. Ses équipes sont organisées par régions, par priorités d'action et en délégations permanentes. Le Secrétariat international a ainsi des bureaux de représentation auprès de l'ONU à Genève et à New York, auprès de l'Union européenne à Bruxelles, auprès de la Cour pénale internationale à La Haye et des bureaux au Caire, à Nairobi et à Bangkok. Il compte également un service communication et développement, ainsi qu'un service de soutien administratif et financier.
- En relation permanente avec le terrain, il met en œuvre les décisions des organes politiques de la FIDH en lien avec les organisations membres, les chargés de mission et les membres des Bureaux international et exécutif.

Evaluation of Sida support to the FIDH (2007-2011)

« FIDH has moral authority as an activist organisation for human rights, and its strength lies in the human rights work carried out by member leagues, and its network of experts. This bottom-up approach gives the Federation local and international legitimacy, and a global presence gives FIDH incomparable strength. »



Depuis janvier 2010, dans le cadre du conflit agraire qui sévit dans la région du Bajo Aguán (Honduras), 51 personnes ont été assassinées.

164 ligues membres

AFGHANISTAN, ARMANSHAHR/OPEN ASIA / **ALBANIE**, ALBANIAN HUMAN RIGHTS GROUP (AHRG) / **ALGÉRIE**, COLLECTIF DES FAMILLES DE DISPARU(E) S EN ALGÉRIE (CFDA) / **ALGÉRIE**, LIGUE ALGÉRIENNE DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (LADDH) / **ALLEMAGNE**, INTERNATIONALE LIGA FÜR MENSCHENRECHTE (ILMR) / **ARGENTINE**, LIGA ARGENTINA POR LOS DERECHOS DEL HOMBRE (LADH) / **ARGENTINE**, COMITÉ DE ACCIÓN JURÍDICA (CAJ) / **ARGENTINE**, CENTRO DE ESTUDIOS LEGALES Y SOCIALES (CELS) / **ARMÉNIE**, CIVIL SOCIETY INSTITUTE (CSI) / **AUTRICHE**, ÖSTERREICHISCHE LIGA FÜR MENSCHENRECHTE (OLFM) / **AZERBAÏDJAN**, HUMAN RIGHTS CENTER OF AZERBAIJAN (HRCA) / **BAHREÏN**, BAHRAIN HUMAN RIGHTS SOCIETY (BHRS) / **BAHREÏN**, BAHRAIN CENTER FOR HUMAN RIGHTS (BCHR) / **BANGLADESH**, ODHIKAR / **BELARUS**, HUMAN RIGHTS CENTER VIASNA / **BELGIQUE**, LIGA VOOR MENSCHENRECHTEN (LVM) / **BELGIQUE**, LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - BELGIQUE / **BÉNIN**, LIGUE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME AU BÉNIN (LDDHB) / **BIRMANIE**, ALTSEAN BURMA / **BOLIVIE**, ASAMBLEA PERMANENTE DE DERECHOS HUMANOS DE BOLIVIA (APDHB) / **BOTSWANA**, THE BOTSWANA CENTRE FOR HUMAN RIGHTS – DITSHWANALO / **BRÉSIL**, MOVIMENTO NACIONAL DE DIREITOS HUMANOS (MNDH) / **BRÉSIL**, JUSTIÇA GLOBAL (JG) / **BURKINA FASO**, MOUVEMENT BURKINABÉ DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (MBDHP) / **BURUNDI**, LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME (ITEKA) / **CAMBODGE**, CAMBODIAN HUMAN RIGHTS AND DEVELOPMENT ASSOCIATION (ADHOC) / **CAMBODGE**, LIGUE CAMBODGIENNE DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (LICADHO) / **CAMEROUN**, MAISON DES DROITS DE L'HOMME (MDH) / **CANADA**, LIGUE DES DROITS ET DES LIBERTÉS DU QUÉBEC (LDL) / **CHILI**, OBSERVATORIO CUIDADANO / **CHILI**, CORPORACION DE PROMOCION Y DEFENSA DE LOS DERECHOS DEL PUEBLO (CODEPU) / **CHINE**, HUMAN RIGHTS IN CHINA / **COLOMBIE**, CORPORACION COLECTIVO DE ABOGADOS JOSÉ ALVEAR RESTREPO CCAJAR / **COLOMBIE**, INSTITUTO LATINOAMERICANO DE SERVICIOS LEGALES ALTERNATIVOS (ILSA) / **COLOMBIE**, ORGANIZACIÓN FEMENINA POPULAR (OFF) / **COLOMBIE**, COMITE PERMANENTE POR LA DEFENSA DE LOS DERECHOS HUMANOS (CPDH) / **CONGO**, OBSERVATOIRE CONGOLAIS DES DROITS DE L'HOMME (OCDH) / **COSTA RICA (ASEPROLA)**, ASOCIACIÓN DE SERVICIOS DE PROMOCIÓN LABORAL (ASEPROLA) / **CÔTE D'IVOIRE**, MOUVEMENT IVOIRIEN DES DROITS HUMAINS (MIDH) / **CÔTE D'IVOIRE**, LIGUE IVOIRIENNE DES DROITS DE L'HOMME (LIDHO) / **CROATIE**, CIVIC COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS (CCHR) / **CUBA (CCDHN)**, COMISION CUBANA DE DERECHOS HUMANOS Y RECONCILIACION NACIONAL (CCDHN) / **DJIBOUTI**, LIGUE DJIBOUTIENNE DES DROITS HUMAINS (LDDH) / **ÉGYPTE**, CAIRO INSTITUTE FOR HUMAN RIGHTS STUDIES (CIHRS) / **ÉGYPTE**, HUMAN RIGHTS ASSOCIATION FOR THE ASSISTANCE OF PRISONERS (HRAAP) / **ÉGYPTE**, EGYPTIAN ORGANIZATION FOR HUMAN RIGHTS (EOHR) / **EL SALVADOR**, COMISION DE DERECHOS HUMANOS DEL SALVADOR (CDHES) / **ÉQUATEUR**, FUNDACIÓN REGIONAL DE ASESORIA EN DERECHOS HUMANOS (INREDH) / **ÉQUATEUR**, CENTRO DE DERECHOS ECONOMICOS Y SOCIALES (CDES) / **ÉQUATEUR**, COMISIÓN ECUMÉNICA DE DERECHOS HUMANOS (CEDHU) / **ESPAGNE**, ASOCIACION PRO DERECHOS HUMANOS DE ESPAÑA (APDHE) / **ESPAGNE**, FEDERACION DE ASOCIACIONES DE DEFENSA Y PROMOCION DE LOS DERECHOS (FDDHH) / **ÉTATS-UNIS**, CENTER FOR CONSTITUTIONAL RIGHTS (CCR) / **ÉTATS-UNIS**, CENTER FOR JUSTICE & ACCOUNTABILITY (CJA) / **ÉTHIOPIE**, HUMAN RIGHTS COUNCIL (HRCO) / **EUROPE**, ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (AEDH) / **FINLANDE**, FINNISH LEAGUE FOR HUMAN RIGHTS (FLHR) - IHMISOIKEUSLIITTO / **FRANCE**, LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN (LDH) / **GÉORGIE**, HUMAN RIGHTS CENTER (HRIDC) / **GRÈCE**, HELLENIC LEAGUE FOR HUMAN RIGHTS (HLHR) / **GUATEMALA**, COMISION DE DERECHOS HUMANOS DE GUATEMALA (CDHG) / **GUATEMALA**, CENTRO DE ACCIÓN LEGAL EN DERECHOS HUMANOS (CALDH) / **GUINÉE-BISSAU**, LIGA GUINEENSE DOS DIREITOS HUMANOS (LGDH) / **GUINÉE-CONAKRY**, ORGANISATION GUINEENNE DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN (OGDH) / **HAÏTI**, COMITE DES AVOCATS POUR LE RESPECT DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES (CARLI) / **HAÏTI**, CENTRE OECUMENIQUE DES DROITS HUMAINS (CEDH) / **HAÏTI**, RÉSEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (RNDDH) / **HONDURAS**, CENTRO DE INVESTIGACIÓN Y PROMOCIÓN DE LOS DERECHOS HUMANOS (CIPRODEH) / **INDE**, COMMONWEALTH HUMAN RIGHTS INITIATIVE (CHRI) / **IRAK**, IRAQI NETWORK FOR HUMAN RIGHTS CULTURE AND DEVELOPMENT (INHRC) / **IRAN**, DEFENDERS OF HUMAN RIGHTS CENTER IN IRAN (DHR) / **IRAN**, LIGUE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME EN IRAN (LDDHI) / **IRLANDE**, FREE LEGAL ADVICE CENTRES LIMITED (FLAC) / **IRLANDE**, IRISH COUNCIL FOR CIVIL LIBERTIES (ICCL) / **IRLANDE DU NORD**, COMMITTEE ON THE ADMINISTRATION OF JUSTICE (CAJ) / **ISRAËL**, B'TSELEM / **ISRAËL**, ASSOCIATION FOR CIVIL RIGHTS IN ISRAEL (ACRI) / **ISRAËL**, PUBLIC COMMITTEE AGAINST TORTURE IN ISRAEL (PCATI) / **ISRAËL**, ADALAH / **ITALIE**, LEGA ITALIANA DEI DIRITTI DELL'UOMO (LIDU) / **ITALIE**, UNIONE FORENSE PER LA TUTELA DEI DIRITTI DELL'UOMO (UFTDU) / **JAPON**, CENTER FOR PRISONERS' RIGHTS (CPR) / **JORDANIE**, AMMAN CENTER FOR HUMAN RIGHTS STUDIES (ACHRS) / **KENYA**, KENYA HUMAN RIGHTS COMMISSION (KCHR) / **KIRGHIZISTAN**, HRC CITIZENS AGAINST CORRUPTION (CAC) / **KIRGHIZISTAN**, KYRGYZ COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS (KCHR) / **KIRGHIZISTAN**, LEGAL CLINIC ADILET / **KIRGHIZISTAN**, KYLYM SHAMY / **KOSOVO**, COUNCIL FOR THE DEFENSE OF HUMAN RIGHTS AND FREEDOMS (CDHFR) / **LAOS**, MOUVEMENT LAO POUR LES DROITS DE L'HOMME (MLDH) / **LETONIE**, LATVIAN HUMAN RIGHTS COMMITTEE (LHRC) / **LIBAN**, ASSOCIATION LIBANAISE DES DROITS DE L'HOMME (ALDHOM) / **LIBAN**, PALESTINIAN HUMAN RIGHTS ORGANIZATION (PHRO) / **LIBÉRIA**, REGIONAL WATCH FOR HUMAN RIGHTS (LWHR) / **LIBYE**, LIBYAN LEAGUE FOR HUMAN RIGHTS (LLH) / **LITUANIE**, LITHUANIAN HUMAN RIGHTS ASSOCIATION (LHRA) / **MALAISIE**, SUARA RAKYAT MALAYSIA (SUARAM) / **MALI**, ASSOCIATION MALIENNE DES DROITS DE L'HOMME (AMDH) / **MALTE**, MALTA ASSOCIATION OF HUMAN RIGHTS/ FONDATION DE MALTE / **MAROC**, ORGANISATION MAROCAINE DES DROITS DE L'HOMME (OMDH) / **MAROC**, ASSOCIATION MAROCAINE DES DROITS HUMAINS (AMDH) / **MAURITANIE**, ASSOCIATION MAURITANIENNE DES DROITS DE L'HOMME (AMDH) / **MEXIQUE**, LIGA MEXICANA POR LA DEFENSA DE LOS DERECHOS HUMANOS (LIMEDDH) / **MEXIQUE**, COMISION MEXICANA DE DEFENSA Y PROMOCION DE LOS DERECHOS HUMANOS (CMDPDH) / **MOLDAVIE**, LEAGUE FOR DEFENCE OF HUMAN RIGHTS OF MOLDOVA (LADOM) / **MOZAMBIQUE**, LIGA MOCANBICANA DOS DIREITOS HUMANOS (LMDDH) / **NICARAGUA**, CENTRO NICARAGUENSE DE DERECHOS HUMANOS (CENIDH) / **NIGER**, ASSOCIATION NIGERIENNE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (ANDDH) / **NIGÉRIA**, CIVIL LIBERTIES ORGANISATION (CLO) / **NOUVELLE CALÉDONIE**, LIGUE DES DROITS ET DU CITOYEN DE NOUVELLE CALÉDONIE (LDHNC) / **OUGANDA**, FOUNDATION FOR HUMAN RIGHTS INITIATIVE (FHRI) / **OUZBEKISTAN**, HUMAN RIGHTS SOCIETY OF UZBEKISTAN (HRSU) / **OUZBÉKISTAN**, LEGAL AID SOCIETY (LAS) / **PAKISTAN**, HUMAN RIGHTS COMMISSION OF PAKISTAN (HRC) / **PALESTINE**, PALESTINIAN CENTRE FOR HUMAN RIGHTS (PCHR) / **PALESTINE**, AL HAQ / **PALESTINE**, RAMALLAH CENTRE FOR HUMAN RIGHTS STUDIES (RCHRS) / **PANAMA**, CENTRO DE CAPACITACIÓN SOCIAL DE PANAMÁ (CCS) / **PAYS-BAS**, LIGA VOOR DE RECHTEN VAN DE MENS (LVRM) / **PÉROU**, ASOCIACION PRO DERECHOS HUMANOS (APRODEH) / **PÉROU**, CENTRO DE DERECHOS Y DESARROLLO (CEDAL) / **PHILIPPINES**, PHILIPPINE ALLIANCE OF HUMAN RIGHTS ADVOCATES (PAHRA) / **POLYNÉSIE FRANÇAISE**, LIGUE POLYNÉSIIENNE DES DROITS HUMAINS (LPDH) / **PORTUGAL**, CIVITAS / **RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**, LIGUE CENTRAFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME (LCDH) / **RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**, ORGANISATION POUR LA COMPASSION DES FAMILLES EN DÉTRESSE (OCODEFAD) / **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**, LIGUE DES ÉLECTEURS (LE) / **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**, GROUPE LOTUS / **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**, ASSOCIATION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME (ASADHO) / **RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**, CND COMISIÓN NACIONAL DE LOS DERECHOS HUMANOS, INC / **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**, HUMAN RIGHTS LEAGUE (HRL) - LIGA LIDSKYCH PRAV / **ROUMANIE**, THE LEAGUE FOR THE DEFENSE OF HUMAN RIGHTS (LADO) / **ROYAUME-UNI**, LIBERTY / **RUSSIE**, ANTI-DISCRIMINATION CENTER MEMORIAL (ADC MEMORIAL) / **RUSSIE**, CITIZENS' WATCH (CW) / **RUSSIE**, RUSSIAN RESEARCH CENTER FOR HUMAN RIGHTS (RRCHR) / **RWANDA**, COLLECTIF DES LIGUES POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (CLADHO) / **RWANDA**, ASSOCIATION RWANDAISE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (LIPRODHOR) / **SÉNÉGAL**, ORGANISATION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME (ONDH) / **SÉNÉGAL**, RENCONTRE AFRICAINE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (RADDHO) / **SERBIE**, CENTER FOR PEACE AND DEMOCRACY DEVELOPMENT (CPDD) / **SOUDAN**, SUDAN HUMAN RIGHTS MONITOR (SUHRM) / **SOUDAN**, AFRICAN CENTER FOR JUSTICE AND PEACE STUDIES (ACJPS) / **SUISSE**, LIGUE SUISSE DES DROITS DE L'HOMME (LSDH) / **SYRIE**, DAMASCUS CENTER FOR HUMAN RIGHTS STUDIES (DCHRS) / **SYRIE**, COMMITTEES FOR THE DEFENSE OF DEMOCRACY FREEDOMS AND HUMAN RIGHTS (CDF) / **TAÏWAN**, TAIWAN ASSOCIATION FOR HUMAN RIGHTS (TAHR) / **TANZANIE**, THE LEGAL AND HUMAN RIGHTS CENTRE (LHRC) / **TCHAD**, LIGUE TCHADIENNE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH) / **TCHAD**, ASSOCIATION TCHADIENNE POUR LA PROMOTION ET LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (ATPDH) / **THAÏLANDE**, UNION FOR CIVIL LIBERTIES (UCL) / **TIBET**, INTERNATIONAL CAMPAIGN FOR TIBET (ICT) / **TOGO**, LIGUE TOLGAÏSE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH) / **TUNISIE**, LIGUE TUNISIENNE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH) / **TUNISIE**, ASSOCIATION TUNISIENNE DES FEMMES DÉMOCRATES (ATFD) / **TUNISIE**, CONSEIL NATIONAL POUR LES LIBERTÉS EN TUNISIE (CNLT) / **TURQUIE**, INSAN HAKLARI DERNEGI (IHD) / **TURQUIE**, DIYABAKIR / **TURQUIE**, HUMAN RIGHTS FOUNDATION OF TURKEY (HRFT) - TÜRKIYE INSAN HAKLARI VAKFI / **TURQUIE**, INSAN HAKLARI DERNEGI (IHD) / **ANKARA** / **VIETNAM**, COMITÉ VIETNAM POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (CVDDH) / **YÉMEN**, HUMAN RIGHTS INFORMATION AND TRAINING CENTER (HRITC) / **YÉMEN**, SISTERS' ARAB FORUM FOR HUMAN RIGHTS (SAF) / **ZIMBABWE**, ZIMBABWE HUMAN RIGHTS ASSOCIATION (ZIMRIGHTS).

Bureau international

PRÉSIDENTE



Souhayr BELHASSEN
Tunisie

TRÉSORIER



Jean-François PLANTIN
France

VICE-PRÉSIDENTS



Yusuf ALATAS
Turquie



Aliaksandr BIALIATSKI
Biélarus



Amina BOUAYACH
Maroc



Juan Carlos CAPURRO
Argentine



Katherine GALLAGHER
États-Unis



Soraya GUTIEREZ ARGUELLO
Colombie



Asma JILANI JAHANGIR
Pakistan



Dismas KITENGE SENGA
République démocratique
du Congo



Kristiina KOUROS
Finlande



Karim LAHIDJI
Iran



Fatimata MBAYE
Mauritanie



Raji SOURANI
Palestine



Arnold TSUNGA
Zimbabwe



Dan VAN RAEMDONCK
Belgique



Paulina VEGA GONZALEZ
Mexique

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX



Roger BOUKA OWOKO
République du Congo



Khadija CHERIF
Tunisie



Luis GUILLERMO PEREZ
Colombie



Artak KIRAKOSYAN
Arménie



Paul NSAPU MUKULU
République démocratique
du Congo

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Sidiki KABA
Sénégal

Patrick BAUDOQUIN
France

Daniel JACOBY
France

Michel BLUM
France

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS

Florence BELLMIER
France

Sophie BESSIS
Tunisie

Nabeel RAJAB
Bahreïn

Amandine REGAMEY
France

Debbie STOTHARD
Malaisie

DÉLÉGUÉS PERMANENTS

Haféz ABU SEADA
auprès de la Ligue
des États arabes (LEA)

Dobian ASSINGAR
auprès de la Communauté
Économique et Monétaire
de l'Afrique Centrale (CEMAC)

Michael ELLMAN
auprès du Commonwealth

Mabassa FALL
auprès de l'Union
africaine (UA)

Vilma NUÑEZ DE ESCORCIA
auprès de l'Organisation
des États américains
(OEA)

Nabeel RAJAB
auprès du Conseil
de coopération des États
du Golfe (GCC)

Debbie STOTHARD
auprès de l'Association des
États de l'Asie
du Sud-Est (ASEAN)

Secrétariat international

AU 31 DÉCEMBRE 2011



Antoine BERNARD
Directeur général



Juliane FALLOUX
Directrice exécutive



Corinne BEZIN
Directrice administrative
et financière



Isabelle CHEBAT
Directrice
de la communication
et du développement

ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES



Kate COLES
Responsable
Recherche de fonds



Sergueï FUNT
Contrôleur
de gestion



Marie-France BURQ
Responsable
Ressources
Humaines



Samia MERAH
Comptable



Charline Fralin
Assistante de la
Direction Générale
Exécutive



Tony MINET
Aide comptable

COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT



Nicolas BARRETO DIAZ
Responsable du système
d'information
Webmaster



Karine APPY
Responsable du bureau
presse



Arthur MANET
Attaché de presse



Céline BALLEREAU TETU
Responsable
Publications



Christophe GARDAIS
Chargé de
l'édition-diffusion
des publications



Lidya OGBAZGHI
Assistante
exécutive-
secrétaire



Marceau SIVIEUDE
Directeur des opérations ad interim
 (en l'absence d'Isabelle Brachet)
et directeur du Bureau Afrique,
basé à Nairobi



Antoine MADELIN
Directeur
des activités
auprès des OIG

RECHERCHE ET OPÉRATIONS

MOBILISATION DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES



David KNAUTE
Responsable
Bureau Asie



Shiwei YE
Représentant permanent
auprès de l'ASEAN,
basé à Bangkok



Grégoire THERY
Représentant permanent
auprès de l'Union européenne
à Bruxelles



Florent GEEL
Responsable
Bureau Afrique



Tchérina JEROLON
Chargée de programme
Bureau Afrique



Antonin RABECQ
Coordinateur de
projet Guinée



Jean-Marie ROGUE
Délégué auprès de l'Union
Européenne à Bruxelles



Jimena REYES
Responsable
Bureau
Amériques



Claire COLARDELLE
Chargée de programme
Amériques



Catherine ABSALOM
Assistante Délégation
auprès de l'Union européenne
à Bruxelles



Alexandra KOULAEVA
Responsable Bureau
Europe de l'Est-Asie
Centrale



Vanessa RIZK
Chargée de programme
Bureau Europe
de l'Est-Asie Centrale



Julie GROMELLON
Représentante
permanente
auprès
de l'ONU à Genève



Stéphanie DAVID
Responsable Bureau
Moyen-Orient et Afrique
du Nord, basée au Caire



Marie CAMBERLIN
Responsable Bureau
Moyen-Orient
et Afrique du Nord



Salma EL HOSEINY,
Consultante,
basée au Caire



Glenn PAYOT
Délégué
auprès de l'ONU à Genève



Elin WRZONCKI
Responsable Bureau
mondialisation et droits
de l'Homme



Geneviève PAUL
Chargée de programme
Bureau mondialisation
et droits de l'Homme



Michelle KISSENKOETTER
Consultante en plaidoyer
auprès de l'ONU à New
York



Katherine BOOTH
Responsable Bureau
droits des femmes et
droits des personnes
migrantes



Karine BONNEAU
Responsable Bureau
Justice internationale



Mariana PENA
 (jusqu'en octobre 2011)
Représentante permanente
auprès de la CPI, basée
à La Haye



Delphine CARLENS
Responsable adjointe
Bureau Justice internationale



Alexandra POMEON
Responsable Observatoire
pour la protection des
défenseurs des droits de
l'Homme



Hugo GABBERO
Chargé de programme
Observatoire pour
la protection des défenseurs
des droits de l'Homme

Priorité 1

Protéger et soutenir les défenseurs des droits de l'Homme

Contexte et défis

Tout au long de l'année 2011, un mouvement de protestation populaire sans précédent basé sur des revendications liées au droit à la dignité, la liberté et la dénonciation de l'injustice sociale et de la corruption a agité les pays arabes. Ces mouvements ont consacré la légitimité et l'universalité du combat mené par les défenseurs des droits de l'Homme depuis de nombreuses années, dans un contexte où les États liberticides se réfugient derrière de soi-disant particularismes politique, culturel, identitaire ou religieux pour violer les droits fondamentaux des individus. Alors que cet argument ne convainc plus face aux aspirations populaires, la nécessité de protéger les défenseurs et de soutenir leur travail, est plus que jamais d'actualité.

Les attaques et les entraves visant les défenseurs ont été quotidiennes en 2011. Elles ont été particulièrement nombreuses dans le contexte du Printemps arabe où les défenseurs ont suscité et/ou accompagné les mouvements de protestation populaire, et dénoncé la répression des autorités (Bahreïn, Égypte, Libye, Syrie, Tunisie,...).

Les menaces à l'intégrité physique et morale des défenseurs et leur harcèlement ont également été très présentes dans les situations de conflit ou post-conflit (Colombie, Côte d'Ivoire, Sri Lanka, Somalie...). Autres tendances fortes de répression confirmées en 2011, les défenseurs qui œuvrent au respect des droits économiques et sociaux et à la responsabilité des entreprises en matière de violation des droits humains, et ceux qui travaillent au respect des droits des LGBT ont vu leurs droits particulièrement menacés.

Par ailleurs, les techniques de répression des défenseurs sont de plus en plus sophistiquées. L'utilisation fallacieuse de la loi et du système judiciaire caractérise l'environnement répressif actuel (Algérie, Bahreïn, Bélarus, Birmanie, Cambodge, Cameroun, Chine, Colombie, Djibouti, Égypte, Équateur, Fédération de Russie, Gambie, Iran, Malaisie, Mexique, Ouzbékistan, Pérou, Somalie, Soudan, Syrie, Thaïlande, Turkménistan, Turquie, Vietnam, Yémen, Zimbabwe). Les défenseurs soumis au harcèlement judiciaire sont souvent détenus au secret avant d'être soumis à des procès expéditifs (Bahreïn, Iran, Égypte, Syrie) ou subissent au contraire des procédures extrêmement longues (Fédération de Russie, Kirghizistan, Gambie, Turquie) devenant une peine en soi. Enfin, la liberté d'association, condition première de l'existence

d'une ONG de défense des droits de l'Homme, continue d'être très largement entravée dans de nombreux pays (Algérie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Iran, Bélarus, Égypte, Éthiopie, Gambie, Syrie, Turkménistan).

Dans ce contexte particulièrement difficile, en dépit des efforts déployés par les mécanismes régionaux et internationaux de protection, leur capacité protectrice demeure insuffisante, confrontée à de nombreux défis, et notamment à des attaques vis-à-vis de la portée de leur mandat, de leur fonctionnement, ainsi qu'à l'absence de mise en œuvre de leurs recommandations. Ces dernières années, la « question des défenseurs » est quasiment omniprésente sur les agendas des politiques. Cependant l'action des États et des institutions internationales manque parfois de cohérence, trop limitée pour participer à une stratégie de prévention et de protection des défenseurs.

L'ensemble des activités portant sur la protection des défenseurs des droits de l'Homme est réalisé dans le cadre de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme créé en 1997 par la FIDH avec l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT). Ensemble, la FIDH et l'OMCT fédèrent quelques 460 organisations non gouvernementales locales. Ce partenariat permet la mutualisation des réseaux et des expertises.

En complément de l'activité menée à travers l'Observatoire, la FIDH a développé des activités visant à renforcer la capacité d'action (formations, équipement, sécurisation matérielle et digitale), et la visibilité des acteurs de défense des droits de l'Homme à travers des supports Web ou audiovisuels.

Activités

> Protéger les défenseurs en situation d'insécurité ou de répression

Alerter au quotidien

L'Observatoire a produit 331 interventions urgentes (appels urgents, communiqués de presse et lettres ouvertes ou fermées aux autorités, diffusées dans de nombreuses langues), portant sur 58 pays, traitant de cas impliquant 887 défenseurs et 41 ONG de défense des droits humains. Ces actions ont permis de rendre

public les cas de violations avérées, de mobiliser les mécanismes de protection, d'interpeller les autorités politiques et judiciaires nationales concernées, et ainsi soit d'obtenir l'arrêt de la violation ou d'atténuer la violation. En 2011, la FIDH a étoffé ses techniques d'alerte en produisant 14 témoignages audiovisuels de défenseurs en danger et en recourant de nombreuses fois au tweet pour accroître la mobilisation autour de ses alertes.

Soutenir les défenseurs en danger

Face aux situations de danger imminent, l'Observatoire a fourni une assistance matérielle d'urgence à des défenseurs du Bahreïn, du Bélarus, de Chine, de Colombie, de Cuba, de Côte d'Ivoire, d'Éthiopie, du Mexique, d'Ouganda, d'Ouzbékistan, de Syrie, de RDC et du Yémen, pour une relocalisation provisoire ou permanente, soit dans leur pays, dans la sous-région ou dans un autre continent. Ainsi des plans d'évacuation ont pu être mis en place pour exfiltrer des défenseurs de Syrie et de Côte d'Ivoire alors que leurs pays étaient en conflit et qu'ils étaient particulièrement recherchés par les forces de sécurité pour leurs déclarations portant sur des violations des droits humains.

L'Observatoire a également permis à la famille de Fidèle Bazana, défenseur disparu en 2010 en RDC, de s'établir en France, en raison des menaces subies pour leur participation au procès contre les auteurs présumés du crime et pour leur combat contre l'impunité de ce crime (cf. Focus 2). L'assistance s'est aussi parfois traduite par l'octroi de produits de première nécessité à des défenseurs détenus illégalement au Bélarus, en Chine, au Cambodge, au Rwanda et en Ouzbékistan, la contribution aux frais médicaux (Algérie, Ouzbékistan, RDC) ou judiciaires (Bélarus, Liban, Malaisie).

En outre, l'Observatoire a mené des missions de solidarité en RDC et en Tunisie. Dans ce dernier pays, en janvier 2011, en pleine révolution, une délégation a ainsi rencontré et accompagné les avocats qui dénonçaient la répression du mouvement de protestation populaire.

Répondre au harcèlement judiciaire dont sont victimes les défenseurs

Pour répondre à cette méthode de répression et aux besoins des défenseurs, l'Observatoire a augmenté le nombre de ces observations judiciaires. Pour ce faire, il a consolidé son réseau de solidarité avec notamment, l'Union internationale des Avocats (UIA), le barreau de Paris, la Conférence internationale des barreaux (CIB) et Hisham Mubarak Law Center (Égypte).

L'Observatoire s'est particulièrement mobilisé sur le cas d'Ales Bialiatski, Président du Centre des droits de l'Homme « Viasna » et Vice-président de la FIDH (Bélarus), arrêté en août 2011 et poursuivi au prétexte fallacieux de manquement aux règles fiscales, dans le but de réduire au silence ses critiques sur les irrégularités du processus électoral de décembre 2010. 3 missions successives ont permis d'observer le procès et de documenter les irrégularités de procédure (cf. partie VII de ce rapport). L'Observatoire a également dénoncé les irrégularités de procédure dans l'affaire de l'assassinat d'Ernest Manirumva, Vice-président de l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques - OLUCOME (Burundi), et celles des assassins de Floribert Chebeya et Fidèle Bazana (Président et membre de la Voix des Sans

Voix - VSV en RDC), qui ont conduit à l'impunité des auteurs principaux de ces crimes (cf. Focus 2). L'Observatoire a également suivi le procès de Hector Fernandez, défenseur Malais, poursuivi par l'entreprise qui avait fait l'objet de ses dénonciations pour violation du droit du travail. Cette intervention a influé sur la décision d'une conciliation entre l'entreprise et l'accusé. L'attention de l'Observatoire portée sur les procès d'Oleg Orlov, Président du Comité exécutif du Centre des droits de l'Homme « Memorial » (Russie) et de Pinar Selek, activiste turque, aura également contribué à la mobilisation internationale et impactée sur les décisions d'acquiescement en leur faveur (cf focus 1).

Documenter

L'Observatoire a mené des missions internationales d'enquête au Zimbabwe et en Colombie, pays dont la situation des défenseurs est particulièrement grave, pour mieux analyser les tendances de répression et formuler des recommandations précises. Des rapports aux objectifs identiques ont été publiés en 2011 sur la situation des défenseurs au Nicaragua et en Gambie.

Utiliser les mécanismes intergouvernementaux de protection

Toutes les actions urgentes et rapports de l'Observatoire ont été adressés aux mécanismes internationaux et régionaux de protection pour les mobiliser. Des défenseurs ont également été invités à participer aux sessions de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples -CADHP- (Côte d'Ivoire, Zimbabwe, RDC, Sénégal, Burundi), du Conseil des droits de l'Homme (événement sur les protestations sociales et les démocraties – Bélarus, Colombie), devant l'OSCE (Kirghizstan) et pour rencontrer les institutions de l'UE (Cambodge, Mexique, RDC) pour dénoncer les situations de répression. Ces instances ont, pour la plupart, adopté des déclarations reprenant les préoccupations de l'Observatoire s'agissant du besoin de protection des défenseurs et engagé des discussions bilatérales avec les États concernés. Par ailleurs, tout au long de l'année, l'Observatoire a continué d'alimenter le site internet inter-mécanismes de protection des défenseurs (<http://www.humanrights-defenders.org>) qu'il a initié.

Utiliser les leviers judiciaires et extra conventionnels

L'Observatoire a mandaté un avocat aux côtés de trois défenseurs Soudanais qui ont porté une communication contre le Soudan devant la CADHP pour dénoncer des actes de mauvais traitement et de torture. L'Observatoire a également préparé en 2011 une saisine du Groupe de travail des Nations unies sur les détentions arbitraires dans l'affaire Ales Bialiatski.

> Renforcer la capacité d'action des défenseurs

Actions pour un cadre politique et normatif favorable

Pour répondre à l'incompatibilité des législations nationales avec les standards internationaux, phénomène de plus en plus prégnant, l'Observatoire a renforcé cette année ses actions visant à favoriser l'établissement d'un cadre national plus respectueux des libertés fondamentales d'opinion, d'expression, d'association et de réunion et de rassemblement pacifique.

Ainsi, les missions d'enquête effectuées en 2011 au Zimbabwe et en Colombie ainsi que les rapports d'enquête publiés sur le Nicaragua et la Gambie ou d'observations judiciaires sur le Burundi, la RDC, la Syrie, la Fédération de Russie et la France, ont permis d'émettre des recommandations précises aux États concernés pour mettre en conformité leurs législations avec les dispositions pertinentes des conventions régionales et internationales de protection. Une importante interface a été organisée auprès de l'Union européenne avec la participation de la Présidente de la Ligue cambodgienne pour la promotion et la défense des droits de l'Homme pour dénoncer le projet de loi cambodgien sur les associations. Cette action, cumulée à l'interpellation des autorités cambodgiennes et à de nombreux communiqués de presse, ont permis de suspendre la présentation du texte contesté devant le Parlement.

L'Observatoire a, en outre, contribué et participé en juin à Kinshasa (RDC) à une table ronde organisée par le Groupe Lotus (GL) sur la protection des défenseurs en RDC. Cet événement a permis d'amorcer un dialogue entre des représentants des autorités

(ministères de la Justice et des Droits humains, de l'Intérieur et de la Défense), des ambassades, de la CADHP, de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et d'une centaine d'ONG de défense des droits de l'Homme, sur cette thématique sensible dans un contexte particulièrement tendu un an après l'assassinat des défenseurs des droits de l'Homme MM. Chebeya et Bazana. À cette occasion, les organisations de la société civile ont pu s'approprier le projet de loi sur la protection des défenseurs initié par le ministre de la Justice et des Droits humains et proposer aux membres du Gouvernement les amendements qu'elles souhaitaient apporter avant l'examen du texte par le Parlement. Des recommandations ont également émergé de cette table ronde sur la mise en place d'espaces de dialogue entre les autorités et les défenseurs et sur la mise en place d'une Commission nationale des droits de l'Homme conforme aux principes de Paris. Un suivi de ces recommandations sera effectué en 2012.

Sécurisation de l'action des défenseurs

Pour améliorer la capacité d'action des défenseurs, la FIDH a

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Interventions urgentes

331 concernant les cas de violations des droits de 887 défenseurs et 41 ONG dans 58 pays

Assistance matérielle d'urgence

Assistance fournie à 33 défenseurs, y compris des membres de leurs familles.

Équipement matériel

30 ONG dûment équipées (matériel informatique, audiovisuel, moyens de communication, etc.)

Formation

Plus de 20 défenseurs formés aux moyens de sécurisation des systèmes d'information

Saisine des OIG

- Transmission des 331 interventions urgentes aux mécanismes internationaux et régionaux de protection des défenseurs pertinents
- Une dizaine de défenseurs invités à participer à des actions de plaidoyer auprès des OIG / mécanismes
- 5 interfaces ou événements concernant les pays suivants : Côte d'Ivoire, RDC, Burundi, Cambodge, Géorgie, Azerbaïdjan, Bélarus, Kirghizistan, Fédération de Russie, Turquie, Mexique
- Soutien à la communication portée par trois défenseurs contre le Soudan pour dénoncer des actes de mauvais traitement et de torture

Missions d'observation judiciaire

9 missions, couvrant 7 affaires contre 8 défenseurs

- **Bélarus** (3 missions en octobre et novembre)
- **Burundi** (janvier)
- **République Démocratique du Congo** (mars)
- **Malaisie** (août)
- **Fédération de Russie** (juin et octobre – 2 affaires couvertes)
- **Turquie** (février)

Missions d'enquête et de solidarité

- **Colombie** (novembre)
- **Zimbabwe** (décembre)
- **Tunisie** (janvier)
- **République démocratique du Congo** (juin et juillet)

Rapports d'enquête et d'observation judiciaire

- **Gambie** : "Climat de peur chez les défenseurs des droits de l'Homme", juillet, (FR/ANG)
- **Nicaragua** : "Violaciones en contra de los defensores de derechos humanos en un contexto de polarización política frente a las elecciones", novembre, (ESP)
- **Syrie** : « Rapport conjoint d'observation judiciaire », février, (FR, ANG, AR)
- **France** : "Le délit de solidarité confirmé en appel", mars, (FR)
- **République démocratique du Congo** : « Le procès inachevé des assassins de

Floribert Chebeya et Fidèle Bazana », juin, (FR)

- **Fédération de Russie** : Procès d'observation judiciaire du défenseur des droits de l'Homme Aleksei Sokolov, juillet, (ANG)
- **Burundi** : « L'assassinat d'Ernest Manirumva, deux ans après, un déni de justice », avril, (FR).

Reportages audiovisuels

- Sur la situation des défenseurs en **Europe de l'Est et Asie Centrale**, novembre
- Sur la situation des défenseurs au **Nicaragua**, novembre
- Soutien à la production du film documentaire sur **l'affaire Chebeya** du réalisateur Thierry Michel

Rapport annuel de l'Observatoire

Le rapport annuel 2011 de l'Observatoire (70 pays couverts) a été publié et diffusé en anglais, arabe, espagnol, français, russe. 21 conférences de presse ont été organisées dans une vingtaine de pays sur les cinq continents en partenariat avec les organisations locales partenaires de la FIDH et de l'OMCT

apporté un soutien matériel en fournissant des équipements à de nombreuses organisations et contribué, le cas échéant, à la couverture de frais de location de bureaux.

Ainsi plusieurs organisations ont été équipées en moyens de communication et de technologie de l'information (Afghanistan, Bolivie, Burundi, Cambodge, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Haïti, Kenya, Kirghizistan, Niger, RDC, Rwanda, Tchad, Tunisie). Par exemple, en Bolivie, cet équipement a permis à l'organisation soutenue de réaliser des spots sur les droits de l'Homme et au Kirghizistan de récolter des témoignages audio de victimes.

En outre, des outils sécurisés de stockage des données ont été fournis à des organisations au Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Gambie, Guinée, Rwanda, Soudan, Togo et Tunisie. La remise de ces outils s'est accompagnée de formations sur les techniques de sécurisation des systèmes d'information. Un manuel intitulé « Les 10 commandements » reprenant les recommandations les plus importantes a été réalisé, traduit et distribué aux défenseurs.

Enfin, la FIDH a fourni des moyens matériels afin de sécuriser les bureaux des ONG (Afghanistan, Bélarus, Botswana, Chili, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Haïti, Kirghizistan, Liberia, RDC, Togo, Tunisie, Turkménistan). Ainsi, par exemple, au Bélarus, la FIDH a fourni des caméras de vidéo-surveillance et des systèmes de sécurité électronique pour sécuriser 6 bureaux régionaux d'une organisation. Ces mesures ont permis à l'organisation de mettre en sécurité des données alors que des perquisitions ont été menées dans leurs locaux.

Visibilité des messages et de la situation des défenseurs

Pour remplir cet objectif, l'Observatoire a également publié en octobre son rapport annuel, seul outil de ce type présentant le contexte politique par pays dans lequel ont évolué les défenseurs en 2010-2011 ainsi que les principales tendances de répression. Sa diffusion a été assurée à travers une vingtaine de conférences de presse, y compris à New York, à l'occasion de la 66^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies, en présence de Margaret Sekaggya, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs.

En septembre 2011, l'Observatoire a réalisé un reportage sur le contexte de travail des défenseurs en Europe de l'est – Asie centrale. Les défenseurs des droits de l'Homme de la région y font état de l'environnement restrictif dans lequel ils opèrent, et des principales tendances de répression à leur encontre.

En outre, l'Observatoire a soutenu la production d'un documentaire par le célèbre réalisateur Thierry Michel (Congo River, Katanga Business) sur l'assassinat des défenseurs MM. Floribert Chebeya et Fidèle Bazana en RDC (cf. Focus 2).

En complément de ces actions de protection, la FIDH a poursuivi le développement de ses activités visant à soutenir les messages des défenseurs auprès de leurs autorités nationales et aussi de la communauté internationale. Les moyens d'action ont été divers.

Ils sont allés de l'organisation d'interfaces auprès des OIG au développement d'activités visant à mobiliser l'opinion publique, les médias, les réseaux sociaux et d'autres acteurs influents pour la protection des défenseurs. La FIDH a ainsi développé une application Internet spécifique sur la situation des défenseurs en Ouzbékistan.

Quelques résultats

Au niveau national

- 295 défenseurs libérés.
- 59 défenseurs qui ont bénéficié d'acquittement, de non-lieu ou d'amnistie (Mauritanie, Djibouti, Égypte, Gambie, Ouzbékistan, Syrie, Tunisie, Turquie et Russie...).
- Relocalisation de 18 défenseurs (Bahreïn, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, RDC, Éthiopie, Mexique, Syrie, Ouzbékistan).
- Plus de 20 défenseurs formés en sécurisation des systèmes d'information et de stockage des données.
- Près de 30 ONG équipées et à même de poursuivre ou renforcer leurs activités.
- Condamnation de 5 des principaux auteurs de l'assassinat de Floribert Chebeya et Fidèle Bazana, respectivement Président et membre de la VSV.
- Report de la présentation au Parlement cambodgien du Projet de loi liberticide sur les associations.
- Contribution à l'établissement d'espaces de dialogue entre les autorités et la société civile congolaise.
- Contribution à l'obtention du statut légal du Forum pour le renforcement de la société civile au Burundi (FORSC – coalitions d'associations), dont l'agrément avait été autorisé puis retiré par le Ministère de l'Intérieur.

Au niveau international

- L'adoption par la CADHP d'une résolution sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme en Afrique à l'occasion de sa 50^{ème} session.
- Maintien de la composante défenseurs au sein du mandat de la MONUSCO en RDC.
- Création du bureau du Rapporteur spécial de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme sur la situation des défenseurs.
- Plusieurs mécanismes et mandats de protection ont pris des positions publiques spécifiques sur la base d'informations transmises par l'Observatoire, à l'instar notamment de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme sur le cas de Norma Andrade, directrice de l'ONG "Nuestras Hijas de Regreso a Casa" ou encore sur l'assassinat du défenseur Quetzalcóatl Leija Herrera, Président du Centro de Estudios y Proyectos para el Desarrollo Humano Integral ; de la Haute représentante de l'Union européenne sur la condamnation de Narges Mohammadi, membre du DHRC (Iran), sur la détention et la libération sous caution des membres de la Bahrain Nurses Society (Bahreïn), sur la condamnation de Cu Huy Ha Vu (Viet Nam) et sur la détention de défenseurs égyptiens.

FOCUS

Acquittement d'Oleg Orlov

Depuis 2009, l'Observatoire a suivi avec la plus grande attention les audiences de procès menées devant les juridictions civiles et pénales contre le Centre des droits de l'Homme Memorial et du Président de son Comité exécutif, M. Oleg Orlov, par l'envoi de missions internationales d'observation judiciaire. Ces procédures faisaient suite à des plaintes pour diffamation déposées par M. Ramazan Kadyrov, Président de la République de Tchétchénie, qui visaient M. Oleg Orlov, pour avoir évoqué la responsabilité du Président Tchétchéne après l'assassinat à Grozny de Mme Natalia Estemirova.

Le 20 janvier 2012, la Cour d'appel a abandonné les charges contre M. Oleg Orlov. Cette décision a fait suite à son acquittement en juin 2011 et à l'entrée en vigueur d'une loi dépénalisant la diffamation en décembre 2011. Ce harcèlement judiciaire a duré deux ans et demi et a obligé Memorial à mobiliser ses ressources et son énergie pour défendre devant les tribunaux la légitimité de son combat pour les droits de l'Homme, au lieu de poursuivre leur important travail de terrain.

En février 2012, l'Observatoire a publié une note intitulée "Kadyrov contre Orlov : La défense des droits de l'Homme en procès",

qui analysait l'impact sur l'ensemble de la société civile russe de cette procédure et appelait les autorités à reconnaître pleinement le rôle légitime des organisations de défense des droits de l'Homme et à assurer une protection effective des défenseurs, au lieu d'abuser du système judiciaire pour les harceler.

Soutien et réinstallation en France de la famille du défenseur disparu Fidèle Bazana (RDC)

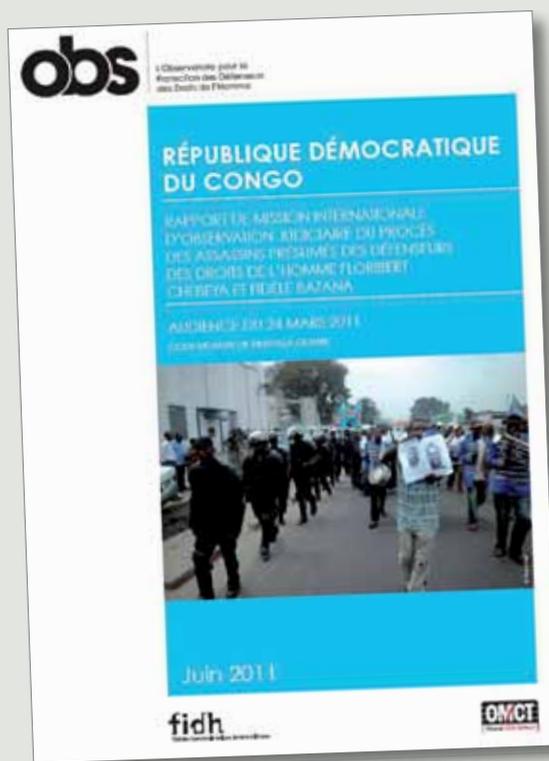
En mai 2011, l'Observatoire a facilité l'exfiltration et la relocalisation en France de la famille de Fidèle Bazana, membre de la VSV disparu en juin 2010, suite aux menaces graves et persistantes à l'encontre de certains membres de cette famille en raison notamment de leur implication dans le procès intenté contre les responsables présumés de ce crime. Étant donné l'impossibilité pour les membres de cette famille de continuer à vivre normalement en RDC au vu du risque réel pour leur intégrité en cas de retour en RDC, l'Observatoire a accompagné les huit membres de cette famille dans leurs démarches de demande de statut de réfugié et d'insertion sociale (logement, emploi, scolarisation des mineurs, santé). Ainsi, toute la famille a obtenu le statut de réfugiés en septembre 2011 et, un an après leur arrivée, les membres de la famille ont

surmonté de nombreux obstacles à leur intégration dans leur pays d'accueil.

"Nous remercions la FIDH, l'Observatoire et toutes les organisations pour leurs efforts qui ont contribué à ce que l'on puisse être en liberté, loin de ceux qui nous suivaient et qui voulaient nous donner la mort".

Marie-Josée Bazana, veuve de Fidèle Bazana, membre de la VSV.

En outre, l'Observatoire a soutenu la production d'un documentaire par le célèbre réalisateur Thierry Michel (Congo River, Katanga Business) sur l'affaire Chebeya et Fidèle Bazana. Cette collaboration s'est poursuivie en 2012 autour de la sortie et de la promotion du film en Europe et en RDC. Ce film a déjà été récompensé de quatre prix : mention spéciale du jury dans la section prix des Droits de la Personne à l'occasion du Festival Vues d'Afrique (Canada), le grand prix du Festival international du film des droits de l'Homme 2012 de Paris, le grand prix du Festival de Valenciennes du documentaire et le prix du public du 17^{ème} Afrika Film Festival de Belgique.



Priorité 2

Promouvoir et protéger les droits des femmes

Contexte

Si aujourd'hui, dans la plus grande partie du monde, les femmes jouissent de droits dont l'exercice leur était jadis interdit, les discriminations, les dénis de droits et les violences à leur égard sont encore la norme dans de trop nombreux États. En dépit de la multiplication des déclarations au niveau international depuis plus de 15 ans, la volonté politique nécessaire à la transformation de ces engagements en actes continue à manquer. Dans certains États, il y a même lieu de craindre que des droits acquis soient remis en question.

La discrimination persiste en droit et en fait

Dans beaucoup de pays, les discriminations à l'égard des femmes sont inscrites dans les lois nationales. Ainsi les femmes se voient refuser l'égalité des droits dans le mariage, le divorce, la garde des enfants, ou encore les droits à l'héritage et à la terre. En l'absence de législations sanctionnant toutes les formes de violences à l'égard des femmes et compte tenu des obstacles à la justice auxquels sont confrontées les victimes dans de nombreux pays, les auteurs de telles violences jouissent d'une impunité généralisée. En outre, sur le plan politique, les femmes demeurent largement sous-représentées. Enfin, celles et ceux qui défendent les droits des femmes sont souvent victimes de répression du fait de leur sexe et/ou de la nature de leurs activités.

En 2011, les changements politiques qui ont balayé nombre de pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont présenté des opportunités mais aussi des défis pour les droits des femmes. En Tunisie, en Égypte, en Libye, au Bahreïn, au Yémen et en Syrie, les femmes, issues de tous milieux, ont réclamé le droit à la démocratie, la justice sociale, la liberté, l'égalité. Des femmes militantes, bloggers et journalistes se sont mobilisées pour informer l'opinion publique. Dans chaque pays, les femmes, au même titre que les hommes qui manifestaient ont été arrêtées, détenues, tuées par la riposte aveugle des régimes. En tant que femmes, elles ont subi des formes de violences spécifiques : viols, enlèvements, « tests de virginité », etc.

Les risques de se voir confisquer cette participation sont bien présents. En Égypte, aucune femme ne fait partie du Comité constitutionnel, ni même du Comité civil de consultation et après les élections législatives, les femmes ne représentent que 2 pour cent des membres siégeant au Parlement. En Tunisie, plusieurs représentants du gouvernement élus ont publiquement contesté des acquis garantissant les droits des femmes. En Libye, en octobre 2011, le

président du Conseil national de transition (CNT), annonçait à la fois la « libération » du pays de la dictature de Kadhafi et le renforcement des discriminations à l'égard des femmes, déclarant que toute loi contredisant la loi coranique serait nulle et non avenue, citant en exemple la législation sur la polygamie et le divorce.

Après des années de répression, la société civile en général, et les organisations de défense des droits des femmes en particulier, sont confrontées à de nouveaux défis. Elles ont un rôle décisif à jouer pour préserver les acquis et promouvoir l'universalité des droits, alors que de nouvelles structures politiques sont mises en place et de nouvelles constitutions sont rédigées. Les défenseurs des droits des femmes ont besoin de soutien pour sensibiliser les diverses catégories de la population, notamment la jeune génération, et promouvoir un dialogue avec les nouveaux acteurs politiques.

Les femmes dans les zones de conflit

De la République démocratique du Congo à la Birmanie, de la Tchétchénie à la Colombie, le viol et d'autres formes de violences sexuelles continuent à être utilisés comme armes de guerre. En adoptant la Résolution 1325 des Nations unies en 2000, le Conseil de sécurité a affirmé la nécessité urgente pour les États d'intensifier leurs efforts afin de protéger les femmes contre les violences en période de conflit et d'assurer une participation pleine et entière aux processus de paix. Cependant, 12 ans après l'adoption de cette résolution, seule une poignée d'États a adopté des plans d'action nationaux, le suivi de sa mise en œuvre reste faible et les femmes continuent à être marginalisées dans les négociations de paix.

La justice pénale internationale qualifie ces actes de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre : cela constitue un levier important pour lutter contre ce fléau. La Cour pénale internationale (CPI) mène actuellement plusieurs enquêtes et poursuites à l'encontre d'auteurs présumés de crimes sexuels, y compris de viols. Les stratégies d'enquête, de poursuite et de communication de la CPI doivent être renforcées pour en améliorer l'impact au niveau national, alors que les systèmes judiciaires nationaux requièrent aussi bien un appui technique qu'une volonté politique pour garantir la conduite effective des enquêtes et poursuites engagées contre de tels crimes.

Activités

Outre les deux objectifs détaillés ci-dessous, la FIDH veille à ce que les droits des femmes soient pris en compte de façon transversale dans la conception et la mise en œuvre de ses actions et promeut la représentation des femmes au sein de ses instances dirigeantes.



© Photo de Fanny Benedetti
Membre de l'association *The Pastoral Women Alliance to Break Cultural Chains*, Chiboga (Ouganda).

Avec l'appui de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, la FIDH se mobilise pour renforcer la protection des défenseurs des droits des femmes (Cf. Priorité 1).

La FIDH est membre de plusieurs coalitions : la Coalition pour « l'égalité sans réserves » au Moyen Orient et en Afrique du Nord, la Coalition de la campagne « l'Afrique pour les droits des femmes : ratifier et respecter ! » et le Groupe de travail sur le genre de la Coalition pour la Cour pénale internationale.

> Instaurer l'égalité entre les femmes et les hommes en droit

Sur la base de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), ratifiée par la quasi-totalité des États du monde, la FIDH, aux côtés de ses organisations membres et partenaires, œuvre en faveur de réformes législatives, abolissant les dispositions discriminatoires et instaurant l'égalité en droit. La FIDH renforce les capacités de ses organisations membres et partenaires et favorise des opportunités de dialogue avec les autorités nationales ainsi qu'avec les organismes régionaux et internationaux (Comité des Nations unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Groupe

de travail des Nations unies sur les lois et pratiques discriminatoires, l'Examen Périodique Universel, l'Union Africaine, la Cour africaine et la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples et la Ligue des États arabes). Afin de renforcer l'impact du plaidoyer, la FIDH appuie les réseaux intra- et inter-régionaux et renforce les alliances entre les organisations de défense des droits humains en général et les organisations de défense des droits des femmes.

En 2011, dans le contexte des changements politiques survenus dans plusieurs pays du monde arabe, la FIDH a œuvré avec ses membres et partenaires en Tunisie, au Maroc (Cf. Focus), en Égypte et au Koweït pour inciter à des réformes en faveur des droits des femmes, promouvoir la participation des femmes à la vie politique et prévenir tout retour en arrière. En octobre, la FIDH a permis à son partenaire au Koweït, le Kuwait Human Rights Society, de participer, pour la première fois, à l'examen du Koweït par le Comité CEDEF. Les recommandations adressées par le Comité aux autorités koweïtiennes ont pris en compte la majorité des recommandations soumises par le KHRS. Elles constituent un outil important de plaidoyer au niveau national.

La FIDH a publié une analyse basée sur des interviews avec des activistes des droits des femmes à travers la région, « Révolutions arabes : quels enjeux pour les femmes ? ». Cette publication a appuyé le plaidoyer mené par la FIDH et ses membres et partenaires auprès des instances internationales et régionales.

La FIDH est membre fondateur de la campagne régionale pour « l'égalité sans réserves ». Initiée en juin 2006 avec l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM). Cette campagne réunit des organisations nationales spécialisées dans la défense des droits des femmes ainsi que des organisations généralistes de défense des droits humains. Elle vise à obtenir la levée des réserves émises par la quasi-totalité des États de la région à la CEDEF, l'intégration des dispositions de la Convention dans les législations nationales et la ratification du Protocole facultatif à la CEDEF (permettant aux victimes de porter plainte devant une instance internationale). En Afrique, dans le contexte de la campagne lancée en 2009 « Afrique pour le droit des femmes: ratifier et respecter ! », la FIDH a appuyé ses partenaires en Ouganda, en Guinée Conakry et au Mali pour contribuer à l'instauration de réformes législatives.

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Communiqués de presse et lettres ouvertes

37 (FR, ANG, AR)

Missions d'enquête

- Ouganda, décembre
- Tunisie, juillet

Missions de plaidoyer / ateliers

- Guinée Conakry, septembre et décembre
- Koweït, Forum pour l'avenir, mai

- Maroc, Coalition pour l'égalité sans réserve, mai
- Tunisie, Séminaire "Femmes et transition politique" FIDH - ATFD, mai
- Tunisie, mission de plaidoyer, février

Rapports et autres publications

- « Révolutions arabes : quels enjeux pour les femmes ? », mars, (ANG, FR, AR)
- *Guinée* : La commémoration du massacre du 28 septembre 2009 confisquée par la

tension politique, septembre, (ANG, FR)

- *Afghanistan* : Faire la paix avec les talibans, à quel prix ? Sept points-clés pour une paix juste en Afghanistan, décembre (ANG, FR, PERS)

Interfaces auprès des OIG

- Comité des Nations unies pour la CEDEF, Koweït (octobre) et Djibouti (juillet)
- EPU Syrie, octobre
- CADHP, mai

Initiée par la FIDH en 2009, en collaboration avec des organisations régionales africaines (ACHRDS, FAS, WILDAF, et WLSA), cette campagne réunit plus de 100 organisations dans 40 pays. Sur la base du « Cahier d'exigences » de la campagne, les ONG partenaires interpellent les autorités exécutives, parlementaires et judiciaires de leurs pays pour la mise en œuvre des obligations internationales concernant le respect des droits des femmes. En impliquant des organisations généralistes de défense des droits humains membres de la FIDH, la campagne vise à renforcer la coopération entre celles-ci et les organisations de défense des droits des femmes.

En 2011, la FIDH a travaillé avec ses partenaires en Ouganda, Foundation for Human Rights Initiative (FHRI) et Uganda Association of Women Lawyers (FIDA-U) pour promouvoir l'adoption d'une nouvelle loi sur le mariage et le divorce. Fin 2009, le parlement ougandais a été saisi d'un projet de loi sur le mariage et le divorce prévoyant le droit au divorce pour les femmes au motif de la cruauté du conjoint et le droit de choisir son époux. Le projet interdit la pratique du *lévirat* et prévoit un partage équitable des biens en cas de divorce. Le projet n'a toujours pas été examiné. Sur la base d'un rapport qui sera publié début 2012, la FIDH mobilisera les acteurs clés afin de faire avancer le processus.

Depuis 2008, la FIDH travaille avec des ONG au Mali (l'Association malienne des droits de l'Homme (AMDH) et WILDAF-Mali) pour promouvoir l'adoption d'un Code de la famille qui respecte les droits des femmes. Suite à la décision de l'ex-Président de renvoyer le projet de loi devant le Parlement en seconde lecture fin 2009, le parlement a finalement commencé à réexaminer le texte début 2011. Au cours de ce réexamen, des mouvements conservateurs ont proposé d'apporter au texte des amendements aboutissant à avaliser la discrimination et à affaiblir les dispositions les plus importantes. La FIDH et ses partenaires se sont mobilisés pour lutter contre l'adoption de ces amendements. Néanmoins, dans un climat politique extrêmement tendu, le parlement a adopté le texte révisé en décembre 2011. La FIDH et ses partenaires se sont adressés directement au Président pour qu'il refuse de promulguer le texte, mais la loi est entrée en vigueur à la fin de l'année.

> Promouvoir l'accès des femmes - victimes de violences - à la justice

La FIDH, aux côtés de ses membres et partenaires nationaux, contribue à l'adoption et à la mise en œuvre de lois qui pénalisent toutes les formes de violence à l'égard des femmes, conformément au droit international des droits humains et au droit pénal international. La FIDH identifie les obstacles à l'accès à la justice des victimes de ces crimes et préconise des réformes du droit pénal. La FIDH fournit une aide juridique particulière et spécifique aux organisations œuvrant dans des pays dans lesquels des crimes sexuels ont été perpétrés pendant des périodes de conflit ou d'instabilité politique. Face aux obstacles à l'accès à la justice au niveau national et compte tenu de l'expérience de la FIDH en matière de justice pénale internationale, la FIDH a développé des actions visant à renforcer le rôle de la Cour pénale internationale (CPI) dans la lutte contre ces fléaux. Celles-ci visent à renforcer la stratégie du Procureur de

la CPI sur ces questions pour qu'il inclue de manière systématique les violences sexuelles dans ses poursuites, mais aussi la capacité des ONG nationales à documenter ces violations.

En 2011, la FIDH a travaillé avec ses organisations membres et partenaires en Ouganda pour identifier les principaux obstacles à la mise en œuvre des lois nouvellement adoptées pénalisant les actes de violence à l'égard des femmes. La Fédération a travaillé aux côtés de ses organisations membres et partenaires en République démocratique du Congo pour lutter contre l'impunité des auteurs de crimes sexuels, en prônant la réforme du système judiciaire national et l'instauration de tribunaux "mixtes" (tribunaux nationaux avec une participation internationale). La FIDH s'est aussi efforcée avec ses organisations membres et partenaires en Guinée Conakry (Cf. Focus) de surmonter les obstacles empêchant les victimes de crimes sexuels pendant la répression des manifestations pacifiques de septembre 2009 d'avoir accès à la justice. La FIDH fait de même en Côte d'Ivoire où des crimes sexuels ont été perpétrés pendant la période de violences post-électorales en 2010.

Quelques résultats

– Tunisie :

- Réforme du code électoral en avril exigeant la parité entre les candidats hommes et femmes sur les listes électorales, une première dans le monde arabe et au-delà.
- Annonce de la levée des réserves à la CEDEF en août.

– **Maroc** : Levée des réserves à la CEDEF en avril et adoption de dispositions constitutionnelles instituant l'égalité des droits entre les hommes et les femmes et introduisant des mesures pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique en juillet 2011.

– **Ouganda** : Identification des principaux obstacles à la mise en œuvre des lois nouvellement adoptées pénalisant les actes de violence à l'égard des femmes et intensification des pressions exercées sur les autorités nationales pour faire adopter la loi sur le mariage et le divorce.

– **Koweït** : Les recommandations adressées par le Comité aux autorités koweïtiennes ont pris en compte la majorité des recommandations soumises par le KHRS.

– Guinée Conakry :

- Inclusion des droits des femmes en tant que priorité aux programmes présidentiel et gouvernemental de 2012.
- Réactivation du processus d'adoption du projet de loi sur "la famille et les femmes".
- Création d'un point focal des Nations unies sur les violences sexuelles pour suivre les procédures judiciaires relatives aux événements de 2009.

– Côte d'Ivoire :

- Laurent Gbagbo a été inculpé de crimes contre l'humanité, dont des crimes de violence sexuelle, et déféré devant la Cour pénale internationale.
- Intensification du dialogue avec les autorités nationales concernant les droits des femmes.

FOCUS

Tunisie : participation des femmes à la construction de la démocratie

Suite à la chute de Ben Ali et à l'instauration d'un gouvernement de transition, la FIDH a organisé plusieurs missions pour rencontrer les nouvelles autorités et plaider en faveur de la promotion des droits des femmes. La Fédération a appuyé les demandes de ses organisations membres et partenaires pour que soient levées les réserves émises à l'encontre de la CEDEF en mobilisant à cet effet les instances internationales, y compris ONU Femmes. Aux côtés de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), la FIDH a participé à des séminaires visant à élaborer des stratégies adaptées à la nouvelle conjoncture politique. La FIDH s'est également mobilisée pour obtenir une plus forte représentation des femmes au sein des nouvelles institutions politiques, aussi bien par la voie de réformes législatives que par des actions de sensibilisation.

En avril, une loi a été adoptée prévoyant la parité des candidats hommes et femmes sur les listes électorales. En août, le gouvernement de transition au pouvoir annonçait qu'il levait toutes les réserves émises à la CEDEF. Les femmes représen-

tent 27 pour cent des sièges à l'Assemblée constituante, élue en octobre 2011.

Maroc : tirer parti des réformes politiques engagées pour promouvoir les droits de la femme

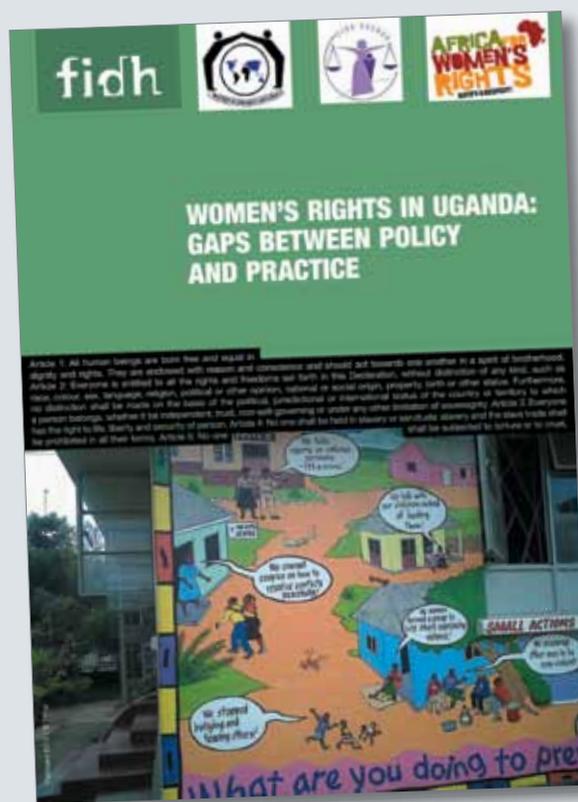
Au Maroc, la FIDH a soutenu les organisations de défense des droits des femmes qui ont saisi les opportunités offertes par l'annonce de réformes politiques suite à diverses manifestations de protestation dans le pays, pour promouvoir la protection des droits des femmes. La FIDH a soutenu leur appel au gouvernement pour que soient levées les réserves émises à la CEDEF. La Fédération a aussi apporté son soutien à l'Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM) pour favoriser l'inclusion de dispositions garantissant les droits des femmes dans la nouvelle constitution.

En avril 2011, le gouvernement a annoncé la levée de toutes les réserves à la CEDEF. La nouvelle Constitution, adoptée en juin 2011, consacre le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes et prévoit une participation accrue des femmes aux organes décisionnels. Une loi électorale a toutefois disposé que le quota de

représentation pour les femmes au parlement ne serait que de 15 pour cent et la proportion de femmes élues à l'issue des élections législatives en novembre n'a pas dépassé cette proportion.

Guinée Conakry : soutenir l'accès à la justice de victimes de crimes sexuels

Le 28 septembre 2009, en Guinée Conakry, les forces de police placées sous l'autorité du chef rebel, Moussa Dadis Camara, ont violemment réprimé une manifestation pacifique organisée par les forces d'opposition pour dénoncer la candidature de Camara aux élections présidentielles. La répression a causé la mort de plus de 156 personnes, des centaines de viols et des milliers de blessés. En 2010, confrontées à l'inaction de la justice nationale, la FIDH et l'Organisation guinéenne des droits de l'Homme et du citoyen (OGDH) ont intenté une action en justice en tant que parties civiles au nom de 67 victimes de crimes graves, notamment de crimes sexuels. En 2011, les victimes d'actes de violence sexuelle ont été entendues par les juges chargés de mener les enquêtes. La FIDH et l'OGDH continuent à apporter leur soutien aux victimes des événements de 2009 pour que justice leur soit rendue.



Priorité 3

Promouvoir et protéger les droits des migrants

Contexte et défis

Le nombre de personnes vivant en dehors de leur pays de naissance ou de citoyenneté a doublé au cours des 25 dernières années, et aujourd'hui il y aurait 214 millions de migrants internationaux. Alors que l'attention internationale se porte surtout sur les migrations Sud-Nord, la majorité des migrants se déplacent, en fait, entre des pays de l'hémisphère Sud.

L'intensification des contrôles sur la mobilité des personnes rend les migrants de plus en plus vulnérables aux violations des droits humains. Au sein de l'Union européenne et ailleurs dans le monde, les politiques migratoires continuent à être guidées par des préoccupations sécuritaires et policières. Centrées sur « la chasse au clandestin » et la détection des « faux réfugiés », elles attisent en définitive les sentiments nationalistes et xénophobes. Lorsque ces politiques ou les accords entre États visent à faciliter les migrations, c'est souvent au nom d'une rationalité économique qui réduit les migrants à leur simple force de travail. Alors que les États-Unis continuent à se protéger au moyen d'un mur illusoire, l'Union européenne et ses États membres font de plus en plus peser la responsabilité du contrôle des migrations sur les pays de transit et de départ, afin d'empêcher les migrants d'atteindre leurs frontières, dans le cadre d'accords bilatéraux qui sont rarement rendus publics. En 2011, certains éléments de cette politique « d'externalisation » des frontières ont été condamnés par la Cour européenne des droits de l'Homme, dans le cadre de la mise en œuvre d'un accord bilatéral entre l'Italie et la Libye de Kadhafi (cf. Focus 2). De même, l'autonomie croissante de l'agence Frontex, chargée du contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne (UE), et ses pratiques axées sur la prévention de l'immigration clandestine, ont provoqué l'inquiétude de nombreux acteurs, parlementaires, ONG et médiateur de l'Union européenne.

L'année 2011 a vu déferler des flux migratoires importants en Afrique du Nord, notamment en raison du conflit libyen. Alors que les gouvernements des États membres de l'UE ont réagi en s'alarmant de la menace d'une « invasion » imaginée, et ont donc resserré les contrôles, l'immense majorité des exilés (plus d'un million) ont fui vers les pays voisins, notamment la Tunisie et l'Égypte, posant un véritable défi à des pays eux-mêmes en difficulté. Le conflit en Syrie a également provoqué d'importants mouvements transfrontaliers, notamment vers la Turquie. Parmi la faible proportion de migrants ayant tenté d'atteindre

les côtes de l'UE depuis la Libye (moins de 4 %), plus de 1 500 sont morts en traversant la Méditerranée. Dans plusieurs cas documentés, les appels au secours sont restés sans réponse, en violation du droit international de la mer et du droit international des droits de l'Homme.

Alors que la migration peut être un choix et une expérience positive, pour beaucoup de migrants elle est contrainte et forcée, entraînant de pénibles épreuves. En l'absence de protection adéquate, dans le monde entier, les migrants, notamment ceux qui se trouvent en situation irrégulière, sont victimes d'abus, d'actes de discrimination, et sont exploités par des employeurs, des intermédiaires ou des trafiquants. Dans de nombreux pays, ils sont souvent obligés de travailler dans des conditions inhumaines et n'ont guère de possibilité de recours. Les femmes sont particulièrement exposées aux violations et à l'exploitation. En période de crise économique, cette vulnérabilité est encore plus accentuée.

La capacité des travailleurs migrants de s'organiser pour défendre leurs droits, individuellement ou collectivement, est limitée du fait de leur situation juridique et économique. Dans de nombreux pays, ils n'ont pas le droit de créer ou de rejoindre un syndicat. Outre la nécessité de renforcer les moyens d'action des migrants eux-mêmes, il faut accroître d'une façon générale la capacité des organisations nationales de défense des droits humains d'utiliser les instruments et mécanismes existants pour protéger les droits des migrants.

Au niveau international, il existe un cadre global de normes sur la protection des droits des travailleurs migrants, mais sa mise en œuvre se heurte encore à de grands obstacles, et la réponse des instances internationales demeure insuffisante. En 2011 le nombre d'États parties à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (Convention sur les travailleurs migrants) a atteint 46 ; cependant aucun État membre de l'Union européenne ne l'a ratifiée.

Le Forum mondial sur les migrations et le développement (FMMD), créé en 2006, a tenu sa cinquième session à Genève en novembre 2011. Il constitue encore le seul forum international intergouvernemental qui traite des questions liées à la gouvernance des migrations mais il reste en dehors du système onusien, et ses décisions ne sont pas obligatoires pour ses membres. Alors que quelques progrès ont été enregistrés

dans la prise en compte de la société civile, les droits humains sont encore largement absents des discussions intergouvernementales. L'avenir de cette instance sera examiné par l'Assemblée générale des Nations unies en 2013.

En s'appuyant sur les évolutions récentes dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises (*cf. priorité 5 Renforcer le respect des droits de l'Homme dans le cadre de la mondialisation économique*), les entreprises, notamment les multinationales, peuvent être mobilisées pour renforcer la protection des droits des migrants. À l'heure actuelle, de nombreuses entreprises multinationales ont adopté des codes de conduite concernant les droits des travailleurs tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Ces codes pourraient comporter des dispositions plus fortes et spécifiques sur la protection des droits des travailleurs migrants.

Activités

Pour mener à bien ses activités, la FIDH est membre actif des coalitions suivantes : la Campagne mondiale pour la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, Boats 4 People, Justice sans frontières pour les migrants. En outre la FIDH coopère étroitement avec la Confédération syndicale internationale (CSI) et l'UNI Global Union.

> Documenter des violations des droits des migrants et contribuer à la réforme des législations et des politiques afin de renforcer leur protection

Grâce à son réseau d'organisations basées dans les pays d'origine, de transit et de destination, la FIDH est en mesure

de documenter les violations des droits des migrants à chaque étape de leur voyage, de soutenir dans la durée des actions destinées à obtenir des réformes de la législation et des politiques, et de créer des alliances intra- et inter-régionales entre les organisations de défense des droits humains, celles spécialisées dans les droits des migrants, les syndicats et d'autres acteurs de la société civile.

La FIDH crée des occasions de dialogue avec les autorités nationales dans les pays d'arrivée, de transit et de départ, et alerte les organismes internationaux et régionaux (UNHCR, IOM, Comité de Nations unies sur les travailleurs migrants, CADHP, Ligue arabe, Union européenne, ASEAN).

La FIDH développe des enquêtes concernant des routes migratoires "Sud-Sud", lesquelles, bien qu'elles concernent la majorité des migrants, ont tendance à être mal documentées et à susciter peu d'attention internationale.

En 2011, la FIDH a conduit des enquêtes en Libye, au Tadjikistan (*cf. Focus*) et en Espagne. À la suite d'enquêtes menées au Kazakhstan en 2009 – 2010, la FIDH n'a cessé d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation des réfugiés et des demandeurs d'asile dans ce pays, et d'appeler à une mobilisation contre les refoulements vers l'Ouzbékistan.

En mai 2011, la FIDH a mené une enquête sur les conditions de travail des travailleurs saisonniers de la fraise, en Espagne. Cette enquête s'est déroulée dans le cadre de la collaboration de la FIDH avec le distributeur mondial Carrefour qui vise à améliorer le respect des droits humains tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Des partenaires de la FIDH au Maroc ont participé à l'enquête.

Dans la province de Huelva, en Andalousie, environ 50 000

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Communiqués de presse

34 (ANG, FR, ESP, RUS)

Missions d'enquête

- Libye/Égypte, juin
- Tadjikistan/Russie, mai
- Maroc/Espagne, mai
- France, observation judiciaire, mars

Missions de plaidoyer / Ateliers

- Tadjikistan/Russie, juillet et octobre
- Argentine, avril

Rapports et autres publications

- Espagne : *Main-d'œuvre importée pour fraises exportées*, janvier 2012 (ESP, ANG, FR, AR)
- Philippines : *Labor migration policy, Fact sheet*, décembre (ANG)

- Tadjikistan : *Tajikistan: Exporting the work-force – at what price?*, octobre (ANG, RUS)

- Libye : *Fuite en Égypte des exilés de Libye : Double drame pour les Africains sub-sahariens*, juin (AR, ANG, FR)

- Russie : *Discrimination against Ethnic Minorities and Migrants*, mai (RUSS, ANG)

- Argentine : *Consolidation d'une politique d'immigration fondée sur les droits de l'Homme*, avril (ESP, FR)

- France : *"Délict de solidarité"* confirmé en appel, rapport d'une mission d'observation judiciaire, l'Observatoire, mars (FR)

Interfaces auprès des OIG

- OSCE, Varsovie, Tadjikistan, octobre
- UE, Bruxelles, Libye, septembre
- ONU, Genève, Libye/migrations et le printemps arabe, septembre

- Comité des Nations unies sur les Travailleurs migrants, Tadjikistan (présession), septembre

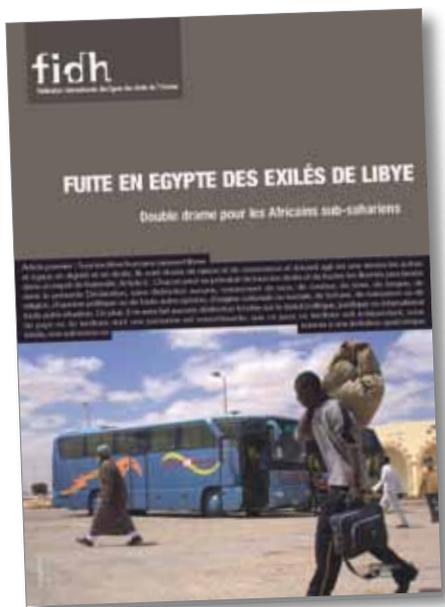
- UPR, Tadjikistan, septembre

- Comité des Nations unies sur les Travailleurs migrants, Argentine, septembre

- Comité des Nations unies sur les droits économiques, sociaux et culturels, Russie, mai

Actions juridiques

- *Hirsi et autres c. Italie*, Cour européenne des droits de l'Homme, Plaidoirie amicus curiae
- *Affaire du « bateau abandonné à la mort »*, préparation de plaintes auprès de tribunaux nationaux



travailleurs saisonniers, essentiellement des travailleurs migrants étrangers, sont employés chaque année. En raison des circonstances économiques les producteurs cherchent à réduire leurs coûts, et les travailleurs sont utilisés en tant que variable d'ajustement. Chaque année des milliers de femmes Marocaines sont recrutées au Maroc et transportées sur les exploitations, où elles travailleront jusqu'à la fin de la saison des fraises. Les critères de recrutement précisent que les femmes doivent être mariées et avoir des enfants en bas âge, afin de s'assurer qu'elles retourneront au Maroc à la fin de la saison, sans chercher à prolonger leur séjour sur le territoire de l'UE. Le cadre juridique espagnol n'offre guère de protection aux travailleurs agricoles saisonniers en Andalousie : les jours qui sont pas travaillés ne sont pas payés, et pour ces travailleurs toute représentation syndicale est quasiment impossible. Ces facteurs, ajoutés au système de migrations circulaires, génère des violations des droits des travailleurs, qui se retrouvent dans un état de dépendance totale vis-à-vis des employeurs.

Les conclusions de l'enquête de la FIDH illustrent les impacts sur les droits humains de ce système de "migrations circulaires", promu par l'UE et d'autres instances internationales comme une source de « triple gain ». La FIDH a publié un rapport, formulant des recommandations aux gouvernements espagnol et marocain, à la grande distribution et à l'UE.

En Argentine, la FIDH et son organisation membre, le CELS, ont analysé les avancées récentes en matière de politique migratoire, ainsi que les obstacles à la mise en œuvre qui subsistent. Un rapport conjoint a été présenté aux autorités argentines au cours d'une table ronde organisée en avril. Avec le soutien de la FIDH, des représentants du CELS ont participé à la session du Comité des Nations unies sur les travailleurs migrants qui a examiné la situation en Argentine, en septembre 2011. La FIDH a publié un résumé du rapport en anglais et en français, à l'intention d'autres organisations membres et partenaires se penchant sur les réformes de la politique migratoire.

La FIDH, en tant que membre d'une coalition composée d'ONG et d'instances inter-gouvernementales, a continué à faire campagne, aux côtés de ses membres et partenaires nationaux, en faveur de la ratification universelle de la Convention

internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

La FIDH a poursuivi son analyse du fonctionnement et de l'impact du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMMD). Conjointement avec la Confédération syndicale mondiale (CSM) et plusieurs ONG, la FIDH plaidera en faveur de la réforme de ce mécanisme, en vue de son évaluation par l'Assemblée générale des Nations unies qui aura lieu en 2013.

> Renforcer la responsabilité des acteurs en matière de violation des droits des migrants

Depuis 2010, la FIDH a rendu le recours à des poursuites judiciaires stratégiques plus systématique dans des affaires de violations des droits des migrants, son objectif étant de lutter contre l'impunité, d'influencer les politiques et de veiller à la prévention de nouvelles violations. En 2011, la FIDH a continué à dénoncer des violations des droits humains en mer Méditerranée, dans le contexte des politiques migratoires de l'Union européenne et de ses États membres (Cf. Focus) ci-dessous relatant un jugement crucial de la Cour européenne des droits de l'Homme - CEDH).

2011 a été l'année la plus meurtrière pour les migrants en Méditerranée. La FIDH, en collaboration avec d'autres experts et organisations de défense des droits humains, a étudié la possibilité d'engager la responsabilité de certains États, de l'agence Frontex et de l'OTAN dans la mort de migrants fuyant le conflit en Libye. Les enquêtes se sont concentrées sur un cas impliquant la mort en mer de 63 migrants. Fin mars 2011, alors que des États effectuaient des patrouilles dans le cadre de l'opération de l'OTAN, 72 migrants qui fuyaient la Libye dans une embarcation de fortune ont été laissés à la dérive pendant 2 semaines. Ces investigations ont révélé que des alertes de détresse ont été envoyées aux garde-côtes italiens, à l'OTAN, ainsi qu'à tous les bateaux présents dans cette zone. D'après les survivants, des hélicoptères et un bateau militaire ont vu l'embarcation mais ne sont pas venus en aide aux passagers. Seuls neuf d'entre eux ont survécu. Les enquêteurs ont interrogé les survivants, établis une carte du trajet qu'a parcouru l'embarcation et établi la présence d'autres bateaux, à l'aide de l'imagerie satellitaire. Les résultats des investigations ont alimenté une enquête menée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur les circonstances de l'affaire. En 2012, la FIDH et ses partenaires prévoient de porter une série de plaintes devant les tribunaux nationaux.

La FIDH est également membre de la coalition, Justice sans frontières pour les migrants, qui vise à soutenir des migrants, notamment originaires d'Afrique occidentale, à utiliser des mécanismes de recours pour des violations de leurs droits. Dans le cadre de ce projet, la FIDH apporte son expertise juridique, notamment concernant la CEDH, la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples et la Cour africaine.

En 2011, la FIDH a continué à développer des actions desti-



nées à renforcer le rôle des entreprises dans la protection des droits des travailleurs migrants (voir ci-dessus, Enquête sur la situation des femmes marocaines qui récoltent des fraises en Espagne et la priorité 5). Les actions de la FIDH visent à consolider les codes de conduite qui régissent les normes sociales et de travail, établis par les entreprises à l'attention de leurs fournisseurs, en matière de droits des travailleurs migrants, et notamment à travers la participation au comité consultatif du Programme de conformité aux normes sociales mondiales (GSCP). La FIDH a participé à l'établissement de lignes directrices par le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'Homme et des sociétés transnationales et autres entreprises.

Quelques résultats

– Libye :

- Documentation de la situation des travailleurs migrants en Libye et, en particulier, sur les violences racistes dont les Africains subsahariens ont été victimes pendant le conflit.
- Mobilisation du Bureau du procureur de la Cour pénale internationale, qui a déclaré que de telles violences pourraient être qualifiées de crimes de guerre.
- Adoption d'une déclaration publique par la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, condamnant les violences à l'encontre des migrants en Libye.



– Sensibilisation de la communauté internationale concernant l'absence de solidarité, montrée par les États de l'Union européenne et d'ailleurs, envers les pays du sud de la Méditerranée, dans le contexte du Printemps arabe, en refusant d'accepter la réinstallation des réfugiés.

– Sensibilisation de l'opinion internationale sur la responsabilité de la politique de l'UE et de ses États membres dans la mort de naufragés en mer Méditerranée. Ouverture d'une enquête par le Conseil de l'Europe.

– Condamnation par la Cour européenne des droits de l'Homme de la politique de l'Italie de contrôle des migrations et confirmation que la haute mer n'est pas une zone de non-droit (Hirsi et autres C. Italie).

– Sensibilisation de l'opinion publique, en Europe et au Maroc, concernant la situation des travailleurs saisonniers en Espagne.

– Tadjikistan :

- Dialogue établi avec les autorités du Tadjikistan sur les mesures visant à renforcer la protection des travailleurs migrants. La FIDH a été sollicitée pour faire des commentaires sur le nouveau projet de loi sur les migrations.
- Les conclusions du Comité des Nations unies sur les travailleurs migrants adressées au gouvernement tadjik, comportent les recommandations de la FIDH et de ses partenaires. Collaboration renforcée entre des ONG russes et tadjiks, contribuant à accroître l'efficacité de la protection des migrants tadjiks en Russie.

– Ratification de la Convention internationale sur la Protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille par le Bangladesh (août).

– Annonce par le gouvernement indonésien de sa décision de ratifier cette convention.

– Les lignes directrices développées par le Représentant spécial du Secrétariat général des Nations unies pour les droits de l'Homme, des sociétés multinationales et d'autres entreprises, et adoptées en juin 2011 par le Conseil des droits de l'Homme, contiennent des références précises aux droits des travailleurs migrants.

– Le GSCP a adopté les droits des migrants comme enjeu prioritaire de réflexion. Le deuxième distributeur mondial, Carrefour, a confirmé explicitement son engagement à respecter la Convention sur les travailleurs migrants.

© ADC Memorial

Travailleurs migrants Tadjiks arrivant à Saint-Petersbourg, juin 2011.

FOCUS

Renforcer la protection des droits des migrants dans les pays de départ : enquête au Tadjikistan

Depuis 2007, la FIDH développe des actions visant à recenser les violations des droits des migrants tout au long de leurs parcours migratoires au sein des pays de l'ancienne Union Soviétique. Les actions de la FIDH visent également à renforcer la capacité des ONG nationales à travailler sur les droits des migrants. La FIDH entame un dialogue avec les autorités des pays de départ et d'arrivée des migrants qui doit contribuer à une plus forte prise en compte des questions des droits humains dans l'élaboration de lois et de politiques sur les migrations.

En mai 2011, la FIDH a mené une mission d'enquête au Tadjikistan pour analyser l'impact des politiques migratoires sur les droits humains et les mesures requises pour renforcer la protection de ces droits. ADC Memorial, partenaire de la FIDH en Russie, a participé à cette mission, qui a été organisée avec le soutien du Bureau tadjik pour les droits de l'Homme et le Centre tadjik des droits de l'Homme.

Chaque année, des centaines de milliers de citoyens tadjiks sont contraints de chercher du travail en dehors de leur frontière. Les transferts de fonds des migrants sont estimés à 40 - 50 % du PIB national. 90 % des migrants se rendent en Russie, où ils sont victimes d'une exploitation généralisée de la part des agences de recrutement, de leurs employeurs et d'autres intermédiaires et de violations de leurs droits économiques et sociaux. Les travailleurs migrants tadjiks sont régulièrement victimes d'extorsions et d'agressions à caractère xénophobe.

Le rapport de la FIDH et du ADC Memorial analyse l'impact de la forte émigration au Tadjikistan. Le gouvernement tadjik est aujourd'hui confronté à des questions épineuses : il doit trouver un juste équilibre entre favoriser la liberté de circulation de ses ressortissants et prendre des mesures nécessaires pour éviter les conséquences négatives de l'émigration.

Dans le cadre du suivi de la mission, la FIDH a été sollicitée pour donner son avis sur le projet de loi tadjik sur les migrations. Le contact entre les organisations implantées en Russie et au Tadjikistan a été établi et

maintenu. Les conclusions et les recommandations de la mission ont été partagées avec les gouvernements tadjik et russe et diffusées lors du dialogue entre l'UE et le Tadjikistan, qui s'est tenu à Douchanbé, en juillet 2011. Ces recommandations ont également été soumises au Comité des Nations unies sur les travailleurs migrants, à l'OSCE, ainsi qu'au Conseil des droits de l'Homme, dans le cadre de l'examen périodique universel.

Vulnérabilité des migrants exacerbée en temps de conflit : enquête sur la situation des migrants et des réfugiés fuyant la Libye

Le conflit en Libye a engendré un exode massif de la population civile dans les pays limitrophes. Des centaines de milliers de travailleurs migrants ont fui pour chercher refuge principalement en Tunisie et en Égypte.

En mai 2011, la FIDH a envoyé une mission d'enquête à la frontière qui sépare l'Égypte et la Libye. Les partenaires de la FIDH en Égypte et au Soudan ont participé à cette enquête. La mission étudiait les conditions de vie de centaines de réfugiés et de migrants bloqués à la frontière et rassemblait de nombreux témoignages relatant des abus généralisés et les violences racistes dont étaient victimes les migrants d'Afrique subsaharienne dans l'Est de la Libye. La FIDH a interrogé plus de 50 migrants témoins de meurtres, de viols, d'autres agressions violentes et de vols perpétrés contre des migrants d'origine sub-saharienne, accusés d'être des mercenaires combattant pour Khadafi, par des hommes armés. La grande majorité des personnes interrogées travaillaient en Libye, dont certains depuis de nombreuses années.

La FIDH a alerté le Conseil national de transition libyen, le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies et la Cour pénale internationale sur ces crimes et a réclamé que les enquêtes en cours prennent en compte ces crimes. La FIDH a encouragé les États d'Afrique subsaharienne à réagir face au traitement de leurs citoyens en Libye et a saisi la CADHP sur cette question. La FIDH a également mobilisé les représentants de l'Union européenne et de ses États membres afin qu'ils offrent des places de réinstallation aux réfugiés.

Jugement historique de la Cour européenne des droits de l'Homme : Interceptions et refoulements condamnés - la haute mer n'est pas un lieu de non-droit

En 2008, l'Italie et la Libye ont conclu un accord permettant d'intercepter les migrants en mer et de les reconduire, au mépris du droit international des droits de l'Homme. Dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord, des centaines de migrants ont été interceptés en mer par les autorités italiennes et reconduits de force en Libye.

La FIDH a soutenu son partenaire en Italie, *Unione Forense per la Tutela dei Diritti dell'Uomo* (UFTDU), à porter plainte contre l'Italie auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme, concernant l'interception de 24 migrants éthiopiens et somaliens en haute mer et leur reconduction en Libye en 2009 (*Hirsi et autres c. Italie*).

Ce fut la première affaire à être portée devant la CEDH, concernant la question de refoulement dans les eaux internationales. La FIDH, en collaboration avec Amnesty international et le Centre AIRE, a présenté un *amicus curiae* à la Cour. En février 2012 la Grande chambre de la Cour a décidé que l'Italie, par ses agissements, avait enfreint l'interdiction de tout traitement dégradant et inhumain (CEDH, article 3) ; l'interdiction d'expulsions collectives (Protocole 4, article 4) ; et le droit à un recours efficace (CEDH, article 13). Les agissements de l'Italie ont exposé les migrants au risque de mauvais traitement en Libye et de rapatriement en Somalie et en Érythrée. Selon l'arrêt de la Cour, les États qui interceptent des individus dans les eaux internationales, sont tenus de respecter le droit international relatif aux droits de l'Homme.

Les autorités italiennes se sont engagées publiquement à veiller à l'application de cette décision. Elles ont également précisé que les futurs accords avec la Libye seront basés sur les droits de l'Homme et la nécessité de sauvegarder les vies humaines en mer. Toutefois, en avril 2012, l'Italie a conclu un nouvel accord avec les autorités libyennes sur le contrôle des flux migratoires. Cet accord n'a pas été rendu public.

Priorité 4

Promouvoir l'administration de la justice et lutter contre l'impunité

L'administration de la justice

Contexte et défis

Progresser vers l'abolition universelle de la peine de mort

Fin 2011, la peine de mort continue d'être appliquée dans 58 pays. La peine de mort est abolie en droit ou en fait dans 140 pays. Ces chiffres témoignent de l'avancée significative du combat pour l'abolition. Le Gabon a aboli la peine capitale le 15 février 2011. Le Honduras a ratifié le traité de l'Organisation des États américains visant à abolir la peine de mort. Le parlement letton a voté en faveur de la ratification du protocole européen relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances. La Tunisie s'est engagée à un moratoire sur les exécutions.

Mais parallèlement, les exécutions sont toujours très nombreuses en Iran et en Chine notamment, au terme de procédures iniques. Certains États des États-Unis continuent aussi d'exécuter des condamnés après de très longues années d'attente dans les couloirs de la mort et malgré les doutes persistants sur leur culpabilité.

Dans ce contexte, le mouvement abolitionniste fait face à de nombreux défis. En premier lieu, celui de l'information. De nombreux États exécutent dans le plus grand secret. Des procès se tiennent éloignés des observateurs dans des conditions contraires aux droits à un procès équitable des condamnés. Un deuxième défi concerne le renforcement des outils de plaidoyer pour les organisations de défense des droits de l'Homme qui militent pour l'abolition face aux résistances multiformes, fondées sur des arguments sécuritaires, politiques, sociaux ou religieux. Il est important d'apporter dans le débat national les éléments présentant la pratique de la peine de mort comme une violation des droits de la personne. Le développement de standards internationaux et régionaux est aussi crucial pour favoriser l'abolition de fait ou de droit au niveau national.

Lutter contre les disparitions forcées

Les disparitions forcées constituent une violation de tous les droits fondamentaux des victimes: le droit à la vie, le droit à la liberté, le droit à la dignité de la personne. Les disparitions forcées constituent des crimes continus, qui se maintiennent dans le temps tant que les corps des victimes ne sont pas retrouvés. Les disparitions forcées ont

ainsi un impact direct sur l'ensemble des proches des victimes et la communauté à laquelle elles appartiennent.

Le 23 décembre 2010 est entrée en vigueur la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, ratifiée fin 2011 par 31 États seulement. La Convention doit pourtant constituer un outil majeur dans la lutte contre les disparitions forcées.

Le respect des droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme

10 ans après les terribles attentats perpétrés sur le sol américain, l'année 2011 a été marquée par de nombreuses attaques terroristes violant les droits les plus fondamentaux de la personne humaine et par la mort, en mai, d'Ousama Ben Laden lors d'un assaut des forces américaines au Pakistan.

La lutte contre ces actes odieux s'est, dans certains cas, une nouvelle fois effectuée en violation des droits garantis par les conventions internationales de protection des droits de l'Homme. De nombreux gouvernements ont, par ailleurs, continué de légitimer des lois extrêmement répressives et liberticides au nom de la lutte contre le terrorisme.

Au niveau international, les mécanismes et instruments de coopération inter-étatiques pour lutter contre le terrorisme, comme les accords résultant de l'Organisation de Coopération de Shanghai, restent sources de violations des droits de l'Homme.

Activités

> Progresser vers l'abolition universelle de la peine de mort

La FIDH a continué à alerter et à dénoncer les condamnations à mort et les exécutions perpétrées dans de nombreux pays, comme celles massives en Chine (plusieurs milliers de condamnations à mort par an) et au Vietnam (plus d'une centaine d'exécutions chaque année). Face à la vague d'exécutions en Iran en début d'année 2011 (86 au 15 février, y compris d'au moins huit prisonniers politiques, coupables de « moharebeh » (rébellion contre Dieu) pour avoir participé à des manifestations ou en raison de leurs liens supposés avec des groupes de l'opposition), la FIDH et ses deux organisations membres se sont associées à d'autres OING pour appeler les autorités judiciaires et

le Parlement iraniens à décréter un moratoire immédiat sur toutes les exécutions. La FIDH a également dénoncé la sentence de mort prononcée par la Cour suprême de Belarus contre deux individus condamnés, à la suite d'une enquête entachée d'irrégularités. Enfin, la FIDH a contribué à la campagne mondiale de mobilisation sur la situation de Troy Davis, finalement exécuté en septembre aux États unis d'Amérique (Etat de Géorgie) alors que d'importants doutes subsistaient quant à sa culpabilité. La FIDH s'est en outre fortement mobilisée (rassemblements, pétitions, communiqués de presse) sur la situation d'un autre condamné à mort américain, Hans Skinner, qui appelait la justice américaine à accepter sa demande de tests ADN pour prouver son innocence, ce qu'elle a enfin accepté en 2012.

La FIDH est membre fondateur de la Coalition mondiale contre la peine de mort dont elle assure la présidence via Florence Bellivier, secrétaire générale adjointe de la FIDH. Dans ce cadre la Fédération a participé à plusieurs activités de sensibilisation, comme à l'occasion du 10 octobre, journée mondiale contre la peine de mort. La FIDH, la Ligue française des droits de l'Homme et le Barreau de Paris ont notamment organisé une table ronde en France intitulée « 30 ans après l'abolition de la peine de mort en France, quelles perspectives pour le mouvement abolitionniste mondial », avec la participation notamment de Robert Meeropol, fils d'Ethel et Julius Rosenberg exécutés aux États-Unis, il y a 50 ans.

La FIDH s'est également mobilisée pour appeler de nombreux gouvernements à abolir la peine de mort. À cet effet, la FIDH a rencontré à de multiples reprises les autorités tunisiennes de transition les appelant à ratifier le deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. À l'occasion de l'Assemblée générale de la Coalition mondiale contre la peine de mort, en juin, les organisations de défense des droits de l'Homme présentes, dont la FIDH, ont fait part de leur déception quant à l'absence d'une disposition abolissant la peine de mort dans la nouvelle Constitution marocaine et appelé le Ministre de la Justice à réformer le code pénal pour abolir la peine capitale. Plusieurs actions de plaidoyer menées en coopération avec la Ministre burkinabé des droits de l'Homme ont également permis de lancer un débat national sur la question de l'abolition.

Enfin, sur le plan international, la FIDH, en tant qu'observatrice, a contribué à la rédaction et la traduction de l'étude du Groupe de travail de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) sur la question de la peine de mort en Afrique (cf Focus).

> Lutter contre les disparitions forcées

La FIDH a continué en 2011 à dénoncer les cas de disparitions forcées comme dans sa note de position sur les violences post-électorales en Côte d'Ivoire ou à travers des communiqués de presse, comme celui sur l'enlèvement par des membres supposés des forces de sécurité de M. Noureddine Belmouhoub, défenseur des droits de l'Homme algérien, porte-parole du Comité de défense des ex-internés des camps de sûreté (CDICS). La FIDH a également organisé une conférence de presse pour dénoncer la persistance des menaces proférées par le régime du Président Karimov en Ouzbékistan contre quiconque ose encore aujourd'hui dénoncer le massacre d'Andijan du 13 mai 2005. Dans cette ville, les troupes gouvernementales ont

ouvert le feu sur des manifestants pacifiques. Plus de 500 personnes y ont trouvé la mort, mais les autorités n'ont fait état que de 187 décès.

Membre du comité de pilotage de la Coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAED), la FIDH a contribué à ses activités de sensibilisation le 30 août, journée internationale des personnes disparues et à l'occasion d'une conférence internationale organisée à Genève en novembre réunissant les 40 membres de la Coalition sur le thème : renforcer notre unité ; renouveler notre engagement en faveur de la ratification de la Convention internationale contre les disparitions forcées.

Dans le cadre de son action pour la lutte contre l'impunité des auteurs de disparitions forcées, la FIDH s'est mobilisée pour appeler avec ses organisations membres au jugement de Jean Claude Duvalier, ancien Président d'Haïti, accusé de nombreux crimes, y compris de disparitions forcées. La FIDH s'est également mobilisée pour que justice soit rendue dans l'affaire Chebeya et Bazana. Ces deux défenseurs congolais, respectivement Président et membre de la Voix des Sans Voix s'étaient tous deux rendus à une convocation du chef de la police. Le corps M. Bazana n'a jamais été retrouvé. La FIDH a, par ailleurs, soutenu la famille Bazana, dont certains de ses membres ont été menacés pour leur participation au procès des policiers condamnés en juin 2011 pour ces crimes.

La FIDH s'est rendue au Chili en octobre pour appeler les autorités à exécuter les mandats d'arrêts émis par la France à l'encontre des responsables de la disparition et de la torture de quatre franco-chiliens sous la dictature de Pinochet.

Elle a également maintenu tout au long de l'année une communication avec le juge d'instruction dans l'affaire du Beach de Brazzaville dans laquelle la FIDH et ses organisations membres au Congo et en France se sont portées parties civiles. En 1999, plus de 300 congolais, revenant de RDC à la fin de la guerre, ont été enlevés par des éléments de la police. Saisi sur cette Affaire du Beach de Brazzaville, le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées s'est rendu en 2011 au Congo. La FIDH et son organisation membre, l'OCDH, ont contribué à la préparation de cette mission qui a rendu des conclusions conformes aux attentes des victimes, appelant les autorités congolaises à faire toute la lumière sur cette affaire.

La FIDH a également fait le suivi de sa saisine de ce même Groupe de travail sur la disparition forcée d'Ibni Oumar Mahamat Saleh, leader de l'opposition tchadienne, enlevé par les forces de sécurité à l'occasion d'une tentative de coup d'Etat en 2008. Enfin, la FIDH a aussi pu faire le suivi de sa communication conjointe avec son organisation membre, le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie, portée devant la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples sur les cas de disparitions durant les années de plomb.

> Droits de l'Homme et lutte contre le terrorisme

Cette thématique a été abordée en 2011 de manière transversale à travers les différentes priorités d'action de la FIDH (notamment sur la protection des défenseurs et le soutien au respect des droits de l'Homme en période de conflit, dans les situations d'urgence ou de transition politique).

Ainsi, dans le cadre de ses missions d'enquête, de plaider et ses communiqués de presse, la FIDH a pu dénoncer les violations des droits de l'Homme commises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'application par des gouvernements de lois liberticides et répressives au prétexte de cette même lutte contre le terrorisme, comme en Malaisie, aux Philippines au Zimbabwe et au Chili.

Surtout, à l'occasion de la 10^{ème} commémoration des attentats du 11 septembre 2001, la FIDH a publié un dossier spécial intitulé : Antiterrorisme et droits humains : 10 ans d'incompatibilité ! Ce dossier s'est décliné en 6 notes consacrées aux 5 régions du monde (Amériques, Europe de l'est/Asie centrale, Afrique, Asie, Afrique du Nord/Moyen-Orient) et une spécifique sur les États-Unis d'Amérique produite par son organisation membre, Center for Constitutional Rights. Ce dossier avait pour objectif de sensibiliser sur cette thématique le grand public et les acteurs du changement aux niveaux national et international et appeler à l'abrogation des législations liberticides adoptées ou renforcées au lendemain du 11 septembre au nom de la lutte antiterroriste, et demander aux États d'œuvrer pour une meilleure prise en compte des droits de l'Homme dans leur lutte contre le terrorisme.

Par ailleurs, la FIDH a fait le suivi de sa saisine de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme pour dénoncer l'application de lois antiterroristes contre la communauté Mapuche au Chili (Cf Focus).

Enfin la FIDH a organisé un séminaire avec des représentants de ses organisations membres de l'espace de l'Organisation de coopération de Shanghai (Chine, Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan et Russie), en présence de Martin Scheinin, Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme. Ce séminaire avait pour objectif de former ses organisations sur la structure et les politiques de l'Organisation, d'échanger sur les pratiques des États parties liées à la lutte contre le terrorisme, contraire aux conventions internationales de protection des droits de l'Homme, et de formuler une stratégie de plaider.

Quelques résultats

– L'annonce, le 14 janvier 2012, par le Ministre de la justice tunisien d'un moratoire sur toutes les exécutions, commuant les peines capitales en peines de prison à perpétuité.

– L'adoption par la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples de l'étude de son Groupe de travail sur la question de la peine de mort recommandant l'abolition de la peine capitale et l'établissement d'un Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples sur l'abolition de la peine de mort en Afrique.

– La mobilisation des autorités marocaines et burkinabées en faveur de l'abolition.

– La poursuite de la procédure intentée en France par la FIDH, la Ligue française des droits de l'Homme et l'Observatoire congolais des droits de l'Homme sur l'affaire du Beach de Brazzaville, concernant la disparition de plus de 300 personnes en 1999 au Congo Brazzaville.

– Les conclusions rendues par le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées après sa visite en République du Congo soulignent l'absence d'un processus abouti de justice, de vérité et de réparation sur l'affaire des disparus du Beach de Brazzaville.

– La continuité des échanges entre le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées et le gouvernement tchadien pour faire la lumière sur le cas d'Ibni Oumar Saleh, un des leaders de l'opposition disparu lors de la tentative de coup d'Etat de 2008 après avoir été enlevé par des militaires.

– La condamnation de policiers dans l'affaire Fidèle Bazana, membre de l'organisation congolaise la Voix des Sans Voix, disparu le jour où le Président de cette même organisation, Floribert Chebeya, a été assassiné.

– Un écho médiatique important du dossier de la FIDH sur « Antiterrorisme et droits de l'Homme : 10 ans d'incompatibilité » permettant de faire émerger le débat sur la problématique de la protection des droits de l'Homme dans le contexte de la lutte contre le terrorisme.

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Rapports et notes

- Côte d'Ivoire : L'urgence de stopper l'escalade vers la guerre civile, avril, (FR)

- Maghreb et Moyen-Orient : Antiterrorisme et droits humains : 10 ans d'incompatibilité, août 2011, (FR/ANG/ESP/AR/RUS)

- Europe de l'Est et Asie Centrale : Antiterrorisme et droits humains : 10 ans d'incompatibilité, août, (FR/ANG/ESP/AR/RUS)

- Afrique sub-saharienne : Antiterrorisme et droits humains : 10 ans d'incompatibilité, août, (FR/ANG/ESP/AR/RUS)

- Asie : Antiterrorisme et droits humains : 10 ans d'incompatibilité, août 2011, (FR/ANG/ESP/AR/RUS)

- Amériques : Antiterrorisme et droits humains : 10 ans d'incompatibilité, août, (FR/ANG/ESP/AR/RUS)

- Haïti : rapport « Jean-Claude Duvalier doit être jugé en Haïti », juillet (FR)

Nombre de CP : 59 (FR/ANG)

Séminaires

- Co-organisation d'une table ronde en France sur les « 30 ans après l'abolition de la peine de mort en France, quelles perspectives pour le mouvement abolitionniste mondial »,
- Participation à la réunion de la coalition internationale contre les disparitions forcées, Genève, novembre

- Séminaire avec des représentants de ses organisations membres de l'espace de l'Organisation de coopération de Shanghai (Chine, Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan et Russie)

Missions

- Chili, octobre, mars et juillet sur la diffusion d'information et le suivi de l'exécution de la condamnation des anciens responsables de la dictature de Pinochet pour la disparition de 4 franco chilien et sur le dossier Mapuche

- Missions d'enquête, d'observation judiciaire ou de plaider en RDC, Tunisie et Côte d'Ivoire

Procédures judiciaires

- Dépôt d'une plainte devant la Cour interaméricaine des droits de l'Homme sur le dossier Mapuche - Chili

- Suivi des procédures visant des cas de violations des droits notamment en République du Congo, RDC, Algérie, Tchad

FOCUS

Vers un Protocole pour l'abolition de la peine de mort en Afrique

Dès 2003, la FIDH s'était mobilisée via l'organisation de séminaires et des projets de résolution pour la mise en place d'un mécanisme dédié au sein de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples à la question de la peine de mort. Ce qui fut fait en novembre 2005 lors de la 38^{ème} session de la CADHP avec la création d'un Groupe de travail spécifique sur ce thème. 3 des 6 experts nommés pour animer ce Groupe avec deux commissaires sont des représentants des organisations membres de la FIDH du Sénégal, de Tunisie et du Botswana. La FIDH, désignée membre observateur, a participé à toutes les sessions de travail du Groupe, a contribué à l'adoption de ses résolutions ainsi qu'à la rédaction de son étude sur la question de la peine de mort en Afrique. Cette dernière, adoptée par la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP), à l'occasion de sa 50^{ème} session en novembre 2011

appelle les États à abolir la peine capitale et recommande l'établissement d'un Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples sur l'abolition de la peine de mort en Afrique. La FIDH continuera sa mobilisation pour que ce Protocole devienne réalité.

Criminalisation de la contestation sociale au Chili

Depuis 2003, la FIDH apporte son soutien aux communautés Mapuche au Chili dont les actions de contestation ont été criminalisées par l'application de la Loi anti-terroriste à l'égard des dirigeants autochtones, à la suite de plaintes émises par une société forestière les accusant d'avoir proféré des menaces et d'avoir incendié l'une des plantations d'eucalyptus de la société. La FIDH représente deux chefs autochtones Mapuche (lonkos) et trois dirigeants qui ont été poursuivis dans le cadre des lois anti-terroristes. L'un des leaders (Lonko) a été condamné à 5 ans de prison pour

menaces terroristes et 4 autres à 10 ans de prison pour incendie terroriste. En 2011, le « dossier Mapuche » a été soumis à la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme (CtIADH). Dossier N° 12.576, Norin Catriman et autres. Le mémoire comprenant les plaidoiries, les motions et les preuves ont été adressées à la Cour le 31 Décembre. À la suite des missions réalisées en mars et juillet, différents acteurs ont accepté d'intervenir comme experts sur le dossier (anthropologues, psychologues, professeurs de droit). Ce dossier sera le premier ayant trait à la criminalisation de la contestation sociale à être examiné par la CIADH. Il démontre la pratique structurelle utilisée par l'État Chilien qui consiste à appliquer de manière sélective et discriminatoire la Loi anti-terroriste aux membres des communautés autochtones Mapuche, qui revendiquent le droit de disposer des terres de leurs ancêtres.



Bélarus : Dzmitry Kanavalau et Uladzislau Kavalioù condamnés à mort le 30 novembre 2011 et exécutés le 16 mars 2012.

Renforcer le droit à un recours effectif pour les victimes de crimes internationaux

Contexte et défis

Le recours des victimes de crimes internationaux aux juridictions pénales nationales des pays où ces crimes ont été commis est le premier exercice de leur droit à la vérité, à la justice et à la réparation. Mais suivant les contextes et les pays, l'effondrement du système judiciaire, le manque d'indépendance des institutions judiciaires, l'absence de mesures de protection pour les victimes ou le personnel judiciaire peuvent rendre très difficile l'accès à ces voies de recours. Ce fut le cas en 2011 dans le contexte des situations de conflit comme en Syrie, en Tchétchénie, à l'est de la RDC, au Soudan. En 2011, ces défis posés aux justices de pays sortis de crise, en situation de conflit ou post-conflit, ont été également particulièrement mesurables au Moyen-Orient. En Tunisie et en Égypte notamment, si des engagements en faveur de réformes de l'administration de la justice ont été pris, les victimes des régimes passés et de la répression des manifestations ont éprouvé d'importantes difficultés à obtenir justice en dépit des procès symboliques des anciens tenants des régimes. En Libye, la volonté exprimée des nouvelles autorités de juger de manière impartiale les auteurs des crimes les plus graves commis sous le régime du Colonel Khadafi a soulevé de nombreuses préoccupations, tenant en particulier à leur capacité à mener de véritables enquêtes. En Côte d'Ivoire, les enquêtes au niveau national sur les violences post-électorales ont semblé privilégier la justice des vainqueurs malgré les assurances données par les nouvelles autorités du pays. En revanche, la procédure ouverte sur le massacre du 28 septembre 2009 en Guinée Conakry a présenté des avancées notoires même si des actes concrets sont encore attendus.

La compétence extraterritoriale ou universelle des tribunaux a continué d'être invoquée par les victimes des crimes les plus graves pour contourner les obstacles judiciaires dans les pays où les crimes ont été commis ou agir en cas d'exil d'un suspect. Ces procédures ont prospéré en 2011 dans de nombreux pays, plus particulièrement en Europe contre des présumés criminels congolais, rwandais, chiliens, etc. En Afrique, l'Affaire Hissène Habré, ancien Président Tchadien exilé au Sénégal, a connu de nouveaux rebondissements avec la volonté du Président Wade d'expulser Habré au Tchad et l'annonce du Rwanda de sa volonté de le juger sur son territoire. Les victimes tchadiennes du régime de l'ancien dictateur attendent depuis plus de 20 ans son jugement.

L'année 2011 a, en particulier, été marquée par l'ouverture du deuxième procès des Chambres extraordinaires auprès des tribunaux cambodgiens (CEJC) contre les principaux anciens Khmers rouges. Cette juridiction hybride fait face à d'importants défis : celui d'assurer une participation effective des parties civiles et celui de trouver un accord entre les Co-procureurs et les Co-juges d'instruction internationaux et cambodgiens sur l'ouverture de nouveaux dossiers ciblant d'anciens Khmers rouges liés au pouvoir en place actuellement.

Par ailleurs, deux nouvelles enquêtes ont été ouvertes par la Cour pénale internationale (CPI). La première, en Libye le 3 mars 2011, après

la saisine par le Conseil de sécurité le 15 février 2011. Trois mandats d'arrêt ont été lancés le 27 juin 2011, contre Mohamad Khadafi, Saïf El Islam Khadafi, et Abdullah El Senoussi. La Chambre préliminaire I doit se prononcer sur une requête du gouvernement libyen qui estime pouvoir juger les deux derniers accusés en Libye. La seconde enquête a été ouverte en Côte d'Ivoire, et l'ancien Président Laurent Gbagbo a été transféré à son siège à la Haye afin d'y être jugé de crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis en Côte d'Ivoire en 2010 et 2011. Le Procureur a également demandé l'émission d'un mandat d'arrêt contre le Ministre de la défense Soudanais Abdelrahim Mohamed Hussein, pour son implication présumée dans les crimes commis au Darfour en 2003/2004. La Chambre préliminaire a décidé de ne pas confirmer les charges présentées contre Callixte Mbarushimana, poursuivi pour sa responsabilité alléguée dans des crimes commis aux Kivus et de le libérer. La CPI continue de faire face à de nombreux défis, parmi lesquels le défaut de coopération des États dans l'exécution de ses mandats d'arrêts, la participation effective des victimes, la protection des intermédiaires. L'Assemblée des États parties, réunie lors de sa dixième session a également décidé de ne pas voter une augmentation du budget de la CPI, ce qui a de sérieuses implications au niveau de la capacité à remplir sa mission, et en particulier sa capacité à mener de nouvelles enquêtes, et à garantir un système d'aide judiciaire juste et efficace.

Enfin, en cas d'obstacles au niveau national et d'incompétence des juridictions pénales internationales, les victimes de graves violations des droits de l'Homme se sont aussi tournées en 2011 vers les instances régionales et internationales de protection des droits pour tenter d'établir la responsabilité des États et d'éclairer celle des entreprises. La Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples, opérationnelle seulement depuis 2009, a ainsi eu à connaître plusieurs affaires.

Activités

> Stratégie devant les juridictions pénales nationales

Compte tenu du contexte, la FIDH a mis l'accent cette année sur la consolidation de l'administration de la justice et de la lutte contre l'impunité dans les pays en transition. La FIDH a mené plusieurs missions en Tunisie dont une mission d'enquête portant sur les violations des droits de l'Homme commises à l'encontre des manifestants et personnes apparentées interpellées, arrêtées et poursuivies depuis le début de la période de transition en Tunisie. Cette mission a donné lieu à un rapport publié et présenté en juillet 2011 aux autorités. Reprenant ces conclusions et recommandations, un séminaire sur l'administration de la justice en Tunisie a été organisé en janvier 2012, aboutissant à une meilleure implication de la société civile dans le suivi des réformes. En Égypte, sur la base de son rapport d'enquête sur les crimes commis lors de la répression des manifestations, la FIDH a établi un contact régulier avec le Procureur général pour le pousser à poursuivre ses enquêtes visant les principaux dignitaires

■ ■ ■

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

MISSIONS

Missions sur la justice nationale

- Tunisie : missions de plaidoyer février, juillet et octobre
- Guinée : missions judiciaires et de plaidoyer, septembre et décembre
- Israël / Territoires Palestiniens Occupés : mission d'enquête sur la justice nationale (août – septembre)
- Colombie : mission d'enquête sur la justice nationale (juillet - décembre)

Missions sur les affaires en compétence universelle ou extra-territoriale

- Chili : mission de sensibilisation sur le procès à Paris et la condamnation d'anciens hauts responsables de la dictature de Pinochet et de suivi de l'exécution des mandats d'arrêt – octobre
- Tchad / Hissène Habré : mission incluant un volet sur le suivi de l'affaire Hissène Habré – novembre

Missions sur les tribunaux hybrides

- Cambodge / CETC : missions judiciaires / soutien aux parties civiles – mars, et novembre
- RDC : mission de recherche sur l'établissement d'une Cour spécialisée mixte efficace – avril

Missions de documentation

- Tunisie : mission de documentation – mai
- Côte d'Ivoire : mission de documentation – juin

Missions d'observation judiciaire

- Tchétchénie / Israilov : missions d'observation judiciaire du procès à Vienne dans l'affaire Israilov – janvier, mars et mai - juin

RAPPORTS ET AUTRES PUBLICATIONS

Sur la compétence universelle et extra-territoriale

- Côte d'Ivoire / Probo Koala : rapport sur l'affaire du déversement des déchets toxiques en Côte d'Ivoire et les différentes procédures judiciaires initiées – avril (français)

Sur la justice nationale

- Tunisie : rapport sur l'instrumentalisation de la justice tunisienne – janvier (français, arabe)
- Tunisie : rapport sur la Tunisie post-Ben Ali – juillet (français, arabe)
- Haïti : note de position / amicus sur la qualification de crimes contre l'humanité sous Duvalier – juillet (français)
- Chili : rapport sur l'état de la justice nationale – octobre (espagnol)
- Tchétchénie / Israilov : publication de compte-rendus des audiences du procès à Vienne – janvier, mars, mai-juin (anglais et russe)

Sur la CPI / situations de crimes de la compétence de la CPI

- Bilan de la politique et la stratégie en matière de poursuites de la CPI les 9 dernières années : recommandations pour la prochaine Procureure de la CPI – décembre (français, anglais, espagnol)
- Côte d'Ivoire : rapport sur les violences post-électorales – avril (français)
- Libye / CPI : questions / réponses – mai (anglais)
- Syrie : Bashar, criminel contre l'humanité – juillet (anglais, arabe)
- Israël / TPO : note de position sur la complémentarité – septembre (français, anglais, arabe)

Sur les tribunaux hybrides

- RDC : Note de position pour une Cour spécialisée mixte efficace – août (français)

Sur la justice transitionnelle

- Maroc / IER : Note sur l'état des lieux du suivi des recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation – mars (français)
- Afghanistan : Glossaire sur la justice transitionnelle – mai/juin 2011 (anglais-persan)

Communiqués de presse et lettres ouvertes : 78

PLAIDOYER ET FORMATION

Séminaires d'échange / de formation sur la justice internationale

- Conférence internationale à Pretoria sur la justice internationale – mars
- Conférence fermée à Nairobi sur les intermédiaires – avril
- MMO : séminaire sur la justice internationale au Caire – juin
- Tchétchénie : séminaire d'échange sur documentation et compétence universelle à Paris – juin
- Israël / Territoires Palestiniens Occupés : conférence sur le suivi du rapport Goldstone (CCR) – septembre
- Hissène Habré : réunion d'échange stratégique à Bruxelles – octobre

Interfaces de formation et d'échanges avec la CPI

- 4 interfaces avec des défenseurs locaux du Yémen, Syrie, Libye et Colombie
- Réunions ONG-CPI à La Haye – avril et octobre
- Réunion avec le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes de la CPI – mars

Réunions institutionnelles avec les Etats parties sur la CPI

- Assemblée des Etats parties, 10^{ème} session à New York – décembre
- Réunion avec les groupes de travail à la Haye, en particulier sur les victimes
- COJUR-CPI à Bruxelles – février et juin



Crédit photo : FIDH / «Mission de la FIDH au Chili, notification de la condamnation en France aux accusés détenus à la Pena Cordillera, Santiago», 27 octobre 2011

de l'ancien régime. En Guinée, la FIDH a poursuivi son programme d'accompagnement de victimes du massacre de septembre 2008 via des missions judiciaires et de plaidoyer politique et le renforcement des capacités d'action des acteurs de la lutte contre l'impunité aux fins de faire avancer la procédure suivie par trois juges d'instruction. La FIDH a également mené des missions d'enquêtes en Côte d'Ivoire auprès des nouvelles autorités politiques et judiciaires pour que toutes les parties au conflit soient l'objet de poursuites, au niveau national et devant la CPI, et non seulement le clan de l'ancien Président Gbagbo.

La FIDH s'est aussi évertuée à éclairer les crimes commis par le régime libyen avant la révolution. Suite à la découverte des archives du régime libyen, la FIDH a déposé plainte en France contre la société Amesys, sur le fondement de la compétence extraterritoriale des juridictions françaises pour complicité d'actes de torture. Filiale française de la société Bull, la société Amesys a contracté avec le régime de Mouamar Khadafi en 2007-2008 pour lui fournir un système d'interception des communications, lui permettant de renforcer la répression. Jusqu'en 2011, la société Amesys a donc permis au régime de Khadafi d'intercepter l'ensemble des communications online et offline à l'échelle du pays, mais également de traiter les informations recueillies afin de cibler, parmi la population civile, un groupe selon des critères définis par les utilisateurs. Sur la base de la compétence extraterritoriale, elle a également soutenu les victimes de graves violations des droits de l'Homme de plusieurs procédures.

La FIDH a organisé le suivi de la décision de la condamnation de 13 hauts responsables de la dictature d'Augusto Pinochet à de lourdes peines de prison pour la disparition de 4 franco-chiliens, avec les parties civiles, familles de disparus et ONG de droits de l'Homme (cf Focus 2).

En 2011, l'affaire Hissène Habré a connu de nombreux soubresauts. Alors qu'un travail était entrain d'être fait, avec l'Union africaine, sur les statuts d'une juridiction spéciale au Sénégal devant juger Hissène Habré pour les crimes commis entre 1982 et 1990 au Tchad, le Président Wade a quitté la table des négociations. Sans la mobilisation du Collectif Hissène Habré, le Président Wade aurait soit expulsé Hissène Habré vers le Tchad, soit livré celui-ci à la justice rwandaise conformément à la proposition de Kagamé, en dépit des doutes exprimés sur une administration de la justice équitable et respectueuse des droits des victimes. Le processus de justice bloqué au Sénégal, la FIDH a soutenu la possibilité d'une procédure en

Belgique, en application du principe "juger ou extraditer". La FIDH, notamment par le biais de Sidiki Kaba, avocat Sénégalais membre du GAJ et Président d'honneur de la FIDH, a suivi de près les différents développements et a participé, entre autres, à des réunions importantes avec les autorités sénégalaises, la société civile, des victimes et la presse à Dakar.

Le 1^{er} juin 2011, dans l'affaire Israilov (Russie/Tchéchénie) devant les juridictions viennoises (Autriche) le tribunal pénal de Vienne a condamné Otto Kaltenbrunner (né Ramzan Edilov) à la prison à vie, Souleyman Dadaev (alias Mouslim Dadaev) à 19 ans et 2 mois de prison et Tourpal Ali Yeshourkaev à 16 ans de prison, pour leur participation au meurtre, après une tentative d'enlèvement avortée, d'Umar Israilov « visant à le livrer à une puissance étrangère ». Umar Israilov, un requérant devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), réfugié tchéchène en Autriche, a été tué le 13 janvier 2009 à proximité de sa maison à Vienne. Dans sa requête auprès de la CEDH, Israilov accusait le Président de la Tchétchénie de l'avoir détenu illégalement et de l'avoir torturé en 2003. Le procès de ces trois auteurs du meurtre de Umar Israilov s'est déroulé devant la Cour d'assises à Vienne du 16 novembre 2010 au 1er juin 2011. La FIDH a soutenu Ali Israilov, père du défunt, et partie civile dans la procédure, juridiquement et matériellement pendant le procès. Elle a également facilité la participation au procès en tant que témoin d'une experte sur la Tchétchénie, chargée de mission de la FIDH. Enfin, la FIDH a diligenté une mission d'observation judiciaire du procès, composée d'une coalition de 7 ONG, qui a observé le procès pendant toute sa durée et produit des compte-rendus détaillés des audiences. Un des objectifs était que les éléments discutés et les informations présentées lors de ce procès, qui apportent un éclairage sur les pratiques et le système criminel mis en place par le gouvernement tchéchène, soient connus et diffusés.

Enfin, le GAJ de la FIDH a continué à travailler à ce que les procédures dans l'affaire des milices de Relizane contre les frères Mohamed (Algérie) et l'affaire des disparus du Beach de Brazzaville (République du Congo), notamment devant les juridictions françaises, avancent.

Parallèlement, la FIDH a continué ses activités de plaidoyer pour renforcer le cadre légal autorisant de telles procédures. Ainsi la FIDH a activement soutenu la création d'un pôle spécialisé sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité en France, effectif en janvier 2012.

> Stratégies devant les juridictions pénales internationales

La FIDH s'est fortement mobilisée sur le procès 2 devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. (Cf Focus ci – après). Fermement attachées à l'établissement d'une Cour spécialisée mixte, chargée de juger les crimes internationaux commis en République démocratique du Congo (RDC) depuis 1990, la FIDH et ses organisations membres en RDC ont appelé le gouvernement à revoir son projet de loi conformément aux recommandations de leur rapport de position pour garantir la réunion des conditions nécessaires à une Cour spécialisée efficace, impartiale et transparente. Si les sénateurs congolais réunis en session extraordinaire le 22 août 2011,

■ ■ ■

ont renvoyé au gouvernement le projet de loi établissant une Cour spécialisée mixte, la FIDH et ses organisations membres continueront de travailler pour faciliter l'accès à la justice des victimes de crimes internationaux commis en RDC.

S'agissant de la CPI, en réaction aux graves crimes commis en Libye et en Syrie, la FIDH a organisé des interfaces entre le Bureau du Procureur et des représentants de la société civile de ces pays pour l'informer très précisément de la situation et plaider auprès des membres du Conseil de sécurité pour qu'ils saisissent la Cour. S'agissant du Yémen, la FIDH a organisé une réunion entre le Procureur Luis Moreno Ocampo et la lauréate du Prix Nobel de la paix 2011 Tawakkol Karman.

La FIDH a, par ailleurs, continué à soumettre des communications au Bureau du Procureur dans le cadre de son examen préliminaire, sur les crimes commis et une évaluation du fonctionnement de la justice nationale, notamment concernant les situations à Gaza, en Guinée, en Honduras et en Colombie. Une mission menée en 2011 a abouti à la publication d'un rapport sur les exécutions extrajudiciaires (faux positifs) qui restent impunies en Colombie et la transmission d'une communication au Bureau du Procureur en 2012. Elle a, à cet égard, appelé à plusieurs reprises le Procureur à rendre public l'état d'avancement de ses analyses préliminaires.

La FIDH a publié un rapport sur le mandat du premier Procureur de la CPI, présenté à la dixième session de l'Assemblée des États parties (ASP) à New York. À cette occasion, la FIDH a fait part de ses préoccupations concernant notamment le défaut de soutien politique et financier des États. La FIDH continue sa mobilisation contre toute réforme de l'aide judiciaire, telle qu'initée par le greffe à la demande des États qui mettrait à mal notamment la participation des victimes devant la CPI. De nombreuses réunions ont également eu lieu entre la délégation, y compris un représentant de sa ligue en Israël le Public Committee against Torture in Israel, des représentants de la CPI et des États.

> Stratégies devant les instances régionales et internationales quasi-judiciaires

La FIDH en coopération avec ses organisations membres a pris la décision stratégique d'engager des plaintes auprès des instances régionales et internationales quasi-judiciaires pour engager la responsabilité de l'État et éclairer celle des entreprises dans les violations des droits humains. Devant la Cour interaméricaine des droits de l'Homme, des avocats travaillant pro bono pour la FIDH représentent des victimes dans des affaires portées contre le Honduras afin d'obtenir la reconnaissance et la sanction des violations des droits de l'Homme commises pendant le coup d'état, ainsi que contre le Chili, notamment pour obtenir une réforme de la législation anti-terroriste, utilisée en particulier pour cibler la communauté Mapuche, et la pleine application de l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité. La FIDH a interpellé la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) pour que celle-ci saisisse la Cour africaine des graves violations des droits de l'Homme perpétrées par le régime libyen en répression des manifestations pacifiques. La FIDH a aussi continué à soutenir les plaignants dans deux communications contre le Soudan et l'Algérie devant la CADHP. Une réclamation collective

de la Ligue hellénique des droits de l'Homme et de la FIDH alléguant de violations du droit à la santé liées à la pollution industrielle de la rivière Asopos a été déclarée admissible en décembre 2011.

Quelques résultats

Au niveau de la justice nationale

- Contribution à l'ouverture par la CPI d'une enquête sur la situation en Côte d'Ivoire le 3 octobre 2011.
- Soutien des procédures nationales ouvertes sur les crimes internationaux en Guinée et Côte d'Ivoire et constitution de la FIDH comme partie civile au côté des victimes qu'elle accompagne.
- Déclaration du BdP de la CPI annonçant sa surveillance de la situation en RDC au vu des violences perpétrées dans le contexte préélectoral.
- Déclaration du BdP de la CPI appelant les autorités guinéennes à multiplier les actes en faveur de la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes commis le 28 septembre 2009 et les jours suivants.
- Contribution au projet de loi sur les Chambres mixtes spécialisées en RDC qui reprend en large partie les recommandations de la FIDH et de ses organisations membres.
- Contribution aux procédures sur la répression des manifestations en Tunisie.
- Dépôt d'une plainte pour complicité de torture en France contre la société Amesys le 19 octobre (Ouverture information judiciaire mai 2012).
- Après plusieurs années de plaidoyer pour une répression plus efficace des crimes internationaux en France et une évaluation des bonnes pratiques des pôles existant, les autorités françaises ont mis en place le 1er janvier 2012 un pôle spécialisé d'enquête sur les crimes internationaux.
- Sensibilisation des autorités chiliennes, des journalistes et de la société civile sur le procès et le jugement qui a eu lieu en France le 17 décembre 2010, et le plaidoyer nécessaire pour l'exécution des peines.
- Condamnation des 3 auteurs directs de l'assassinat d'Israilov, à Vienne le 1er juin 2011, qui avait dénoncé le Président Tchétchène pour torture et enlèvement.
- Dans le contexte du rapport Goldstone sur l'opération Plomb Durci et de l'analyse préliminaire du Bureau du Procureur de la CPI sur les crimes internationaux perpétrés dans les territoires palestiniens occupés, contribution à la mise en lumière de l'absence de volonté de l'appareil judiciaire israélien de permettre aux victimes d'obtenir justice, vérité et réparation.
- Contribution à une meilleure compréhension des enjeux liés aux droits des victimes devant les chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

Au niveau de la justice internationale

- Contribution aux analyses du Bureau du Procureur de la CPI, en particulier sur la situation en Colombie, au Honduras, en Guinée et à Gaza.
- Après plusieurs années de requêtes de la part de la FIDH, le bureau du Procureur a publié un rapport sur l'état des analyses préliminaires réalisées par le Bureau – décembre 2011.

FOCUS

Ouverture du procès dans le dossier n°002 devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

L'année 2011 a connu d'importants développements dans l'affaire n°002 devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) visant quatre anciens hauts dirigeants Khmers rouges. Après une longue phase d'instruction et de préparation, le procès sur le fond s'est ouvert le 21 novembre 2011 à l'encontre de 3 des accusés, Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu Semphan. L'ouverture de ce procès est une étape importante pour les près de 4000 parties civiles participant aux procédures. La FIDH a contribué à ce procès au travers de deux avocats de son Groupe d'action judiciaire, qui représentent les intérêts de 10 victimes cambodgiennes vivant en France et parties civiles dans ce dossier.

Fin novembre 2011, la FIDH a envoyé et accompagné une mission composée de 4 parties civiles, de leurs deux avocats, membres du GAJ et d'une représentante de l'organisation TRACES (qui leur a apporté un nécessaire soutien psychologique), afin d'assister à l'ouverture de ce procès et d'organiser une conférence sur le rôle et les attentes des victimes dans ce procès. Par ailleurs, la FIDH et ses organisations membres au Cambodge se sont adressées à la 10^{ème} session plénière des juges des CETC pour exprimer leur préoccupation concernant les interférences politiques et le manque de transparence dans le traitement des procès 3 et 4. Un dossier de presse a été publié à cette occasion. Pour l'ensemble des parties civiles, c'était un retour dans leur pays après une très

longue période et ainsi un moment riche en émotion. Elles ont pu partager leurs expériences et leurs attentes avec d'autres parties civiles habitant au Cambodge mais également de la diaspora étasunienne, et voir comment se déroulait le procès sur place. Il s'agissait aussi de l'aboutissement d'un travail de soutien judiciaire de la part de la FIDH et des avocats impliqués que de voir le procès s'ouvrir sur le fond et traiter des faits et crimes subis par les 10 parties civiles représentées.

La FIDH a ainsi contribué, et continue de contribuer, au plaidoyer en faveur d'une mise en œuvre effective et efficace des droits des victimes parties civiles à participer, être représentées et à obtenir réparation devant cette juridiction hybride. La voix des victimes doit être entendue afin que ces procédures aient le plus d'impact possible sur la société cambodgienne. L'établissement de la vérité, des responsabilités, d'une réelle justice et d'une réparation effective participeront à la prise de conscience des Cambodgiens sur les crimes du passé, à laquelle les procédures devant les Chambres ont déjà commencé à contribuer, et à leur non-répétition.

Chili : L'exécution de la condamnation et de la demande de mandats d'arrêts contre 12 anciens responsables de la dictature d'Augusto Pinochet

Le 17 décembre 2010, après douze années de procédure et 8 jours de procès, la Cour d'assises de Paris condamnait 13 hauts responsables de la dictature d'Augusto Pinochet à des peines allant de 15 ans à la réclusion criminelle à perpétuité pour la torture et la disparition de 4 franco-chiliens (l'un d'entre eux est décédé depuis). Il

s'agit du seul procès qui a abouti parmi tous ceux ouverts en Europe à la suite de la détention d'Augusto Pinochet à Londres. La FIDH a organisé une mission de suivi au Chili en octobre 2011. Cette mission a bénéficié d'une très large couverture médiatique (télévisée, radio, presse écrite) ce qui a permis de mieux faire connaître ce procès et son importance dans le contexte particulier du Chili aujourd'hui, où la justice applique une prescription graduée aux auteurs des crimes de la dictature, ce qui permet de les laisser de fait en liberté. La FIDH a organisé une conférence de presse et des activités de plaidoyer à Temuco au centre du pays où réside et travaille l'un des condamnés, sans faire l'objet d'aucune poursuite au Chili.

La mission a pu notifier aux 4 accusés condamnés aux peines les plus élevées leur condamnation en France, en se rendant, dans leur lieu de détention.

De nombreuses activités d'hommage et de sensibilisation, ont pu être organisées, en lien avec les parties civiles des victimes disparues. La FIDH a pu participer aux funérailles organisées pour l'une des quatre victimes, dont les restes ont été récemment exhumés puis identifiés.

La FIDH continuera à tout mettre en œuvre pour que les peines et les mandats d'arrêts soient exécutés au Chili, que les personnes condamnées soient effectivement arrêtées, extradées en France ou purgent leur peine au Chili. Elle a ainsi mandaté l'avocat chilien Roberto Garretón pour la faire représenter dans la procédure d'exécution au Chili. La FIDH continuera ses activités de plaidoyer auprès des nouvelles autorités françaises et des autorités chiliennes.



Crédit photo : FIDH
Atelier FIDH-ADHOC-CJA, «Ouverture du procès dans le dossier n°002 devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC): les attentes des victimes d'ici et d'ailleurs», le 21 novembre 2011 à Phnom Penh.

Priorité 5

Renforcer le respect des droits de l'Homme dans le cadre de la mondialisation

Contexte et défis

Les soulèvements populaires intervenus à partir de la fin de l'année 2010 en Afrique du Nord et au Moyen-Orient réclamant dignité et liberté ont confirmé combien la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels est inséparable du respect des droits civils et politiques. Le népotisme, la corruption et les injustices sociales gangrenaient ces régimes marqués par la répression de toutes voix contestataires. Les revendications pour le respect des droits sociaux se développent partout dans le monde y compris dans des pays fermés comme en Chine.

La crise économique qui s'accroît, notamment en Europe, a pour conséquences directes la réduction des transferts sociaux et l'accroissement des inégalités. La protection des droits économiques et sociaux apparaît d'autant plus importante que des franges entières de la population risquent de se trouver marginalisées. D'un autre côté, la crise économique contribue à une prise de conscience de la responsabilité des acteurs privés et à une exigence d'un changement de comportement de leur part.

Au niveau mondial, la pression sur les ressources limitées de la planète ne cesse de s'accroître. Qu'il s'agisse de minerais, de terres arables ou des ressources hydrauliques, la compétition internationale pour l'accès à ces ressources s'accroît engendrant souvent des tensions sociales.

Les ONG de défense des droits de l'Homme sont souvent peu équipées pour documenter les impacts de projets économiques sur les droits humains en particulier lorsqu'ils sont liés à des dégradations environnementales, pour identifier les responsabilités respectives des différents acteurs engagés et pour mener un plaidoyer au niveau national, régional et international auprès des instances pertinentes et/ou pour utiliser les voies de recours existantes. Ce travail est d'autant plus difficile qu'il s'agit d'acteurs économiques dont la structure est opaque et complexe, ou originaires de pays émergents moins sensibles à la pression publique, ou dans des contextes où la protestation sociale se heurte à la répression. Aborder la responsabilité des acteurs financiers et la régulation financière sont des exercices complexes pour les ONG non spécialisées.

Activités

> Responsabiliser les entreprises, en particulier les multinationales concernant leurs impacts négatifs sur les droits humains.

Documenter les impacts sur les droits de l'Homme des activités des entreprises et déterminer les responsabilités

En 2011, la FIDH a mis l'accent sur 4 principaux chantiers.

La FIDH a publié les rapports des études d'impact de projets d'investissement sur les droits humains réalisées courant 2010-2011 au Brésil et en Équateur. Ces situations ont été sélectionnées par la FIDH parmi les cas proposés par ses organisations membres sur la base d'un certain nombre de critères, parmi lesquels : besoin exprimé par la société civile d'un soutien externe, cas emblématiques pouvant servir pour analyser d'autres situations dans d'autres pays, possibilité d'un dialogue avec l'Etat et l'entreprise concernée.

– En Équateur, sur la base des conclusions de l'étude et alors que le consortium chinois qui a acquis l'entreprise canadienne Corriente Ressources, dont la filiale en Équateur s'appête à entrer dans la phase d'exploitation de la mine, la FIDH et ses ligues ont demandé un moratoire sur les mines à grande échelle dans le pays. Une mission de plaidoyer a eu lieu à Quito et différentes tables rondes ont été organisées avec les entreprises, les autorités, la société civile et les médias afin de discuter des recommandations du rapport avec les acteurs concernés. Afin de faciliter le dialogue avec l'entreprise, le résumé du rapport a été traduit en chinois, et la FIDH a tenté, en vain, d'obtenir un rendez-vous avec les nouveaux gestionnaires.

– Au Brésil, la FIDH et ses organisations membres et partenaires ont établi que les activités des entreprises sidérurgiques travaillant avec et pour l'entreprise multinationale brésilienne VALE portaient atteintes au droit à la santé des communautés environnantes. Sur cette base, la FIDH a développé tout un plaidoyer auprès des autorités locales et fédérales et des entreprises concernées notamment en vue de la relocalisation

du village de Piquia de Baixo, affecté par la pollution de l'air. La FIDH et ses partenaires ont ainsi plaidé pour l'accélération du processus d'octroi d'une nouvelle terre pour cette communauté. Malgré un contexte tendu entre les ONG brésiliennes et l'entreprise, un dialogue a pu être ouvert, qui sera poursuivi en 2012. Ces deux études ont également permis de faire évoluer l'outil d'étude d'impact élaboré par Droits et Démocratie et la FIDH compte poursuivre l'utilisation de cette méthodologie avec ses organisations membres.

– Au Cambodge, l'entreprise Socfin-KCD mise en cause par le rapport de mission d'enquête de la FIDH portant sur les conséquences des plantations d'hévéa pour les populations autochtones Bunong, a réagi vivement au rapport *Terrains défrichés, droits piétinés*. (cf. Focus 2)

– La FIDH s'est également penchée sur le modèle de production agricole intensive au Sud de l'Espagne et sur ses conséquences sociales, dans le cadre de sa coopération avec le groupe de distribution français Carrefour. Ce premier travail sur la chaîne d'approvisionnement alimentaire visait à comprendre les problématiques spécifiques dans ce secteur, le choix s'est porté sur cette situation notamment en raison d'un système de recrutement de femmes migrantes inédit et parfois érigé en exemple au niveau de l'Union européenne (UE). Une mission d'enquête portant sur les plantations de fraises dans la région de Huelva a révélé des atteintes aux droits des travailleurs sai-

sonniers. La FIDH s'est intéressée tout particulièrement au système de « recrutement à la source » qui vise à réguler les flux migratoires et à assurer le besoin en main-d'œuvre des exploitations agricoles. Le rapport publié en janvier 2012 a été partagé avec les entreprises de la grande distribution, dans le cadre notamment du GSCP – *Global Social Compliance Programme* – afin qu'elles prennent mieux en considération les droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et qu'elles portent une attention particulière aux droits des migrants. La FIDH s'appuie sur ce rapport pour demander un changement dans les politiques européennes en matière de migration circulaire.

Utiliser les leviers judiciaires et les mécanismes de recours pour mettre en cause la responsabilité des entreprises

Afin de mettre en lumière les responsabilités d'une entreprise française – Amesys – ayant fourni des outils technologiques de surveillance au régime de Khadafi en Libye, la FIDH a déposé une plainte en France alléguant de complicité de torture. Cette plainte s'inscrit dans le travail de la FIDH pour faire la lumière sur les crimes du passé en Libye et identifier les responsabilités. La FIDH s'est également mobilisée en soutien des demandes de compensation de villageois proches d'une mine en République démocratique du Congo exploitée en joint venture par la compagnie belge George Forrest International et dont les maisons avaient été détruites en 2009.

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Missions d'enquête / études de cas

- **Brésil** : mission de plaidoyer à l'occasion de la publication de l'étude de cas sur les impacts de l'industrie minière et sidérurgique au Maranhao.
- **Équateur** : mission de plaidoyer à l'occasion de la publication du rapport de l'étude de cas sur la mine à grande échelle.
- **Espagne** : mission d'enquête sur les conditions de travail dans les plantations de fraises.

Ateliers stratégiques/ formation société civile

- Séminaire sur les droits économiques, sociaux et culturels, Alger, avril
- Atelier sur le Protocole facultatif au PIDESC, Forum Social mondial, Dakar, février
- Atelier sur la responsabilité des entreprises, Forum Social mondial, Dakar, février
- Table-ronde au Parlement européen, "Commerce, entreprises et droits de l'Homme", juillet
- 3 ateliers sur la responsabilité des entreprises, Chili, octobre

Publications

- **Équateur** : *Exploitation minière à grande échelle en Équateur: l'urgence d'un moratoire pour prévenir les violations des droits humains*, janvier. Version complète en espagnol, résumé en français, anglais, espagnol et chinois
- **Cambodge** : *Cambodge : terrains défrichés, droits piétinés. Les impacts des plantations industrielles d'hévéa sur les communautés autochtones de Bousra, Mondulkhiri*, octobre. Version complète en anglais et en khmer, résumé en français. (version complète en français publiée en 2012)
- **Brésil** : *Les droits humains : victimes de l'industrie minière et sidérurgique au Brésil*, mai, rapport complet en portugais, résumé en espagnol et en anglais (version complète en anglais publiée en 2012)
- **Côte d'Ivoire** : *Affaire du Probo Koala : Les victimes privées de recours pour obtenir justice*, avril, (FR)
- **Guide pratique** : *Entreprises et droits de l'Homme, un guide pratique sur les recours existants*, version actualisée en espagnol, novembre

Utilisation des mécanismes de protection

- Comité européen des droits sociaux : Une réclamation collective avec la Ligue hellénique des droits de l'Homme alléguant de violations du droit à la santé liées à la pollution industrielle de la rivière Asopos a été déposée en juillet. Une réclamation collective a été déposée en décembre par la FIDH au nom de la ligue belge des droits de l'Homme et 15 associations belges alléguant de violations des droits des personnes avec un handicap à la santé, à la sécurité sociale et au logement.
- Comité DESC des Nations unies : rapport alternatif sur la Russie
- Plainte déposée en France contre la société Amesys pour avoir fourni du matériel de surveillance à la Libye de Khadafi, octobre
- Signature de deux amicus curiae devant la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire Kiobel c. Shell préparés par le Center for Constitutional Rights, organisation membre de la FIDH.



© ACIDH
Pharmacie détruite, Kawama, RDC, novembre 2009.

Renforcer le cadre juridique sur les droits de l'Homme et les entreprises

La FIDH a pris part aux débats autour de la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'Homme au niveau de l'ONU, de l'UE et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En 2011, à l'issue du mandat du représentant spécial de l'ONU sur entreprises et droits de l'Homme, des principes directeurs ont été adoptés par le Conseil des droits de l'Homme sur les entreprises et les droits de l'Homme qui ont notamment été reflétés dans divers instruments, tels que les critères de performance de la Société financière internationale et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. La FIDH s'est félicitée de cet aboutissement, tout en mettant en lumière les lacunes du document final, et a plaidé pour la mise en place d'un mécanisme de suivi efficace permettant l'examen de cas particuliers et ouvrant la porte à des développements normatifs ultérieurs. Un groupe de travail a été mis en place dont le mandat n'inclut malheureusement pas l'examen de communications individuelles ou collectives. Au niveau de l'UE, la FIDH a été très active au sein de la Coalition européenne pour la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (ECCJ) (cf. Focus 1).

Former et fournir des outils aux acteurs locaux

Afin de soutenir les organisations de la société civile dans leur travail sur les entreprises, la FIDH a continué à diffuser son guide, publié en 2010, sur les mécanismes permettant de mettre en cause leurs responsabilités. Cet outil a également été publié en espagnol dans une version mise à jour en novembre 2011. La FIDH a organisé et participé à des formations et à des échanges sur la base de son guide, au Sénégal (février, à l'occasion du forum social mondial), au Bénin (juin) et au Cameroun (juin), ainsi qu'au Chili (oct), en Finlande (oct) et lors d'une audition de la société civile en parallèle du sommet de l'ASEAN à Jakarta en mai. Environ 200 personnes ont pu participer aux échanges d'expérience organisés en 2011 par la FIDH.

> Renforcer la protection des droits économiques, sociaux et culturels (DESC)

Protéger les DESC et agir pour leur justiciabilité

La FIDH continue de se mobiliser pour une meilleure protection des droits économiques, sociaux et culturels, et notamment pour la ratification du Protocole facultatif au Pacte international

relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) au travers d'action de sensibilisation de la société civile comme dans le cadre du forum social mondial à Dakar en février 2011. La FIDH a organisé avec ses partenaires algériens, à la suite de l'examen de l'Algérie par le Comité DESC en 2010, un séminaire de formation afin d'encourager les organisations locales à s'approprier les instruments et mécanismes internationaux dans leur travail. Faisant suite à un travail de sensibilisation aux DESC de ses partenaires en Russie depuis plusieurs années, ceux-ci se sont emparés de l'examen de la Russie par le Comité DESC en présentant des rapports portant spécifiquement sur les droits économiques et sociaux des personnes sans-abri, les Roms et les migrants. Avec ses organisations en Grèce et en Belgique, la FIDH a soumis deux réclamations collectives au Comité européen des droits sociaux, un mécanisme particulièrement utile et facile d'accès pour les ONG.

Promouvoir les obligations extra-territoriales

La FIDH a participé à l'élaboration des Principes de Maastricht sur les obligations extra-territoriales en matière de droits économiques, sociaux et culturels adoptés en septembre 2011 et les utilise pour renforcer son plaidoyer à l'intention des États européens pour plus de régulation des entreprises d'une part et, d'autre part, pour une meilleure prise en compte des impacts sur les droits humains des accords de libre-échange négociés avec des pays tiers. À cet égard, un événement s'est tenu en juillet 2011 au Parlement européen pour sensibiliser les décideurs européens à la nécessité d'inscrire leurs politiques en matière commerciale et d'investissement dans le cadre du respect des droits humains. La FIDH a participé à des échanges sur cette question avec la société civile et les institutions européennes tout au long de l'année 2011, portant à la fois sur la situation des droits humains dans les pays avec lesquels l'UE négocie et sur les mécanismes à mettre en place pour un meilleur respect des droits humains. La FIDH s'est notamment particulièrement engagée pour faire des droits de l'Homme un sujet clef dans le cadre des négociations commerciales avec le Pérou et la Colombie.

Quelques résultats

Au niveau national

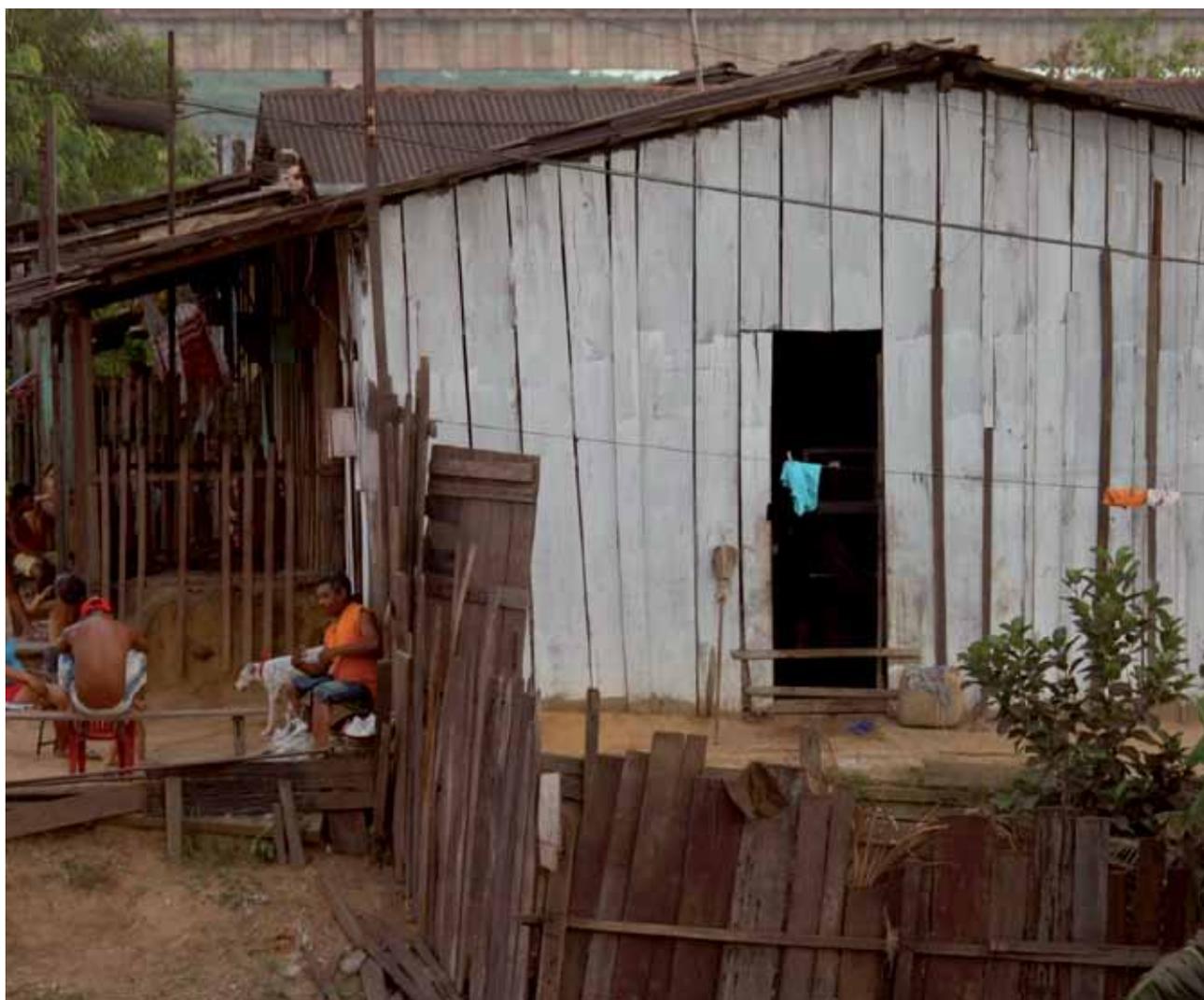
- Au Brésil : à la suite de la publication du rapport de la FIDH, des progrès ont été notés quant à l'accélération des discussions en vue de la relocalisation d'une des communautés affectées par la pollution des usines sidérurgiques.
- Au Cambodge : en 2012, le gouvernement a annoncé la suspension de l'octroi de concessions foncières à vocation économique. En 2011, les communautés affectées se sont mobilisées en vue de leur enregistrement comme population autochtone, un pré-requis pour accéder à des titres de propriété collective.
- Dans les conclusions du comité DESC concernant la Russie, le système de l'enregistrement du lieu de résidence (propiska) qui conditionne l'accès aux services sociaux de base a été critiqué.
- Une réclamation collective de la Ligue hellénique des droits de l'Homme et de la FIDH alléguant de violations du droit à la santé liées à la pollution industrielle de la rivière Asopos a été déclarée admissible en décembre 2011.

Au niveau de l'Union européenne

- Adoption d'une nouvelle communication de la Commission européenne sur la responsabilité sociale des entreprises reconnaissant la nécessité de réguler les entreprises en plus des mesures volontaires et d'une meilleure cohérence des politiques à travers notamment une nouvelle définition de la Responsabilité sociale des entreprises et l'annonce d'une série de mesures, notamment un projet de législation sur le reporting extra-financier.
- Création d'un comité de suivi du chapitre « développement durable » de l'accord de libre-échange avec la Corée du Sud, associant la société civile dont la FIDH.

Au niveau global

- Plus de 200 défenseurs des droits de l'Homme, originaires de 25 pays et 5 régions, formés aux mécanismes de recours relatifs à la responsabilité des entreprises en matière de violations des droits de l'Homme.
- 5 États ont ratifié le Protocole facultatif au PIDESC à la fin de l'année 2011.
- Les Principes directeurs sur entreprises et droits de l'Homme ont été adoptés en juin 2011, avec un mécanisme de suivi. Ils réitèrent les responsabilités respectives des États et des entreprises, et reconnaissent le droit de victimes à un recours. Les principes directeurs mentionnent explicitement la nécessité de consulter les communautés affectées et de ne pas entraver les actions des défenseurs des droits de l'homme.



© Nils Vanderbolt
Les habitants de Piquiá de Baixo victimes des activités minières et sidérurgiques avoisinantes, Açailândia, Brésil.

FOCUS

« Des droits pour tous, des règles pour les multinationales » : action de la FIDH au sein de la Coalition européenne pour la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (ECCJ)

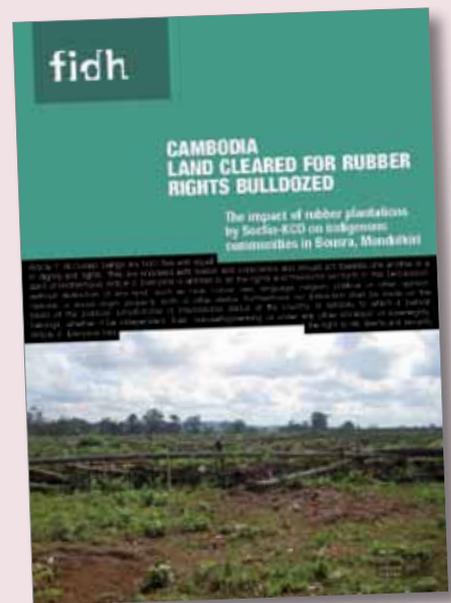
Plusieurs années de plaidoyer au niveau européen à travers la coalition ECCJ dont la FIDH est membre du comité de pilotage, ainsi que les développements intervenus au niveau de l'ONU et de l'OCDE sur la reconnaissance des responsabilités respectives des États et des entreprises en matière de droits de l'Homme ont contribué à un changement de fond dans le discours européen sur la responsabilité des entreprises. ECCJ plaide pour que l'UE aille au-delà de l'encouragement aux entreprises de prendre des mesures volontaires sur la Responsabilité sociale des entreprises (RSE), et notamment pour que les entreprises soient plus transparentes en ce qui concerne leurs impacts environnemental et social, que les sociétés mères soient tenues responsables vis-à-vis des activités de leurs filiales ou leurs partenaires commerciaux; et que les victimes aient accès à la justice. Ainsi en 2011, la FIDH a contribué à l'élaboration de notes de position de ECCJ notamment en réponse à des consultations ouvertes par la Commission européenne à propos du reporting non-financier ou les recours collectifs, a organisé un atelier au Parlement européen en juillet, a participé à la conférence de la présidence polonaise de l'UE en septembre 2011, a collecté des signatures des entreprises privées remises à la Commission européenne en soutien à ses demandes, et a participé à de nombreuses réunions avec les représentants de la Commission, (DG Entreprise, DG Commerce, DG Justice), des États membres et du Parlement. La FIDH a également interpellé les institutions européennes concernant les activités d'entreprises européennes dans des pays répressifs, notamment dans le cadre du printemps arabe ou concernant des atteintes aux droits économiques, sociaux et culturels. Le résultat de ces activités est l'adoption en novembre 2011 d'une nouvelle communication de la Commission européenne sur la RSE qui fixe les orientations pour l'avenir. Parmi les points les plus importants, la Commission reconnaît pour la première fois la nécessité d'allier la régulation aux mesures volontaires, annonce une législation sur le reporting non-financier,

demande aux États membres d'adopter des plans nationaux d'action concernant la mise en œuvre des principes directeurs de l'ONU sur entreprises et droits de l'Homme, et s'engage pour la cohérence des politiques. C'est là une avancée importante qui a nécessité plusieurs années de mobilisation. ECCJ s'est donc félicitée de cette évolution tout en regrettant que certaines questions y compris celle de l'accès à la justice soient négligées. ECCJ continuera de se mobiliser et la FIDH avec elle pour s'assurer que les mesures à venir seront véritablement à même de contribuer à une plus grande responsabilité des entreprises européennes.

CAMBODGE / soutien aux droits des peuples autochtones face aux plantations industrielles d'hévéa

En octobre 2011, la FIDH a publié le rapport d'une mission internationale d'enquête menée au Cambodge en décembre 2010 portant sur les impacts des plantations d'hévéa dans la province de Mondulkhiri, opérées par une joint venture (Socfin-KCD) appartenant à 80 % à la holding luxembourgeoise Socfin (détenue principalement par le groupe Bolloré et des sociétés appartenant aux familles de Ribes et Fabri en Belgique) et la société cambodgienne KCD. Cette mission intervenait à la demande d'une organisation membre de la FIDH au Cambodge, et à la suite d'une mobilisation de la FIDH depuis plusieurs années afin de protéger les défenseurs des droits humains et notamment des défenseurs des droits liés à la terre et au logement sévèrement réprimés pour leurs activités au Cambodge. Le rapport relève des irrégularités dans l'octroi de la concessions foncière à vocation économique et des violations des droits des communautés autochtones bunong (autour de 850 familles), y compris l'absence de consultation et de compensation adéquate, des dommages aux sites sacrés, et des conditions de travail précaires, ainsi que des craintes quant aux droits économiques, sociaux et culturels d'une communauté rendue plus vulnérable. Bien que l'entreprise ait reçu le rapport avant sa publication, celle-ci a néanmoins exigé un droit de réponse après la publication du rapport (qui lui a été octroyée) contestant certains points du rapport, et menacé la FIDH d'une action en justice. Une délégation de défenseurs des droits de l'Homme

cambodgiens accompagnés par la FIDH ont présenté les conclusions du rapport aux institutions européennes à Bruxelles lors de sa publication afin d'attirer leur attention sur des violations impliquant des entreprises européennes. La FIDH a également interpellé les autorités du Luxembourg, notamment par la voix de parlementaires luxembourgeois, sur leur responsabilité d'encadrer les activités des entreprises sous la juridiction du Luxembourg. En dépit de la réaction de l'entreprise, la FIDH espère que celle-ci acceptera de revoir le processus de compensation pour les communautés affectées. La publication du rapport aura contribué à la mobilisation des communautés affectées et l'accélération du processus d'enregistrement officiel des communautés comme population autochtone.



Priorité 6

Mobiliser la communauté des États

Contexte et défis¹

En 2011, les protestations populaires dans le monde arabe ont eu un impact significatif sur le travail des organisations internationales et intergouvernementales, en suscitant une mobilisation en faveur de mécanismes et de politiques des droits de l'Homme qui soient à la fois plus accessibles et plus efficaces. On ne peut que se féliciter d'une telle évolution, mais il reste encore de nombreux problèmes à résoudre pour sensibiliser davantage la communauté internationale et améliorer sa capacité de réaction et sa contribution à la lutte en faveur des droits de l'Homme dans le monde. Certaines de ces tendances peuvent se résumer comme suit :

Encourager la prise en considération des situations spécifiques à un pays par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies

En tant qu'organe principal chargé de répondre aux crises relatives aux droits de l'Homme, le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies (CDH) peinait, ces dernières années, à remplir sa mission. Avec d'une part la mise en place de l'Examen périodique universel, qui envisage l'analyse de la situation de chaque pays dans le monde, et d'autre part, le fait que les États soutenant traditionnellement des résolutions pays soient devenus minoritaires au Conseil, nous avons assisté, ces dernières années, à une restriction ou même à la cessation de mandats concernant des pays spécifiques, ou à une absence de résolutions en réponse à des crises graves liées aux droits de l'Homme.

Dans un tel contexte, le Printemps arabe et la vaste couverture médiatique qu'il a obtenu, ainsi que l'attitude plus favorable de certains membres du CDH ont permis au Conseil de retrouver sa crédibilité en tant que "gestionnaire de crises" capable de faire face à des conflits internes dans différents pays, et cela grâce au développement d'instruments adaptés aux pays dans lesquels étaient perpétrées de graves violations des droits humains. En 2011 notamment, de nouveaux pays ont fait l'objet de mandats : le Bélarus, la Côte d'Ivoire, la Libye, la Syrie, le Sud-Soudan. La résolution sur l'Iran a été renforcée par la désignation d'un nou-

veau rapporteur spécial. Dans le même contexte, l'exclusion de la Libye du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies - suite aux tueries délibérées de civils sans armes - doit être considérée comme un développement majeur, dans la mesure où, jusqu'ici, toute menace d'exclusion était perçue comme une "menace nucléaire" intangible -et non pas comme une sanction potentielle- que les États membres du Conseil décideraient réellement d'appliquer.

Cela dit ces avancées restent limitées et doivent être considérées en parallèle avec l'absence de progrès dans les travaux de « révision » du CDH de l'ONU dans ce domaine particulier. Pour renforcer la capacité de réaction du CDH face aux violations des droits humains, la FIDH avait plaidé en faveur de la mise en place de mécanismes de prévention et d'alerte précoce, ainsi que d'un suivi attentif des situations dans les différents pays, en particulier grâce à la mise en œuvre de mécanismes de déclenchement, en quelque sorte automatique, obligeant le Conseil à prendre en compte certaines situations de crise dans un pays donné (par exemple en donnant au Haut Commissaire aux droits de l'Homme, au Secrétaire général ou à un groupe de détenteurs de mandats dans le cadre des procédures spéciales la possibilité de soulever un problème et de réclamer une discussion officielle au Conseil, sur la base d'une demande conjointe). Mais malgré des activités de plaidoyer intensives, un groupe d'États influents (à savoir l'Égypte, le Pakistan, la Russie, la Chine, l'Équateur et Cuba) se sont toujours opposés à tout mécanisme indépendant qui pourrait déclencher automatiquement une réaction du Conseil et lui permettrait d'intervenir en cas de situations d'urgence ou même chroniques de violations des droits de l'Homme.

Mobilisation accrue mais encore insuffisante du Conseil de sécurité des Nations unies

Parallèlement, le Conseil de sécurité des Nations unies a, lui aussi, organisé une réaction importante à certaines crises en matière de droits de l'Homme, notamment au Yémen et en Libye. Cette réponse s'est néanmoins avérée insuffisante ou inadéquate. À titre d'exemple : alors que les résolutions et l'intervention du Conseil de sécurité sur la situation au Yémen étaient certes nécessaires et appréciées, le niveau et la qualité de l'intervention étaient insuffisants: on ne peut que se féliciter de la mobilisation en faveur de l'éviction du président Saleh, mais les dispositions prises pour garantir son immunité, le manque de garanties de protection des droits humains et l'absence d'une approche démocratique lors de la période de transition au Yémen ont écarté le Conseil du mandat de protection des droits de l'Homme dévolu aux Nations unies.

■ ■ ■

¹ L'analyse et ses développements figurant dans ce chapitre se réfèrent aux contextes et aux actions déployées dans l'Union Européenne, auprès des Nations unies à Genève et New-York ainsi qu'auprès du Gouvernement américain à Washington. Le contexte et l'analyse de la mobilisation de la FIDH autour des mécanismes régionaux de protection des droits de l'Homme est quant à elle présentée au chapitre 7 de ce rapport.



Crédit photo : FIDH

Jean Marie Rogue (FIDH, délégué auprès de l'UE à Bruxelles), Sacha Koulaev (FIDH, responsable du Bureau Europe de l'est / Asie centrale), Valentin Stefanovich (Vice-président du Centre des droits de l'Homme «Viasna») avec Stefan Füle (Commissaire européen responsable de l'élargissement et de la politique européenne de voisinage) sur le cas d'Ales Bialiatzki.

Sur la Syrie, l'action du Conseil est restée bloquée par le veto de la Chine et de la Russie, qui refusent d'accuser le régime syrien de crimes contre l'humanité. La possibilité d'un état d'utiliser un veto pour empêcher une quelconque action en réponse à des crimes contre l'humanité devrait être abolie, et une réforme des règles de procédure du Conseil en ce sens s'impose.

Défense des normes existantes et amélioration des capacités de protection

Après des années de controverse, les tentatives de modifier les normes internationales relatives aux droits de l'Homme par le biais d'initiatives relatives à la "diffamation des religions" ont été endiguées au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies ainsi qu'à l'Assemblée Générale (AG). Grâce à un plaidoyer intensif, le libellé de la résolution relative à la "diffamation des religions" a été modifié et préconise désormais de "s'attaquer à l'intolérance, la discrimination, la violence et l'incitation à la violence sur la base de motifs religieux". Des efforts de lobbying auprès des pays africains membres de l'Organisation de la Conférence islamique ont porté leurs fruits et obtenu leur soutien au nouveau texte de la résolution. En outre le CDH a élargi son champ d'intervention en matière de victimes et d'auteurs de violations en votant deux nouvelles résolutions, l'une en matière de discrimination à l'encontre de personnes lesbiennes, gay, bi-sexuelles ou transsexuelles et l'autre en matière de droits de l'Homme au sein des entreprises, suite à des violations commises par celles-ci. La capacité protectrice du Conseil s'est également élargie avec la création de nouveaux mandats de protection relatifs à la liberté d'association et au droit de manifestation pacifique, ainsi qu'à la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes.

Ancrage des droits de l'Homme dans les politiques commerciales

Au niveau de l'UE, dans le cadre de la mise en œuvre du Traité de Lisbonne, la politique étrangère de l'Union a été progressivement réorientée. Des consultations menées par le Service Européen d'Action Extérieure (EEAS) ont été organisées, en vue de mettre en place une stratégie globale en matière de protection de droits humains. Des délégations de la Commission Européenne

ont progressivement défini des stratégies relatives aux droits de l'Homme, pays par pays, en consultation avec la société civile. Le Parlement Européen, qui a vu l'importance de son rôle augmenter suite à la conclusion du Traité de Lisbonne, a formulé une nouvelle approche de la protection des droits de l'Homme dans le cadre des politiques commerciales et de développement, et réclame notamment l'inclusion d'évaluations d'impact "droits de l'Homme" dans les accords commerciaux.

Activités

En 2011 la FIDH a organisé 67 sessions de formation (interfaces) à Bruxelles, Genève, New York et Washington, permettant ainsi à 71 défenseurs des droits de l'Homme de participer aux différents travaux des institutions.

Les missions de plaidoyer visaient les objectifs suivants :

Nations unies

- Obtenir et consolider la mobilisation spécifique du Conseil des droits de l'Homme (CDH), pays par pays, dans les cas suivants : RDC, Haïti, Iran, Côte d'Ivoire, Myanmar et Soudan, ainsi que dans les pays dits du "Printemps arabe" (Bahreïn, Égypte, Libye, Syrie, Tunisie, Yémen).
- Élargissement de la couverture protectrice du CDH sur la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'Homme ainsi que sur les LGBT.
- Permettre la terminaison des résolutions du CDH et de l'AG relatives à la diffamation des religions.
- Mobiliser la Direction exécutive du Comité anti-terrorisme, l'Assemblée générale et informer les institutions de politique étrangère des États-Unis des dangers que représentent pour les droits de l'Homme les structures de l'Organisation de Coopération de Shanghai ainsi que les politiques de lutte contre le terrorisme telles que mises en œuvre par certains de ses États membres (Chine, Kazakhstan, Kirghizstan, Russie, Tadjikistan, Ouzbékistan).

Union européenne

- Susciter une prise de conscience de la responsabilité des entreprises et de l'impact des échanges commerciaux sur les droits de l'Homme, contribuer à l'intégration des droits de l'Homme dans les politiques commerciales. La FIDH a organisé une table ronde des décideurs et a participé à des auditions au Parlement Européen sur ce sujet.
- Alimenter les dialogues politiques relatifs aux droits de l'Homme (de tels dialogues sont actuellement en cours avec le Cambodge, la Chine, la Colombie, les États de l'Europe de l'est et d'Asie centrale, l'Union africaine, l'Indonésie, le Mexique, la Russie, le Vietnam, dans le cadre de la diplomatie de bon voisinage et de l'Article 8 de l'accord de Cotonou).
- Tracer la carte des documents de stratégie pays. Assurer le suivi et la mobilisation des points focaux européens pour les droits de l'Homme.
- Procéder à une évaluation du financement de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) en vue des nouvelles perspectives financières.

Les mobilisations spécifiques aux différents pays comprenaient

- *Afrique* - Cameroun (droits des femmes), Tchad (impunité), République Démocratique du Congo (améliorer la prise en compte des droits de l'Homme et la protection des défenseurs des droits de l'Homme et renforcer le mandat de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en RDC-MONUSCO), Djibouti (défenseurs), Ethiopie, Côte d'Ivoire, Kenya, Ouganda.

- *Asie* - Afghanistan (impunité, démocratie et Etat de droit) Birmanie (situation post-électorale, demande d'une commission d'enquête) Cambodge (responsabilités des entreprises sucrières européennes dans les évictions forcées et liberté d'association), Chine (antiterrorisme: avocats et droits de l'Homme), Indonésie (antiterrorisme et défenseurs), Iran (peine de mort, défenseurs des droits de l'Homme, droits des femmes et droits des minorités - mobilisation en faveur de sanctions ciblées à l'encontre des responsables des violations).

- *Europe de l'Est et Asie Centrale* - Russie (racisme et discriminations, antiterrorisme, élections), Kirghizstan, Ouzbékistan et Kazakhstan (politiques antiterroristes), Bélarus (situation post-électorale et arrestation du défenseur des droits de l'Homme Ales Bialiatki).

- *Amérique Latine* - Argentine (migrants), Brésil (violations perpétrées dans l'industrie minière), Colombie (responsabilité en matière de violences commises par les services de sécurité), Équateur (impact des multinationales sur la population autochtone), Haïti (l'après tremblement de terre et l'établissement d'un État de droit), Mexique (criminalité organisée et politiques de lutte

contre la drogue).

- *Moyen Orient, Afrique du Nord et Pays du Golfe* - Israël et les Territoires Palestiniens Occupés (TPO), Maroc (Sahara occidental) ainsi que différentes mobilisations pour répondre à des crises des droits de l'Homme dans l'ensemble de la région, plus particulièrement en Tunisie, en Égypte, au Yémen, au Bahreïn et en Syrie.

- *Interrégional* - mobilisation en réponse aux accords de coopération de Shanghai et l'impact de leurs politiques et pratiques antiterroristes sur les droits de l'Homme.

Quelques résultats

La FIDH a contribué au développement de la jurisprudence des Nations unies en matière de violations des droits humains ainsi qu'à la rédaction de recommandations visant des situations particulièrement inquiétantes.

La plus grande partie des préoccupations exprimées par les défenseurs des droits de l'Homme participant aux interfaces auprès de mécanismes avec des experts (organes des traités et procédures spéciales), ont été reprises dans les conclusions adressées par ces mécanismes auprès des pays concernés. Cela vient prouver une fois de plus la qualité des rapports présentés et l'importance des différentes séances d'information et réunions organisées en fonction des différents Organes de Traités auprès desquels les interfaces avaient été programmées (Comité pour les droits économiques, sociaux et culturels -CODESOC- Russie, Comité DH Iran, Comité pour l'élimination



ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Interfaces

En 2011, la FIDH a organisé 67 sessions de formation (interfaces) à Bruxelles, Genève et Washington, permettant ainsi à 71 défenseurs de participer aux travaux des différentes institutions

- Conseil de sécurité de l'ONU et Comité contre le Terrorisme : Bahreïn, République Démocratique du Congo, Indonésie, Russie, Yémen

- Troisième commission de l'Assemblée Générale : Birmanie, Iran, TPOs

- Sessions du Conseil des droits de l'Homme : Bahreïn, Bélarus, Colombie, République Démocratique du Congo, Égypte, Haïti, Iran, Côte d'Ivoire, Libye, TPOs, Syrie, Soudan, Tunisie, Yémen

- Examen périodique universel : Autriche, Géorgie, Niger, Tadjikistan, Ouganda

- Sessions des Organes des Traités : Argentine (Comité pour la protection des travailleurs migrants) Koweït (Comité pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes), Iran, (Comité des droits de l'Homme), Israël et TPOs, Russie (Comité

des droits économiques, sociaux et culturels), Turkménistan (Comité contre la torture)

- Institutions de l'Union Européenne : Afghanistan, Institutions de l'Union africaine, Bahreïn, Bélarus, Birmanie, Cambodge, Chine, Colombie, République Démocratique du Congo, Iran, Côte d'Ivoire, Kenya, Libye, Mexique, Niger, Russie, Syrie, Yémen

- Administration Nord américaine : Bahreïn, Indonésie, Russie, Syrie, Yémen

En outre la FIDH a organisé à Bruxelles une table ronde des décideurs pour débattre de l'impact de l'activité des entreprises et des échanges commerciaux sur les droits de l'Homme

Rapports / Notes d'information / Lettres ouvertes Nations Unies

- À Genève, **64 rapports alternatifs, observations écrites, notes de position, notes d'information et documents de plaidoyers** relatifs aux mécanismes et institutions des Nations unies ont été publiés et distribués. Ils se focalisaient tous sur *les situations par*

pays : Argentine, Bahreïn, Cameroun, Tchad, Équateur, Côte d'Ivoire, Djibouti, Éthiopie, Haïti, Iran, Israël, Kenya, Koweït, Libye, TPOs, Russie, Soudan, Syrie, Tadjikistan, Tunisie, Turkménistan, Ouganda, Yémen; et également sur des *évaluations thématiques* : Activité des entreprises et droits de l'Homme, Discrimination à l'encontre des LGBT, incitation à la haine, l'Examen du CDH de l'ONU à New York et Washington

14 notes d'information et lettres ouvertes ont été diffusées à propos du Bahreïn, DRC, Indonésie, Côte d'Ivoire, Myanmar, Russie, Syrie, Yémen ainsi qu'à propos de la Cour pénale internationale

Union Européenne

- **19 lettres ouvertes et notes d'information** ont été diffusées, Bahreïn, Bélarus, Birmanie (2), Cambodge (2), Chine, Colombie, partenariat UE Union africaine, juridiction universelle de l'UE, échange commerciaux de l'UE, droits de l'Homme en Iran, Libye, Malaisie, Mexique, Russie, Ouzbékistan, Yémen

de la discrimination à l'égard des femmes -CEDEF- Koweït, Comité contre la torture -CAT- Turkménistan, CODESOC Israël). Les plaidoyers organisés dans le cadre de l'Examen périodique universel ont profondément influencé les recommandations formulées par la suite. Suite aux interfaces avec la Fondation pour l'Initiative en faveur des droits de l'Homme (Ouganda), la totalité des États participants ont non seulement pris la parole au cours de l'Examen mais ont également posé des questions et formulé des recommandations en accord avec les propositions de la FIDH, en particulier à propos de la loi sur la bonne gestion de l'ordre public et la liberté d'assemblée. À propos du Niger, suite à la mission de plaidoyer organisée en collaboration avec l'Association nigérienne pour la défense des droits de l'Homme (ANDDH), les pays ont inclus des recommandations spécifiques sur les mutilations génitales féminines ou ont organisé des campagnes de sensibilisation à la scolarisation des filles.

En outre, certains résultats ont été obtenus grâce aux activités de plaidoyer spécifiques par pays au niveau international (liste non-exhaustive) :

- Des interfaces avec les défenseurs des droits de l'Homme **Syriens** ont contribué à la constitution d'une commission d'enquête du CDH, suite à la répression des manifestants dans ce pays.

- À Genève, l'interface a lancé la première table ronde publique, réunissant des experts de l'ONU et des ONG, des fonctionnaires de l'UE et des diplomates d'Afrique du Nord, pour débattre du problème posé par les réfugiés du **conflit libyen**. Il s'agissait là d'une réponse à une résolution adoptée par le Conseil des droits de l'Homme en juin sur la situation en Libye, qui avait divisé les pays européens et africains. En outre, les rencontres des représentants des Nations unies (Procédures spéciales) avec le défenseur des droits de l'Homme Libyen ont donné à celui-ci la possibilité de comprendre le mandat et le fonctionnement des mécanismes onusiens, et ont permis aux représentants de l'ONU d'obtenir des informations directes sur la situation locale. À Bruxelles l'interface a été suivie par deux questions écrites de députés européens adressées à la Commission Européenne concernant la situation en Afrique du Nord. La Commissaire Margot Wallstrom y a répondu au Parlement Européen. En outre le Président du Parlement européen a prévu de visiter des camps de réfugiés en Tunisie lors de sa première visite dans ce pays depuis la révolution.

- **Iran** : la FIDH a organisé des déjeuners d'ambassadeurs avant la 16^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme (CDH) à Genève, à l'occasion de la visite de Mme Shirin Ebadi, pour soutenir son plaidoyer en faveur de la désignation d'un Rapporteur Spécial sur l'Iran, qui serait chargé de la surveillance du respect des droits de l'Homme. Suite à quoi le CDH a adopté une résolution prévoyant l'envoi d'un expert indépendant en Iran, suite à d'énormes efforts de lobbying auprès des représentants du Sénégal, du Brésil et de la Corée du Sud pour qu'ils votent en faveur de la résolution. Les plaidoyers au sein du CDH ont influencé les observations finales des membres du Comité sur la situation de la liberté d'expression, des religions, de la peine de mort, des problèmes systémiques avec

le système judiciaire et la situation des défenseurs des droits de l'Homme. Au niveau de l'UE, les activités de plaidoyer auprès des ambassadeurs du Comité politique et de sécurité (COPS) ont contribué à l'adoption, le 12 avril 2011, d'une liste de sanctions visant 32 responsables de violations des droits de l'Homme en Iran (Décision 2011/235/PESC), liste élargie le 10/10/2011.

- Activités de plaidoyer à propos de la **Birmanie** à Bruxelles, les défenseurs ont documenté la mobilisation juste avant l'interface à l'Assemblée générale des Nations unies à New York et ont également donné les informations nécessaires aux représentants de l'UE responsables d'un projet de résolution sur le Myanmar à l'Assemblée Générale. D'autres interfaces aux Nations unies à New York ont renforcé le soutien à la résolution sur les droits de l'Homme au Myanmar présentée par la Troisième Commission de l'Assemblée Générale. 25 délégations ont été contactées, qui ont soit maintenu leur soutien à la résolution soit ont changé leur "Abstention" en "Oui", ou ont passé d'un vote "Contre" à une "Abstention" (Indonésie, Côte d'Ivoire, Kenya, Togo, Tunisie).

- Activités de plaidoyer à propos de la **Côte d'Ivoire** : les défenseurs des droits de l'Homme à Bruxelles ont permis de renforcer les déclarations de Catherine Ashton, dans lesquelles elle a notamment lancé un appel à la justice internationale pour que soient jugés les responsables des violations des droits humains, réclame l'intensification des sanctions compte-tenu de la gravité de la situation et l'adoption d'une résolution d'urgence par le Parlement Européen. À Genève, ces activités ont contribué à la mise en place par le CDH d'une commission internationale d'enquête sur les violations post-électorales.

- Suite aux activités de plaidoyer menées à Bruxelles avec les défenseurs des droits de l'Homme du **Bahreïn**, plusieurs députés européens se sont ralliés à leur cause et ont présenté deux projets de résolution, qui ont été adoptés ensuite le 7 avril et le 7 juillet. À Washington, le briefing s'est tenu juste après que la Commission nationale d'enquête ait diffusé son rapport sur les agitations au Bahreïn, a permis de faire entendre un point de vue et une analyse indépendants.

- Les alertes et les plaidoyers à propos de la détention et de la condamnation du défenseur des droits de l'Homme Ales Bialiatski, Président de Viasna et Vice-président de la FIDH, en **Bélarus**, ont conduit à l'adoption d'une résolution spéciale du Parlement européen, à des déclarations publiques énergiques de Jerzy Buzek, Président du Parlement Européen, de la Haute Représentante de l'UE pour la politique étrangère et de nombreux États membres de l'UE, ainsi que du Haut Commissaire aux droits de l'Homme des Nations unies. Les interventions auprès du ministre polonais des Affaires Étrangères ont permis de transmettre à l'avocat de Mr Bialiatski toutes les informations utiles fournies par le procureur polonais aux autorités du Bélarus.

FOCUS

Yémen

Pendant toute la durée des révoltes populaires en Afrique du Nord et au Moyen-Orient la FIDH a toujours tenté de faciliter les interactions de ses organisations affiliées avec les OIG, pour que celles-ci soient informées de la situation et puissent à leur tour conseiller la communauté internationale. La FIDH a tiré parti des interfaces de l'année précédente, qui avaient permis de traiter des politiques antiterroristes et des droits de l'Homme au Yémen, et a organisé plusieurs séries de rencontres entre des défenseurs yéménites avec des représentants de l'UE à Bruxelles, des Nations unies à Genève et New York ainsi qu'avec l'administration nord-américaine à Washington, en vue de leur faire connaître les dynamiques locales et de les convaincre de la nécessité d'une mobilisation ciblée.

À la veille de la 17^{ème} et 18^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme, des séances d'information et des événements publics ont été organisés à Genève. À Bruxelles des réunions se sont tenues au plus haut niveau, avec la participation notamment de Catherine Ashton, Haute

Représentante de l'UE pour la politique étrangère et du Président du Parlement Européen Jerzy Buzek. Une audition a été organisée par la Comité de Politique Étrangère et de Sécurité Commune en présence des 27 Représentants permanents des états membres. À New York des réunions ont été organisées avec les ambassadeurs des Nations unies (Conseil de sécurité). La remise du Prix Nobel de la Paix à la journaliste et défenseur des droits de l'Homme Tawakkol Karman, partenaire de longue date de la FIDH, a certainement attiré une audience de qualité à ces réunions.

Suite à quoi plusieurs États membres des Nations unies ainsi que le Haut Commissaire aux droits de l'Homme ont fait écho à ces préoccupations dans leurs interventions orales à l'occasion des sessions de juin et de septembre du Conseil des droits de l'Homme.

Enfin, cette mobilisation a contribué à faire adopter :

- Résolution du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies sur le Yémen -

19^{ème} session - Mars 2012 <http://daccess-ods-un.org/TMP/1280186.77233465.html>

- Résolution du Conseil des droits de l'Homme sur le Yémen - 18^{ème} session - Septembre 2011 - <http://daccess-ods-un.org/TMP/5710162.52040863.html>

- Résolution 2014 du Conseil de Sécurité des Nations unies sur le Yémen - <http://www.un.org/News/Press/docs/2011/sc10418.doc.htm>

- Déclarations et prises de position sur le Yémen au sein de l'UE : http://www.eeas.europa.eu/yemen/news/index_en.htm

- Résolution adoptée par le Parlement Européen le 7 juillet 2011 sur la situation en **Syrie**, au **Yémen** et au **Bahreïn** dans le contexte de la situation dans le monde arabe et en Afrique du Nord. La résolution reprend les préoccupations de la FIDH. http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TAreference=P7-TA-2011-0333&language=EN&ring=B7-2011-0446#def_1_1



La Haute Représentante de l'UE pour la politique étrangère, Catherine Ashton avec Tawakkol Karman, prix Nobel de la paix 2011, et Ezzedine Al Asbahi, Président du HTRC (Yémen), membre de la FIDH (2011).

Priorité 7

Soutenir le respect des droits de l'Homme et l'Etat de droit en période de conflit, dans les situations d'urgence ou de transition politique

Stratégies

Pour atteindre les objectifs fixés dans son plan d'action, la FIDH a mis en œuvre les orientations stratégiques suivantes :

Renforcer la documentation d'urgence des graves violations des droits humains

La FIDH entend renforcer sa capacité de réaction rapide face aux situations de conflit, de crises et de violence, en documentant avec ses organisations membres et partenaires, le plus systématiquement possible et en toute sécurité, les situations de violations massives des droits de l'Homme, y compris dans une visée incriminante.

Pour soutenir cette force de réaction, la FIDH veut répondre au besoin exprimé par ses ligues, particulièrement en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, de formation de ses membres aux techniques sécurisées de documentation et de diffusion de l'information.

La dénonciation et la condamnation documentée des violations relayées par les instances intergouvernementales et de protection des droits de l'Homme et les médias a un effet dissuasif sur leurs auteurs.

Soutenir la capacité d'action et d'influence des ONG nationales de défense des droits de l'Homme auprès des autorités nationales

La FIDH entend accroître l'accompagnement de ses organisations membres et partenaires pour une plus grande interaction avec les autorités nationales (représentants des pouvoirs exécutifs, législatif et judiciaire). Ce soutien s'organise via la formulation conjointe de recommandations pour la protection des droits humains et des principes démocratiques (conclusions de missions et de séminaires, établissement de feuilles de route) et le renforcement d'espaces de dialogue constructifs et continus avec les autorités (à travers l'organisation de tables rondes ou des missions de plaidoyer). Cette action doit permettre aux acteurs concernés de sortir des situations

de conflit et de crise en identifiant précisément les actions et réformes législatives et institutionnelles à entreprendre pour la consolidation de l'État de droit et des principes démocratiques.

Mettre en œuvre des stratégies contentieuses pour lutter contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves

Pour répondre au droit des victimes des crimes les plus graves à la justice, à la vérité et à la réparation, agir sur la prévention et consolider l'État de droit comme socle d'une stabilité durable, la FIDH, avec son Groupe d'Action judiciaire, entend multiplier des stratégies d'action contentieuse au niveau national, régional et international. Selon les cas, elle insiste avec ses organisations membres et partenaires sur la mise en lumière des responsabilités individuelles devant les juridictions nationales et extra-territoriales ou la justice internationale en se constituant parties civiles auprès de victimes, voire les deux selon le principe de complémentarité. Profitant de son expérience, elle accentue son action devant les organes régionaux judiciaires ou quasi-judiciaires (comme devant la Cour interaméricaine des droits de l'Homme et la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples) pour établir la responsabilité des États ou celle des entreprises.

Mobiliser de manière ciblée les instances intergouvernementales et mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits et les diplomaties influentes

Via des interfaces de plaidoyer en présence de représentants de ses organisations membres et partenaires, la FIDH continue à agir auprès du Conseil des droits de l'Homme et des instances de l'Union européenne pour obtenir leur réaction face aux situations de conflit, de crise et de transition et les amener à agir auprès des autorités nationales pour la protection des droits et des principes démocratiques. Son action se focalise par ailleurs auprès d'institutions et mécanismes a priori fermés au dialogue avec la société civile – comme l'Union africaine, la Ligue des États

Arabes, l'Organisation de Coopération de Shanghai, l'Association des Nations du Sud-Est asiatique (y compris sa Commission intergouvernementale asiatique des droits de l'homme) pour qu'elles entendent et répercutent les préoccupations de nos organisations membres et partenaires.

Une attention particulière est également portée sur le Conseil de sécurité des Nations unies – ses décisions ayant des incidences très importantes sur la situation des droits de l'Homme dans les pays en conflit et crise, y compris concernant le mandat de ses missions de maintien de la paix.

Afrique du Nord et Moyen-Orient

Contexte et défis

Le 17 décembre 2010 et la révolte populaire qui s'en est suivie menant à la chute du régime de Zine Al-Abidine Ben Ali, marqueront un tournant décisif non seulement dans l'histoire de la Tunisie, mais également dans celle de la région. La fin de la dictature et le processus de transition entamé dès la mi-janvier 2011 ont nourri de nombreux espoirs de voir l'instauration de systèmes démocratiques respectueux des droits humains. Les populations ont fait entendre la voix de la liberté dans toute l'Afrique du nord et au Moyen-Orient.

Au Maroc, en Algérie et en Jordanie, les autorités ont tenté de désamorcer les protestations émergentes en annonçant des réformes politiques et économiques progressistes, comme la levée de l'Etat d'urgence en vigueur depuis 19 ans en Algérie.

Les revendications populaires en faveur des libertés et des réformes politiques qui se sont exprimées pacifiquement dans la rue au Bahreïn, en Égypte et au Yémen, ont dû faire face à une répression violente par les forces de sécurité cherchant à étouffer toute contestation et à maintenir au pouvoir des autorités dans un premier temps sourdes aux aspirations de leurs citoyens. Les tirs à balles réelles, lancers de grenades à bout portant, coups de bâtons et autres mauvais traitements ou actes de tortures ont tué ou blessé de nombreux citoyens dont le seul « crime » était de réclamer la démocratie et le respect de leurs droits civils, politiques, économiques et sociaux.

Le régime syrien est allé encore plus loin dans son aveuglement criminel en lançant son armée contre la population. Plusieurs milliers de Syriens ont été tués en 2011 à Homs, à Damas, à Alep et dans d'autres villes du pays pour avoir manifesté leur aspiration au changement. Des dizaines de milliers de Syriens se sont réfugiés dans des pays limitrophes. Fin 2011, les chars syriens continuaient d'écraser les hommes, femmes et enfants pris au piège de la répression de Bashar Al Assad.

En Libye, le massacre annoncé des « insurgés » de Benghazi par le Colonel Khadafi, au pouvoir depuis 42 ans, a fait réagir la communauté internationale. La résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée en mars 2011, a entraîné l'intervention militaire

d'une coalition de pays menés par la France, la Grande Bretagne avec le soutien notamment des États-Unis d'Amérique et du Qatar. Cette guerre s'est achevée par la mort du « Guide » en octobre, l'arrestation et l'exil de nombreuses personnes de sa famille et de son cercle rapproché.

Dans ce contexte particulièrement difficile et bouleversé, le conflit israélo-palestinien est demeuré au cœur des préoccupations de la région, en particulier concernant l'impunité totale des responsables des violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'Homme perpétrées dans les territoires palestiniens occupés, et notamment à l'occasion de l'opération Plomb durci dans la bande de Gaza en décembre 2008 et janvier 2009. Les défenseurs dénonçant cette situation ont été menacés et harcelés tout comme ceux qui dénoncent la construction du mur de séparation et les expulsions forcées de Palestiniens en Cisjordanie et en Israël.

La documentation des graves violations des droits de l'Homme a constitué un réel défi pour les ONG de défense des droits de l'Homme dont la capacité à agir dans l'urgence est parfois limitée et dont les membres figurent souvent parmi les premières cibles de la répression exercée à l'encontre des opposants au régime autoritaire en place. Le recueil de ces informations est pourtant nécessaire à l'interpellation des autorités nationales, des instances intergouvernementales et mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits mais aussi du grand public pour exiger la protection des droits humains. Il constitue également un préalable nécessaire à toute démarche contentieuse. Or, la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves pour ses vertus de sanction et de prévention, constitue un véritable défi dans des pays où les systèmes judiciaires sont le plus souvent minés par leur dépendance au pouvoir exécutif et par la corruption.

Plus largement, sur les plans politique et sociétal, la Tunisie, le Yémen, l'Égypte et la Libye doivent désormais faire face aux grands défis de la transition et de la mise en place des régimes démocratiques respectueux des droits humains. Les troubles liés à la chute des régimes en place dans ces États ont été des moments d'espoir d'un avenir meilleur mêlés à la crainte d'un retour en arrière ou d'un dévoiement des aspirations populaires par d'autres forces moins progressistes. La réforme constitutionnelle et des lois électorales ainsi que celle des institutions (justice, sécurité, armée), la lutte contre les intégrismes religieux, la protection des droits des femmes sont autant de sujets d'importance qui doivent être pris en compte par les organisations de la société civile de la région. Celles-ci ont éprouvé à cet égard, un besoin de formation, d'échange d'expérience, de renforcement de leurs capacités d'action et donc d'influence, tout comme la nécessité de se lier avec les nouvelles forces vives de la protestation (jeunesse, bloggeurs, etc).

Activités

Soutien à la capacité d'action des organisations locales de défense des droits de l'Homme

Compte tenu de l'ensemble des défis auxquels font face les États de la région, la liberté et la capacité d'action des ONG locales membres et partenaires de la FIDH sont cruciaux. La FIDH a ain-

si réagi dans l'urgence pour la protection de défenseurs menacés (cf. Priorité 1) via l'interpellation des autorités nationales et de la communauté internationale, le soutien à des exils temporaires, des observations judiciaires et la sécurisation des moyens de communication et de stockage des données des ONG.

Pour renforcer leur capacité d'action et d'influence, la FIDH a, par ailleurs, entrepris des activités de formation et d'échanges d'expérience à destination de ses partenaires locaux en vue de répondre à leur besoin de documentation, de justice et de plaidoyer. Ce volet fut particulièrement mis en œuvre dans le contexte de la transition politique initiée en Tunisie (cf. Focus) où la FIDH a contribué à l'établissement d'une feuille de route pour la consolidation de l'Etat de droit et l'affirmation des principes démocratiques. Avec ses ligues membres, la FIDH a organisé en avril un séminaire de formation en Algérie pour renforcer l'expertise des organisations locales, notamment les organisations de défense des droits de l'Homme, des droits des femmes et les syndicats sur les droits économiques, sociaux et culturels et les mettre en situation de faire le suivi auprès des autorités de la mise en œuvre des conclusions du Comité DESC des Nations unies.

En réponse au besoin exprimé par ses organisations membres et partenaires, la FIDH a organisé en juin un atelier de formation au Caire réunissant 25 défenseurs/avocats du Yémen, de Syrie et de Libye sur les techniques de surveillance, de documentation et

de plaidoyer concernant les situations de violations des droits de l'Homme dans le contexte de la répression des protestations. Les bénéficiaires de cette formation ont particulièrement apprécié le partage d'expérience avec leurs homologues experts du réseau de la FIDH et appelé au renouvellement de cet exercice. De nombreux militants ont attesté de l'utilisation des formulaires fournis par la FIDH pour collecter leurs témoignages (notamment certains avocats libyens).

Documentation des violations des droits de l'Homme

Le souci d'apporter une information renouvelée, fiable et précise aux acteurs du changement, aux médias et au grand public sur les violations graves des droits de l'Homme dans la région a été une préoccupation constante de la FIDH en 2011.

Dans les pays fermés, comme la Syrie et face à la censure des autorités sur la situation des droits de l'Homme, la FIDH a fait en sorte de relayer les informations recueillies par ses organisations membres et partenaires sans exposer les défenseurs au danger, ou, à leur demande, de les mettre en relation avec les médias comme gage d'une plus grande sécurité. Ainsi la FIDH a publié un rapport d'enquête sur les crimes contre l'humanité commis par le régime de Bashar Al Assad et produit plus d'une trentaine de communiqués de presse sur la situation des droits humains dans ce pays.

Un suivi très assidu de la situation en Tunisie s'est décliné en la

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Missions

- **Égypte** : Missions d'enquête sur la répression des manifestants, et de plaidoyer (avril et juillet)
- **Libye** : Mission d'enquête à Salloum (frontière égyptienne) sur la situation des migrants quittant le pays, mai
- **Libye** : Mission d'enquête auprès des réfugiés en Tunisie sur les droits des femmes en Libye, juillet
- **Tunisie** : 7 Missions de solidarité, d'évaluation et de plaidoyer
- **Tunisie** : Mission d'enquête sur les violences policières, mai

Rapports/ Note de position

- **Égypte** : « Violations des droits de l'Homme : le prix à payer de la révolution égyptienne », mai, (AR/ANG)
- **Égypte** : « Fuite en Égypte des exilés de Libye », juin, (FR/AR/ANG)
- **Égypte** : « Elections in Egypt : real concerns for public safety and election fairness », novembre (ANG/AR)
- **Israël / Territoires palestiniens occupés** : « À l'abri de toute responsabilité : Israël ne manifeste aucune volonté d'enquêter

sur les auteurs de crimes internationaux ni d'engager des poursuites à leur rencontre », septembre, (AR/ANG)

- **Libye** : La Libye et la Cour pénale internationale : Questions / Réponses, mai, (ANG/FR/AR)

- **Maroc** – Février 2011, Etat des lieux du suivi des recommandations de l'instance Équité Réconciliation à l'occasion du 5^{ème} anniversaire de la publication de son rapport, mars, (FR)

- **Sahara Occidental** : « Les affrontements du 8 novembre 2010 à Laayoune ; escalade dans un conflit qui s'éternise », mars

- **Syrie** : « Rapport conjoint d'observation judiciaire sur El Hassani », février, (FR, ANG, AR)

- **Syrie** : « Rapport conjoint d'observation judiciaire sur El Maleh, mars, ANG/FR/AR

- **Syrie** : « Bashar Al Assad : Criminel contre l'humanité », juillet, (ANG/AR)

- **Tunisie** : « Instrumentalisation de la Justice en Tunisie - Ingérence, Violations, Impunité », janvier

- **Tunisie** : « La Tunisie post Ben Ali face aux démons du passé : Transition démocratique et persistance de violations graves

des droits de l'Homme, juillet, (FR/AR)

Communiqués de presse et appels urgents de l'Obs : 186 en ENG/AR/FR

Séminaires / Ateliers

- Séminaire en Algérie de formation sur les DESC, avril. 80 participants

- 2 Séminaires en Tunisie sur la transition politique, 300 participants en février et en mars

- Séminaire au Caire sur les techniques d'enquête et de plaidoyer, juin. 25 participants

Activités de plaidoyer

La FIDH a soutenu de nombreux représentants de ses organisations membres dans leur plaidoyer auprès des Nations unies (à Genève et New York), de l'Union européenne (à Bruxelles), de l'Union africaine (Addis Abeba), de la Ligue des États Arabes (Caire), de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (Gambie), et auprès des diplomaties influentes dans la région (France, États-Unis d'Amérique, etc).

publication de rapports d'enquête, notes de position et communiqués de presse dont certains ont été traduits en 4 langues (français, anglais, arabe et espagnol) afin de toucher un public plus large et la publication de tweets. De nombreuses interviews de membres du bureau politique de la FIDH et de membres Tunisiens ont également été postées sur le site de la FIDH. Une même attention fut portée sur le Yémen (plus d'une dizaine de communiqués de presse et lettres ouvertes) et la Libye, notamment sur la situation des femmes via le recueil de témoignages auprès des réfugiées en Tunisie et des migrants. Concernant l'Égypte, la FIDH a également publié une trentaine de communiqués/notes de position et appels urgents de l'Observatoire pour la protection des défenseurs depuis le début du soulèvement populaire du 25 janvier ; la FIDH a, en outre, conduit une mission d'enquête dès le mois d'avril et produit un rapport sur les violations des droits de l'Homme commises à l'occasion du soulèvement populaire en insistant sur la chaîne de responsabilité des services de sécurité et membres du gouvernement du régime Moubarak.

Sur la base des informations de ses organisations membres en Israël et dans les Territoires palestiniens, la FIDH a publié un rapport analysant l'absence de volonté, au sens de l'article 17 du Statut de la CPI, des juridictions israéliennes de lutter contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves perpétrés dans le cadre de l'opération « plomb durci ».

Plaidoyer judiciaire et politique

Sur la base de cette documentation précise, largement relayée par les médias, la FIDH, avec ses organisations membres, a utilisé les leviers judiciaires et diplomatiques appropriés pour accompagner, convaincre ou contraindre les États au renforcement des principes démocratiques et de l'État de droit.

S'agissant du volet judiciaire, la FIDH a rencontré plusieurs fois en Égypte le bureau du procureur public aux fins de discuter avec lui des poursuites à l'encontre des principaux responsables des violations commises à l'encontre des manifestants au cours des 18 jours de soulèvement populaire qui ont conduit à la chute du Président Moubarak. Concernant la Libye, la mobilisation de la FIDH a contribué à l'adoption de la résolution 1970 du Conseil de sécurité saisissant la CPI à l'unanimité, elle s'est en outre traduite par le dépôt en octobre d'une plainte contre X visant notamment l'entreprise française Amesys, suspectée de complicité d'actes de torture sur des opposants au régime par la fourniture d'équipement de surveillance dans le cadre d'un accord commercial conclu avec les services du Colonel Khadafi. La FIDH a par ailleurs continué de soutenir des victimes déjà engagées dans des procédures en compétence extra-territoriale (ex : l'Affaire de Rélizane – Algérie). Enfin, d'importantes actions de plaidoyer ont été menées en France et auprès des membres du Conseil de sécurité des Nations unies pour amener ce dernier à saisir la CPI sur la situation en Libye et en Syrie – ces deux pays n'ayant pas ratifié le Statut de Rome.

La FIDH a également cherché à éclairer la responsabilité des États dans les violations des droits de l'Homme devant les mécanismes internationaux et régionaux, à l'instar de son action initiée auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples

pour que celle-ci saisisse la Cour africaine d'une plainte dénonçant la répression sanglante des manifestants par le régime libyen.

Concernant le volet politique du plaidoyer, la FIDH a souhaité accompagner ses organisations membres et partenaires dans le dialogue avec les autorités pour appeler au respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques comme ce fut le cas en Tunisie (cf. Focus 1). Une mission de plaidoyer en Égypte a également permis des échanges avec le Premier ministre, le Ministre de la Justice et le Procureur général (juillet) en vue de soutenir le lancement de poursuites judiciaires contre les plus hauts responsables de la répression des manifestations pacifiques lors du soulèvement populaire.

De nombreuses interfaces de plaidoyer ont également été organisées auprès du Conseil des droits de l'Homme à Genève, du Conseil de sécurité à New York et de l'Union européenne, à Bruxelles, pour amener ces instances à peser sur les situations dans la région en faveur du respect des droits humains. Les diplomaties influentes telles que la France ou les États-Unis d'Amérique ont largement été sollicitées.

Enfin, à travers l'action de son Bureau de représentation au Caire, la FIDH a renforcé son action de plaidoyer auprès de la Ligue des États arabes (LEA), notamment auprès des États-membres et du Cabinet du Secrétaire général, en provoquant des interfaces avec des représentants de ses organisations membres et partenaires. Cette action a permis de voir la LEA, d'ordinaire plutôt réservée sur les questions relatives aux droits de l'Homme, s'exprimer avec fermeté sur la situation en Syrie. La FIDH a également permis à des défenseurs d'Égypte, de Tunisie et de Libye, de faire part de leurs préoccupations auprès de la CADHP ; une instance où les représentants d'ONG de la région étaient jusque-là moins présents alors que ses décisions ont une réelle portée, car validées par l'Union africaine.

Quelques résultats

Au niveau national

– Tunisie

- La ratification par la Tunisie du Statut de la Cour pénale internationale, de la Convention internationale contre les disparitions forcées, du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; l'engagement des autorités de lever les réserves à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).
- La consécration en Tunisie de la parité sur les listes électorales pour l'élection de l'Assemblée constituante.
- L'adoption en Tunisie d'une nouvelle loi sur les associations et d'un nouveau code de la presse, dont la plupart des dispositions sont conformes aux normes internationales de protection des droits humains.
- L'obtention d'une fréquence d'émission pour une radio tunisienne qui faisait l'objet de mesures répressives sous l'ancien régime
- L'engagement des hautes autorités de l'Agence tunisienne d'internet de stopper la censure et les filtres sur la toile.

– **Maroc**

- La levée des réserves à la CEDEF par les autorités marocaines et engagement en juin 2011 à une abolition graduelle de la peine de mort.
- La prise en compte des recommandations clés du rapport de la FIDH sur l'Instance Équité Réconciliation dans la nouvelle constitution marocaine, notamment sur l'égalité hommes femmes et sur la suprématie des conventions internationales sur la législation nationale.
- La rédaction d'un nouveau projet de loi sur les associations en Égypte qui doit être discuté devant le Parlement en juillet 2012 et qui prend en compte les préoccupations de la FIDH
- Une information soutenue et crédible sur la répression des protestations populaires largement reprise par les médias (20 114 articles ont fait état de nos positions sur la région en 2011).

Au niveau international

– De nombreuses décisions prises par les instances internationales et régionales intergouvernementales condamnant les graves violations des droits de l'Homme perpétrées dans le contexte du printemps arabe et instaurant des sanctions à l'égard des responsa-

bles. Contribution notamment : aux prises de position fermes de la Ligue des États Arabes sur la situation en Syrie (suspension de cet Etat de ses instances, déploiement d'une mission d'observateurs pour évaluer la mise en œuvre du plan de sortie de crise proposé au régime syrien); à l'adoption le 24 août d'une résolution du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies réuni en session extraordinaire établissant une commission internationale d'enquête pour faire la lumière sur les graves violations des droits de l'Homme perpétrées en Syrie et établir les responsabilités; à l'adoption le 27 octobre 2011 d'une résolution d'urgence du Parlement européen sur les violations des droits de l'Homme au Barheïn.

– La résolution du Conseil de sécurité sur le Yémen en octobre condamnant les violations en cours.

– La saisine le 28 février du Procureur de la Cour pénale internationale par le Conseil de sécurité sur la situation en Libye.

– La saisine par la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples de la Cour africaine d'une plainte contre la Libye, sur la base d'une communication de la FIDH.

– L'ouverture d'une information judiciaire en France contre la société Amesys pour complicité dans les actes de torture commis en Libye.



Crédit : Amel Pain- EPA

File d'attente devant un bureau de vote- élections législatives Nov 2011 - Egypte.

FOCUS

Soutien aux organisations tunisiennes dans le plaidoyer pour une transition politique respectueuse des droits humains

La FIDH a soutenu le CNLT dans l'organisation en février d'un séminaire sur « La transition démocratique et les besoins de la société en transition » regroupant 350 participants y incluent des représentants de mouvements de jeunes révolutionnaires de différentes régions du pays, des organisations de droits des femmes et des syndicalistes. Ce séminaire dont les débats ont été largement relayés par les médias a débouché sur des recommandations précises concernant les modalités d'implication des citoyens sur les questions de participation à la vie politique, le processus électoral, les réformes du système judiciaire et des médias et les politiques économiques et sociales. Cette feuille de route fut largement utilisée par les ONG tunisiennes tout au long du processus de transition en 2011.

La FIDH et le Réseau euro-méditerranéen ont organisé, avec leurs organisations locales, un séminaire sur « Transition démocratique en Tunisie » en mars en présence de 300 participants, (38 associations tunisiennes et des experts internationaux et régionaux). Ce séminaire a été notamment l'occasion d'échange d'expérience avec des défenseurs ayant été confrontés à des situations de transition similaires (ex en Pologne, Bélarus et Russie..).

La FIDH a, en outre, mandaté un consultant pour réaliser une étude dont l'objectif était de cerner les obstacles techniques, juridiques et politiques au droit à la justice des victimes de violations graves des droits de l'homme commises pendant la révolution et plus largement sous le régime de Ben Ali. Cette évaluation ainsi que les recommandations du rapport d'enquête de la FIDH sur les violences policières ont nourri une intense activité de plaidoyer.

La FIDH a mené 8 missions en Tunisie et rencontré plus de 20 représentants des autorités dont en juillet le Premier Ministre, le Vice Ministre de l'Intérieur, le Directeur général de la sûreté nationale et le Ministre de la Justice . Et après les élections la FIDH a rencontré le Président de la République et le Président de l'Assemblée nationale constituante.

Enfin, la FIDH a fourni début 2011 une assistance matérielle et technique d'urgence à ses organisations membres pour les aider dans leur communication publique. Notamment, la FIDH a soutenu la création du site internet¹ de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates leur permettant d'exposer leurs communiqués de presse et rapports au plus grand nombre. Ce site est depuis lors régulièrement actualisé.

Toutes ces activités ont œuvré à de nombreux résultats, notamment : la ratification par la Tunisie du Statut de la Cour pénale internationale, de la convention internationale contre les disparitions forcées, et du protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; l'engagement des autorités de lever les réserves à la CEDEF ; la consécration de la parité sur les listes électorales ; L'adoption d'une nouvelle loi sur les associations et d'un nouveau code de la presse, dont la plupart des dispositions sont conformes aux normes internationales de protection des droits humains ; L'obtention d'une fréquence d'émission pour une radio tunisienne qui faisait l'objet de mesures répressives sous l'ancien régime ; l'engagement des hautes autorités de l'Agence tunisienne d'internet de stopper la censure et les filtres sur la toile.

La FIDH mobilise l'opinion publique et les acteurs du changement sur les graves violations des droits de l'Homme en Syrie

La FIDH a soutenu le développement du site internet www.dchrs.org coordonné par le Damascus Center for Human Rights Studies et dont l'objectif est de relayer et mettre à disposition, en arabe et en anglais, diverses informations tels que des communiqués et des rapports, à destination des ONG de droits de l'Homme et des instances internationales compétentes sur la Syrie. Ce site, géré par des activistes se trouvant à l'extérieur du pays et en contact constant avec leurs collègues sur le terrain, a permis de rendre accessible sur un même site l'ensemble des informations disponibles relatives à la situation des droits de l'Homme en Syrie. Il fut longtemps le seul à fournir cette information, en particulier depuis les premières semaines après le début de la répression féroce du mouvement de contestation. En outre, un dossier spécial en anglais, français et espagnol sur la situation

en Syrie a été créé sur le site de la FIDH reprenant les articles publiés, des interviews de partenaires syriens ainsi que des points de vue d'experts de la Syrie.

En juillet 2011, a été publié en anglais puis en arabe le rapport « *Bashar Al Assad : Criminel contre l'humanité* » qui documente les violations graves des droits de l'Homme commises à l'encontre des manifestants et de la population syrienne. Il a été rédigé par la FIDH sur la base d'informations collectées par ses organisations membres et partenaires en Syrie.

Sur la base de ces informations, la FIDH a pu mener un important plaidoyer auprès des instances de l'Union européenne, du Conseil des droits de l'Homme et du Conseil de sécurité des Nations unies dans le but d'obtenir la condamnation des violences commises à l'encontre de la population syrienne ainsi que des sanctions soient prononcées à l'encontre du régime syrien. En outre, la FIDH a plaidé sans relâche dans le but d'obtenir que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en Syrie. La FIDH a par ailleurs été à l'avant-garde du plaidoyer auprès de la Ligue des États arabes (LEA) afin d'obtenir que des pressions soient exercées sur la Syrie pour que cessent immédiatement les violences contre la population civile. La FIDH s'est réunie à plusieurs reprises avec des représentants de la LEA au Caire pour discuter des politiques et sanctions possibles que la Ligue pouvait adopter en réaction à la répression violente en Syrie. La FIDH a largement communiqué ses recommandations à la Ligue arabe, y compris dans le cadre d'efforts conjoints avec ses organisations membres et partenaires dans la région.

Cette action a contribué à ce que pour la première fois, cette instance adopte des sanctions. En novembre 2011, la LEA a suspendu l'adhésion de la Syrie et demandé la fin de la violence contre les manifestants. Et un mois plus tard, la LEA a déployé une mission d'observateurs pour évaluer la mise en œuvre du plan proposé au régime syrien. Les violences en Syrie ont par ailleurs été largement condamnées par les différents organes de l'ONU ainsi que par les instances de l'Union européenne, laquelle a en outre adopté une série de sanctions économiques à l'encontre de plusieurs responsables du régime syrien.

¹ <http://femmesdemocrates.org>

Afrique Sub-Saharienne

Contexte et défis

L'année 2011 fut traversée par le conflit en Somalie, source de violations systématiques du droit international humanitaire, l'insécurité toujours présente à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) où la population civile est demeurée victime des affrontements entre l'armée, des groupes armés et des milices d'autodéfense. Elle vit également la persistance de poches rebelles au nord de la République centrafricaine et la déstabilisation de la bande sahélienne (Niger, Mali, Mauritanie) due à la présence de trafiquants, de groupes islamistes affiliés ou non à Al-Qaida et au mouvement Boko haram et des mouvements rebelles Touaregs, et à la prolifération dans la région des armes venues de Libye. Les forces armées soudanaises ont annexé la ville d'Abeyi en violation de l'Accord de paix global de 2005 signé par le Soudan et le Sud Soudan et leur lutte contre le Sudan People's Liberation Army-North dans les régions du Nile Bleu et du Sud Kordofan s'est opérée en violation flagrante du droit international des droits de l'Homme : bombardement à l'aveugle sur des villages ; exécutions sommaires ; viols ; pillage... La crainte d'un retour au conflit s'est fait sentir au Burundi du fait de l'absence de dialogue entre le pouvoir et l'opposition et l'exil de certains de ces leaders.

Comme les années précédentes, les processus électoraux ou référendaires qui se sont tenus fin 2010 et en 2011 ont souvent été source d'inquiétude, comme le référendum d'auto-détermination du Sud Soudan ou l'élection présidentielle à Djibouti, voire d'extrêmes violences comme en Côte d'Ivoire où plusieurs milliers de personnes ont été tuées dans les affrontements qui ont éclaté entre les forces alliées à Laurent Gbagbo et celles d'Allasane Ouattara du fait du refus du candidat sortant de céder le pouvoir en dépit du résultat des urnes. La campagne pour les élections présidentielles et législatives en République démocratique du Congo s'est déroulée dans la violence, faisant craindre le pire les jours suivant les résultats des scrutins. La junte au pouvoir au Niger qui avait renversé le Président Tandja à la suite de sa manipulation de la Constitution pour briguer un troisième mandat devait organiser un scrutin présidentiel. Au Sénégal, la perspective de l'élection présidentielle début 2012 a placé le pays sous haute tension, les forces de sécurité tentant d'étouffer toute voix critique contre la gouvernance du Président Abdoulaye Wade et ses tentatives de changement de la Constitution pour s'assurer une réélection.

À la suite de graves crises politiques et/ou violences, plusieurs pays ont cheminé sur le chemin de la transition politique avec ses risques de retour en arrière, ses efforts de reconstruction et besoins de consolidation de l'État de droit, comme au Niger, en Côte d'Ivoire, et en Guinée Conakry où la population sortait de plus de 50 ans de dictatures et était encore meurtrie par le massacre du 28 septembre 2009 où 150 personnes trouvèrent la mort et plus de 100 femmes furent violées et de graves violations des droits de l'Homme commises en 2007 et 2010.

Enfin, de nombreuses protestations populaires et pacifiques aux revendications multiples (respect des droits économiques et sociaux et des principes démocratiques) ont pris la vague du printemps arabe pour déferler sur le continent en 2011, comme par exemple au Mali, au Burkina Faso, au Sénégal, au Malawi. Les forces de l'ordre ont souvent répliqué par l'utilisation excessive de la force, des arrestations et détentions arbitraires, la restriction des libertés, attisant la contestation.

Activités

> Documentation, alertes et lutte contre l'impunité

S'agissant des situations de conflit, la FIDH s'est principalement focalisée en 2011 sur le cas du **Soudan** pour appeler la communauté internationale à exercer une forte pression auprès des autorités concernées pour la tenue dans le calme du référendum d'auto-détermination du Sud Soudan. La FIDH a également maintenu une information constante sur les graves violations des droits de l'Homme commises par les forces armées soudanaises au Nile Bleu et au Sud Kordofan insistant notamment sur la nécessaire lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves et la coopération à cet égard des États parties à la Cour pénale internationale (CPI). Cette même préconisation a été sans cesse répétée s'agissant de la situation à l'Est de la **RDC** et du **Kenya** où six présumés responsables des violences post-électorales ayant fait plus de 1500 morts en 2008, ont été appelés à comparaître devant la Cour. Les missions et rapports de mission sur la situation au **Burundi** ont également fondé notre plaidoyer sur la vigilance nécessaire des organisations intergouvernementales sur le contexte explosif dans ce pays.

La crise politique aiguë et les graves violences post-électorales perpétrées par l'ensemble des belligérants (entre 3000 et 5000 morts) ont amené la FIDH et ses organisations membres à focaliser son action sur la situation en **Côte d'Ivoire** (Cf. Focus). La FIDH a également relayé auprès des médias et des acteurs du changement les situations de tension et de violences pré-électorales à **Djibouti** et au **Sénégal**.

La FIDH a suivi de près le retour à l'ordre constitutionnel au **Niger**, et a entrepris une mission au **Tchad** de suivi des recommandations de la Commission nationale d'enquête sur les violations des droits de l'Homme commises à l'occasion de la tentative du coup d'État en février 2008. Par ailleurs, en relation constante avec ses organisations membres, la FIDH a pu produire une information réactive et détaillée (une quinzaine de communiqués de presse) sur les répressions des manifestations pacifiques liées à des revendications portant sur le respect des droits économiques et sociaux et des principes démocratiques, comme au **Mali**, au **Burkina Faso**, au **Malawi**, au **Sénégal**, à **Djibouti**, etc.

La FIDH s'est aussi fortement mobilisée sur la situation en **Guinée**. Depuis le massacre du 28 septembre 2009, la situation de ce pays est sous analyse préliminaire du Bureau du Procureur de la CPI qui examine la volonté des juridictions nationales de

juger les auteurs de ce crime avant d'envisager l'ouverture d'une enquête. Le nouveau Président issu des élections de 2010 s'est, à plusieurs reprises, déclaré en faveur d'une justice indépendante. Pourtant, l'instruction ouverte en Guinée sur le dossier du 28 septembre semblait ne pas prospérer. Pour mettre au défi la justice guinéenne de répondre au droit des victimes, et contribuer à la consolidation de l'État de droit, la FIDH et son organisation membre l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme et du citoyen (OGDH) se sont constituées parties civiles dans cette affaire en mai 2011 aux côtés de dizaines de victimes. Via la mise en œuvre d'un programme spécifique sur la Guinée et la présence à Conakry d'un chargé de programme, la FIDH a pu ainsi développer à

partir d'août 2011 toute une série d'activités destinée à soutenir la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves : missions de plaidoyer auprès des autorités nationales, soutien aux associations de victimes et leurs avocats, dépôt de demandes d'actes dans l'affaire du 28 septembre, renforcement des capacités d'action et d'influence de l'OGDH dans sa lutte pour le droit des victimes. Cette action a déjà porté ses fruits puisque, le 1^{er} février 2012, Moussa Tiégboro Camara, secrétaire général à la présidence, chargé des services spéciaux, de la lutte contre la drogue et les crimes – avec rang de ministre, a été convoqué et mis en examen par les juges.

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Missions

- **Burundi** - Mission d'observation judiciaire de l'Observatoire du procès dans l'affaire de l'assassinat d'Ernest Manurimva, Vice-président de l'Olucome (janvier)
- **Côte d'Ivoire** – 2 Missions internationales d'enquête sur les violences post-électorales (mars) et de plaidoyer auprès des autorités nationales (mai)
- **Gambie** - Mission d'observation judiciaire de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme du procès des deux femmes responsables de l'ONG Committee on Traditional Practices Affecting the Health of Women and Children (GAMCOTRAP) (janvier)
- **Guinée** - 2 Missions internationales d'enquête sur l'affaire du 28 septembre 2009 (septembre) et de plaidoyer auprès des autorités nationales (décembre)
- **Mali** - Mission de plaidoyer auprès des autorités nationales (mars)
- **Ouganda** - Mission internationale d'enquête sur les droits des femmes (décembre)
- **RDC** - Mission d'observation judiciaire de l'Observatoire du procès dans l'affaire Chebeya et Bazana (mars)
- **Tchad** - Mission internationale d'enquête de la FIDH et de Coalition internationale pour le jugement équitable d'Hissène Habré (novembre)
- **Zimbabwe** - Mission de l'Observatoire pour la protection des défenseurs (décembre)

Rapports

- **Burundi** - « L'assassinat d'Ernest Manurimva, défenseur des droits de l'Homme : 2 ans après, un déni de justice » (avril) - (FR)

- **Burundi** - Rapport alternatif au rapport des pays présentés à la 50^{ème} session de la CADHP (novembre) - (FR)
- **Côte d'Ivoire** - « Crise politique sur fond de violations des droits humains : éviter que le contentieux électoral ne dégénère en guerre civile » (janvier) - (FR)
- **Côte d'Ivoire** - « L'urgence de stopper l'escalade vers la guerre civile » (mars) - (FR/ANG)
- **Côte d'Ivoire** - « Affaire du Probo Koala : les victimes privées de recours pour obtenir justice » (avril) - (FR)
- **Djibouti** - soutien au rapport : « La situation des droits de l'Homme à la veille des élections présidentielles de 2011 » (mars) - (FR)
- **Gambie** - « Climat de peur chez les défenseurs des droits de l'Homme » (juillet) - (FR/ANG)
- **Guinée** - « La commémoration du massacre du 28 septembre 2009 confisquée par la tension politique » (septembre) - (FR/ANG)
- **Niger** - « Élections présidentielles et législatives au Niger : le respect des droits fondamentaux comme feuille de route des nouvelles autorités » (janvier) - (FR/ANG)
- **RDC** : « Le procès inachevé des assassins de Floribert Chebeya et Fidèle Bazana » (juin) - (FR)
- **RDC** : « Recommandations pour une Cour spécialisée, mixte, indépendante et efficace » (août) - (FR)
- **Soudan** - Co-signature du rapport : « Beyond the pledge : l'engagement de la communauté internationale après l'accord de paix global au Soudan » (juillet) - (FR/ANG)
- **Togo** - Rapport alternatif au rapport des pays présentés à la 50^{ème} session de la CADHP (novembre) - (FR)

- **Antiterrorisme et droits de l'Homme/Afrique** : 10 ans après les attentats du 11 septembre 2001 (septembre) - (FR)

Newletters 8 et 9 de l'Équipe Afrique

Communiqués de presse et appels urgents de l'Observatoire pour la protection des défenseurs

- 89 communiqués et lettres ouvertes en FR et 44 en ANG
- 16 appels urgents en FR et 22 en ANG

Activités de plaidoyer

Participation de 30 représentants des organisations membres de la FIDH en Afrique Sub-saharienne (du Burundi, Niger, Guinée Conakry, République démocratique du Congo, Soudan, Kenya, Côte d'Ivoire, Zimbabwe, Sénégal) aux 2 sessions ordinaires de la CADHP (mai et novembre) et 1 session extraordinaire (mars), à 1 conférence régionale du Groupe de travail de la CADHP sur la peine de mort (Bénin, janvier) et deux réunions de travail (en Afrique de Sud en août, au Kenya en décembre), au sommet de l'Union africaine (janvier, Addis Abeba), à 2 réunions de la Commission de l'Union africaine (sur l'architecture droits de l'Homme de l'organisation continentale, en Gambie), aux sessions du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies et de l'Examen périodique universel (Genève), à une interface auprès du Conseil de sécurité (mai, New York), à 1 interface auprès de l'Union européenne (février, Bruxelles), à une réunion du Forum de la société civile UE/UA

S'agissant de ses activités pour la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves, la FIDH a également fait le suivi de son action de représentation de victimes congolaises devant la CPI, a constamment appelé la Cour à prendre en compte les crimes sexuels dans ses affaires concernant la situation en **RDC**, et a informé son Procureur (transmission de rapports ; rencontres entre des défenseurs et le Bureau du Procureur) des crimes commis en **Côte d'Ivoire** pour l'appeler à ouvrir une enquête sur les violences post-électorales mais aussi sur les crimes les plus graves commis dans ce pays depuis 2002. La FIDH a également fait le suivi des affaires dans lesquelles elle est constituée partie civile avec ses organisations membres sur le fondement de la compétence universelle, concernant notamment les disparitions du Beach au **Congo Brazzaville**, le génocide au **Rwanda** ou encore les actes de tortures et exécutions extrajudiciaires perpétrées sous le régime d'Hissène Habré au **Tchad**.

> Mobilisation de la communauté des États

Conformément à sa stratégie d'action, la FIDH a continué de faire entendre la voix de ses organisations membres auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) pour solliciter de l'instance de protection des droits garantis par la Charte africaine une prise en compte de leurs préoccupations et notamment l'adoption d'un plus grand nombre de résolutions sur des pays spécifiques. Pour faire passer le message de ses ligues auprès des organes de l'Union africaine (UA) de prime abord réticents au dialogue avec la société civile, la FIDH a continué ses interfaces de plaidoyer avec des représentants de ses organisations membres et partenaires auprès des ambassadeurs africains à Addis Abeba, des membres du Conseil de paix et de sécurité et des représentants des États à l'occasion des Sommets de l'UA. La participation de la FIDH à de nombreuses réunions de la Commission de l'UA, y compris pour contribuer à la définition de la nouvelle architecture des droits de l'Homme de l'instance continentale, a prouvé l'opportunité de sa démarche. La FIDH a su en outre mobiliser le Conseil des droits de l'Homme, notamment pour la mise en place d'une Commission internationale d'enquête en Côte d'Ivoire; elle a également renforcé sa stratégie d'influence sur le contenu des mandats des Missions de maintien de la paix, notamment lors du renouvellement de celui de la MONUSCO (RDC); elle a en outre de très nombreuses fois sollicité l'Organisation internationale de la Francophonie et le Commonwealth et de nombreuses diplomates influentes, dont la France, pour leurs réactions face aux situations de violations des droits de l'Homme.

Quelques résultats

L'action de la FIDH a notamment contribué :

Au niveau national

– Guinée

- La protection de juges d'instruction en charge du dossier du massacre du 28 septembre 2009; l'intervention de la FIDH auprès du ministre de la Justice a permis la délocalisation de

leur bureau dans un lieu plus sécurisé.

- Raviver la procédure dans l'affaire du massacre du 28 septembre 2009 via le soutien à la constitution de partie civile de 67 victimes et la constitution de la FIDH et de son organisation membre en Guinée dans ce dossier.
- La condamnation le 30 novembre, par les juges du tribunal de première instance de Conakry, du gouverneur de la capitale, le commandant Sékou Resco Camara, pour « violences », « voies de fait », « diffamation », « dénonciations calomnieuses » et « injures » à l'encontre du Président et quatre membres de l'association de défense des droits de l'Homme Mêmes droits pour tous (MDT), alors que ceux-ci venaient de faire libérer de la Maison centrale deux prisonniers en détention provisoire depuis 2001 et 2005.

– Côte d'Ivoire

- L'exfiltration, en plein affrontement dans Abidjan, de deux défenseurs en danger, ciblés pour leurs prises de position sur la responsabilité de tous les acteurs dans les violences post-électorales.
- La libération de 17 personnes affiliées au camp Gbagbo détenues à l'hôtel Pergola.
- La mise en place par le Conseil des droits de l'Homme d'une Commission internationale d'enquête sur les violations post-électorales.
- L'ouverture d'une enquête de la Cour pénale internationale sur la situation en Côte d'Ivoire depuis 2002

– République démocratique du Congo (RDC)

- La rédaction d'un projet de loi sur la protection des défenseurs, en conformité avec la Déclaration des Nations unies de 1998.
- La rédaction d'un projet de loi sur les chambres mixtes spécialisées compétentes pour juger les crimes internationaux commis en RDC depuis 1993.
- La condamnation, en juillet 2011, de policiers responsables des assassinats de Floribert Chebeya et de Fidèle Bazana, respectivement Président et membre de la Voix des Sans Voix.
- Le maintien de la protection des défenseurs en danger dans le mandat renouvelé de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC.
- L'intervention publique de la Cour pénale internationale pour rappeler la compétence de la Cour sur la situation en RDC dans le contexte des violences pré-électorales.

– Affaire Hissène Habré

- Renoncement du Président Sénégalais Abdoulaye Wade d'expulser Hissène Habré au Tchad en violation du droit international sans laisser la justice de son pays répondre à l'obligation du Sénégal de juger ou d'extrader l'ancien Président Tchadien vers la Belgique ou une procédure est ouverte contre lui.

– République centrafricaine

- Procès contre Jean-Pierre Bemba en cours devant la Cour pénale internationale accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité pour les crimes commis par ses hommes en 2002/2003 en République centrafricaine.

Au niveau international et régional

– Commission africaine des droits de l’Homme et des peuples (CADHP)

- La rédaction et l’adoption de l’Étude du Groupe de travail de la CADHP sur la question de la peine de mort en Afrique qui recommande l’adoption d’un Protocole à la Charte africaine sur l’abolition de la peine capitale.
- L’adoption par la CADHP de résolutions sur la situation en République démocratique du Congo, les droits de l’Homme en Afrique, les défenseurs des droits de l’Homme.

– Cour africaine des droits de l’Homme et des peuples

- La saisine de la Cour africaine des droits de l’Homme et des peuples par la CADHP d’une plainte contre la Libye suite à une communication de la FIDH pour dénoncer la répression sanglante des manifestations pacifiques par le régime de Kadhafi.

– Union africaine

- L’adoption par l’Union africaine lors de ses sommets de décisions sur la situation des droits de l’Homme au Soudan, en Côte d’Ivoire et demandant au Sénégal de juger ou d’extrader Hissène Habré.



FOCUS

Procès de Jean-Pierre Bemba devant la Cour pénale internationale. 8 années de mobilisation de la FIDH auprès des victimes.

Jean-Pierre Bemba, ancien Vice-président de la République démocratique du Congo, est accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. La FIDH et ses organisations membres ont été les premières à documenter les violations massives des droits de l'Homme commises en toute impunité par ses troupes contre la population, notamment les violences sexuelles, lors d'une offensive contre des rebelles en République centrafricaine (RCA) en 2002 et 2003. Cet impact a nécessité pas moins de 5 missions en RCA, de nombreuses rencontres avec les autorités centrafricaines, la production de 4 rapports d'enquête, des réunions régulières avec le Bureau du procureur de la CPI, la formation des organisations de victimes et de défense des droits humains sur la justice internationale, de multiples activités de plaidoyer auprès des Nations unies et de l'Union africaine et des actions de soutien aux victimes menacées.

À l'occasion de l'ouverture du procès, une des victimes a déclaré à la FIDH : « je me sens enfin revivre ».

Action de la FIDH sur la situation des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire

Début 2011, la FIDH et ses organisations membres, le Mouvement ivoirien des droits humains (MIDH) et la Ligue ivoirienne des droits de l'Homme (LIDHO) ont dénoncé, via de nombreux communiqués de presse, les manipulations post-électorales du camp Gbagbo pour maquiller sa défaite en victoire tout en appelant les parties au calme et au règlement pacifique de la crise politique. La FIDH a fait en sorte que ce message soit délivré par le président du MIDH aux médias internationaux et aux autorités françaises à l'appui d'une note de situation co-rédigée par nos organisations. Le Président de la LIDHO a également pu rencontrer les ambassadeurs Africains à Addis Abeba lors du Sommet de l'Union africaine pour les alerter de la gravité de la situation. Les chefs d'État ont adopté à cette occasion une déclaration reprenant les préoccupations de nos ligues.

Les négociations politiques dans l'impasse, des affrontements militaires ont éclaté entre

les deux camps. La FIDH a immédiatement déployé à Abidjan une mission internationale d'enquête dont les conclusions sur les graves violations commises par les deux camps ont été rendues publiques dans un rapport en mars. Compte tenu de la situation sécuritaire précaire des défenseurs des droits de l'Homme dans le pays, la mission a également préparé un plan d'évacuation d'urgence mis en œuvre fin mars, lors des affrontements entre les deux camps dans la capitale. La FIDH a organisé l'évacuation des Présidents de ses 2 ligues menacés du fait de leurs déclarations sur la responsabilité des deux camps dans la perpétration de graves violations des droits de l'Homme contre la population civile.

Première organisation à dénoncer le massacre de Douékoué, la FIDH et ses organisations membres ont appelé avec succès le groupe africain au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies à mettre en place une Commission internationale d'enquête (fin mars).

Après la victoire militaire des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire, soutenues par l'armée française sous mandat des Nations unies, et l'accession à la présidence de M. Ouattara, la FIDH et ses organisations membres ont axé leurs efforts sur la consolidation de l'Etat de droit et notamment la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves.

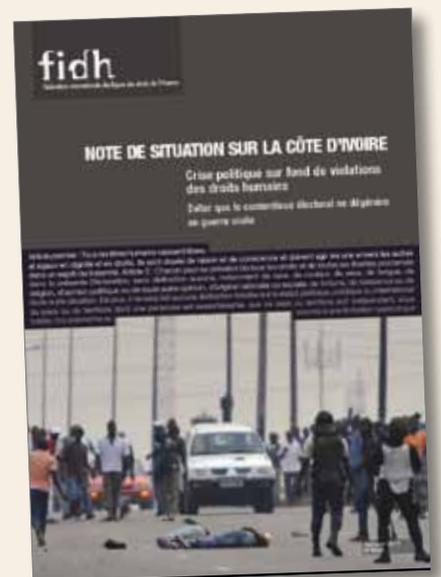
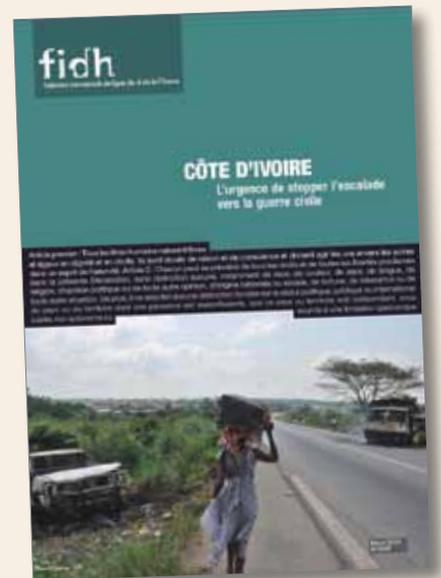
À l'issue d'une rencontre entre la Présidente de la FIDH, Souhayr Belhassen, le Président d'Honneur, Sidiki Kaba, et le Président Ouattara (mai), 17 personnes affiliées au camp Gbagbo illégalement détenues à l'hôtel Pergola ont été relâchées.

Par ailleurs, à travers plusieurs rencontres avec le Bureau du procureur de la CPI, la FIDH a contribué à l'ouverture d'une enquête de la Cour sur la situation en Côte d'Ivoire en octobre 2011. Nos organisations ont, à cet égard, appelé les autorités concernées à la réalisation de la complémentarité positive via l'ouverture d'enquêtes judiciaires contre tous les auteurs des graves violations des droits de l'Homme, quels que soient leurs camps. Au cas où de telles procédures s'enliseraient et pour activer la compétence des juridic-

tions nationales, la FIDH, la LIDHO et le MIDH comptent, en 2012, se constituer partie civile en soutien aux victimes pour que justice leur soit rendue.

La FIDH a en outre appelé les autorités nationales rencontrées en Côte d'Ivoire et à Paris à la mise en place d'une Commission vérité réconciliation qui répond aux attentes des citoyens et a été invitée à participer en septembre à la cérémonie de mise en place de cette Commission.

Enfin, la FIDH a fourni une assistance matérielle à ses deux organisations membres pour les soutenir dans leur travail de documentation.



Les Amériques

Contexte et défis

La protection du droit des victimes à la justice et à réparation est demeurée un défi dans la région. Comme les années passées, le conflit en Colombie s'est illustré en 2011 par d'importantes violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme. Malgré la rupture annoncée par le Président Juan Manuel Santos, au pouvoir depuis août 2010, la politique de "sécurité démocratique" mise en place par son prédécesseur continue. La Colombie est toujours le second pays au monde s'agissant du nombre de déplacés internes et le pays le plus dangereux pour les syndicalistes. Bien que l'adoption de la loi des Victimes et de restitution des terres (Loi 1448 du 10 juin 2011) ait constitué une avancée significative, sa mise en œuvre reste un défi majeur, en particulier en matière de protection des personnes déplacées qui retournent sur leurs terres. En effet, au cours de l'année 2011, 28 personnes ont été assassinées dans le cadre de la restitution.

Dans ce contexte, en dépit de la dissolution du département des services de renseignement (DAS) liée au scandale provoqué par la mise en lumière de ses activités illégales (interceptions de communications, menaces contre des juges des plus hautes juridictions, des opposants politiques et des organisations de défense des droits de l'Homme), et de la condamnation de son ancien Directeur, Jorge Noguera, pour homicide et association de malfaiteurs, ceux qui osent dénoncer les violations des obligations internationales des autorités colombiennes en matière de protection des droits de l'Homme sont toujours en danger. En 2011, 49 défenseurs ont été assassinés en Colombie, et bien que le Président Santos se soit engagé publiquement au début de son mandat à mettre un terme aux attaques verbales, on note une recrudescence des propos diffamatoires et d'attaques à leur rencontre.

Au Honduras - pays qui traverse depuis plusieurs décennies une profonde crise, résultat de la fragilité de l'Etat de droit et des problèmes structurels en matière de justice, sécurité et exclusion sociale, la situation des droits de l'Homme s'est empirée depuis le coup d'Etat du 28 juin 2009. Les crimes graves commis entre juin 2009 et janvier 2010 contre la population civile par les nouveaux tenants du pouvoir demeurent impunis et la situation au Bajo Aguán est particulièrement inquiétante : entre janvier 2010 et mars 2012, 48 personnes ont été assassinées dans le cadre du conflit agraire qui sévit dans la région.

Plus de deux ans après le séisme qui a ravagé Haïti, si le nombre de personnes déplacées dans les camps a considérablement diminué, passant, selon les estimations, de 2,3 millions à 420 000, celles-ci continuent à faire face à des conditions de vie déplorables et les violences sexuelles envers les femmes constituent un problème majeur. Les personnes déplacées dans les camps qui se trouvent sur des terrains privés font également face à des expulsions forcées par les propriétaires terriens, parfois soutenus par les

autorités municipales. Ceci sur fond de crise politique après des élections présidentielles et législatives contestées et de nombreux scandales de corruption. En effet, Haïti a été confrontée à un vide institutionnel de plusieurs mois, puisque du 14 mai 2011, date de la prise de fonctions du Président, M. Jean Joseph Martelly, jusqu'à mars 2012, aucun gouvernement n'a pu être mis en place. Cette situation a encore plus ralenti le processus de consolidation d'institutions et de réformes pour la protection des droits humains entamé il y a plusieurs années. Cinq ans après le vote de trois lois consacrant l'indépendance du pouvoir judiciaire, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire n'est toujours pas en place.

Alors que le Guatemala ouvrait en 2011 un procès contre le général López Fuentes pour génocide et crime contre l'Humanité et mettait en examen le général Ríos Montt, ancien Président *de facto* du pays de 1982 à 1983, mettant fin à près de trente ans d'impunité dans ce pays, la situation de l'impunité dans les Amériques reste préoccupante. Un an après le retour de Jean-Claude Duvalier en Haïti, le Juge d'instruction a émis une ordonnance déclarante prescrite les charges de torture, disparition et exécution extrajudiciaire, ne retenant que les charges de corruption à son encontre. Le processus de démobilisation des paramilitaires en Colombie s'est révélé une amnistie de fait. Les crimes commis contre la population civile depuis le coup d'Etat au Honduras sont restés impunis. La lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves commis durant la dictature de Pinochet au Chili est toujours d'actualité.

Activités

> Documentation des graves violations des droits de l'Homme et lutte contre l'impunité de leurs auteurs

En ce qui concerne la situation en **Colombie**, la FIDH a poursuivi ses activités liées au scandale du département des services de renseignements (DAS), pour dénoncer ses activités illégales et contribuer au jugement de leurs auteurs (cf. Focus). Et, conformément à sa stratégie contentieuse, la FIDH a mené, tout au long de l'année, une étude sur les exécutions extra-judiciaires commises par les militaires entre 2002 et 2008. Un rapport sera publié en 2012 avec pour objectif d'appeler la Cour pénale internationale à ouvrir une enquête sur ces crimes, considérant l'absence de volonté des autorités colombiennes de juger les plus hauts responsables et l'unique condamnation de certains exécutants.

La situation des droits de l'Homme dans la région du Bajo Aguán, au **Honduras**, étant particulièrement préoccupante, la FIDH et d'autres organisations internationales non gouvernementales ont mené une mission d'enquête sur le phénomène des assassinats de paysans, dans le contexte des tensions entourant l'utilisation des terres pour la monoculture du palmier à huile. Le rapport de cette mission a été présenté devant la Commission inter-américaine des droits de l'Homme, obligeant les représentants du gouvernement du Honduras à répondre aux préoccupations des organisations signataires, notamment sur la militarisation de la région, le taux élevé d'impunité des auteurs d'assassinats de fermiers et sur la

criminalisation de la protestation sociale. La FIDH a par ailleurs invité un représentant de la communauté paysanne du Bajo Aguan à s'exprimer devant le Département d'Etat Américain à Washington, la Banque Mondiale et la Banque Interaméricaine de développement, deux institutions internationales qui financent la société Dinant, présumée responsable de violations des droits de l'Homme dans la région.

S'agissant des violations des droits de l'Homme commises à l'occasion du coup d'Etat de juin 2009 et des mois suivants, la FIDH et son organisation membre ont continué de dénoncer la présence d'instigateurs du coup au sein des institutions de l'Etat, la stigmatisation des journalistes et autres défenseurs qui font rapport des crimes commis par les putschistes. La FIDH a par ailleurs appelé la Cour pénale internationale, qui analyse cette situation, à ouvrir une enquête du fait de l'absence de poursuites et de jugements contre les auteurs des graves violations des droits de l'Homme.

La FIDH et ses trois organisations membres en **Haïti** ont démarré en 2011 un programme d'activités destinées à placer les droits de l'Homme au centre de la reconstruction du pays, et plus particulièrement à faire le suivi de la situation des prisonniers et des personnes déplacées dans les camps, ainsi qu'à œuvrer pour la réforme de l'administration de la justice. Dans ce cadre, pour faire part des préoccupations de la société civile, la FIDH a mené à Port-au-Prince une mission de plaidoyer (août – septembre) pour rencontrer plusieurs acteurs clés de la reconstruction : autorités haïtiennes, représentants des organes des Nations unies et du corps diplomatique. La lutte contre l'impunité fut aussi au cœur de l'action de la FIDH et de ses organisations membres dans ce pays. Elles ont publié et présenté aux autorités judiciaires un rapport sur l'application du droit international pour les crimes commis entre 1971 et 1986, appelant au jugement de Jean-Claude Duvalier, revenu en Haïti dans le contexte de l'instabilité politique qui a suivi le tremblement de terre.

À l'occasion d'une session du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, la FIDH a aussi organisé un événement parallèle sur Haïti pour appeler notamment à la reconduction du mandat de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'Homme dans le pays.

En décembre 2010, la justice française a condamné *in absentia* 13 officiers de haut-rang de la dictature de Pinochet à de lourdes peines de prison pour la disparition de 4 Franco-Chiliens. Une mission a été organisée au **Chili** (octobre) pour appeler les autorités à exécuter les mandats d'arrêt et à notifier le jugement aux personnes condamnées. À l'occasion de ses rencontres avec les représentants de l'Etat, la FIDH a plaidé pour le droit à la justice des victimes des crimes commis sous le régime de Pinochet. Si les juridictions chiliennes ont jugé plusieurs individus pour crimes contre l'humanité, elles ont, depuis 2008, octroyé des peines légères, permettant finalement aux personnes condamnées d'être libérées.

En outre, face aux activités des entreprises multinationales dans la région, la FIDH a publié les rapports des études d'impact de projets d'investissement sur les droits humains réalisés courant 2010-2011 au **Brésil** et en **Équateur**. Elle a en outre demandé,

conjointement avec ses organisations membres sur place, un moratoire sur les mines à grande échelle en **Équateur**, ainsi que la relocalisation du village de Piquia de Baixo au Brésil, affecté par les activités de l'entreprise multinationale brésilienne VALE (Cf. priorité 5).

> Utilisation stratégique du Système inter-américain de protection des droits de l'Homme

S'agissant des situations de conflit, de violence et de crise, la FIDH a continué à utiliser les leviers politiques et judiciaires du système inter-américain de protection des droits de l'Homme comme moyens de pression et de changement, considérant notamment la force obligatoire des décisions de la Cour interaméricaine. La FIDH a ainsi fait le suivi du cas porté devant la Commission interaméricaine des droits de l'Homme en soutien aux victimes du coup d'Etat au Honduras pour dénoncer la responsabilité de l'Etat dans les crimes commis entre juin 2010 et janvier 2011. La FIDH a également suivi le développement de sa communication contre le Chili, pour obtenir l'application de l'imprescriptibilité des crimes contre l'Humanité perpétrés dans ce pays (le cas de la *media prescripción*).

La FIDH a en outre réagi (par voie de communiqués de presse et lettres ouvertes aux autorités) aux déclarations et comportements de certains États, comme la Colombie et le Brésil, cherchant à entraver le mandat et l'efficacité du système inter-américain de protection des droits de l'Homme. La FIDH a appelé les autorités de ces États à respecter leurs obligations internationales.

Quelques résultats

Au niveau national

– Honduras

- Les assassinats ont cessé pendant trois mois après l'intervention de la FIDH devant la CIDH sur la situation au Bajo Aguan.
- Des banques de développement ont cessé leur soutien aux entreprises présumées coupables des violations des droits de l'Homme commises dans la région.
- En 2012, les autorités ont exécuté deux décisions de justice appelant l'exclusion de certaines terres des forces de sécurité de deux entreprises, présumées impliquées dans les assassinats de fermiers.

– Colombie

- L'audience devant la CIDH sur l'affaire du DAS et la visite de la Vice-présidente du Parlement européen en Colombie ont eu des impacts retentissants dans les médias locaux, et firent la une d'un des principaux journaux du pays.
- – Comme demandé par la FIDH pendant l'audience devant la CIDH sur l'affaire du DAS, des poursuites ont été initiées deux semaines plus tard contre l'ancien Secrétaire général de la Présidence, Bernardo Moreno, pour complot criminel et abus de pouvoir.
- Conformément au plaidoyer de la FIDH, une enquête formelle a été diligentée par la Commission des Accusations de la Chambre des représentants contre le Président Uribe,

bien que ce dernier n'ait été entendu que pour des faits liés à des écoutes illégales et non pour l'ensemble des graves violations des droits de l'Homme commises par le DAS.

- Le gouvernement colombien a demandé l'extradition par le Panama de l'ancienne directrice du DAS.

– Chili

- Sensibilisation des autorités chiliennes, des journalistes et de la société civile sur le procès et le jugement qui a eu lieu en France le 17 décembre 2010, et le plaidoyer nécessaire pour l'exécution des peines.

– Brésil

- Suite à la publication du rapport de la FIDH sur les impacts de l'entreprise Vale, des progrès ont été notés quant à l'accélération des discussions en vue de la relocalisation d'une des communautés affectées par la pollution des usines sidérurgiques.

Au niveau régional et international

– Honduras :

- Les graves violations des droits de l'Homme commises au Bajo Aguan ont été dénoncées par la CIDH et les médias des Amériques, y compris les médias états-uniens.
- Le Département d'Etat américain a publié un communiqué de presse dénonçant les crimes commis au Bajo Aguan et la situation fut abordée dans son rapport annuel sur les droits de l'Homme.

– Haïti

- Le mandat de l'Expert indépendant des Nations unies sur la situation des droits de l'Homme en Haïti a été renouvelé en septembre 2011.

– Colombie et Honduras

- Contribution aux analyses préliminaires du Bureau du Procureur de la CPI sur la situation dans ces deux pays.

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Missions

Honduras - mission d'enquête conjointe sur les assassinats de paysans dans la région du Bajo Aguan, février

Chili - missions d'enquête sur la situation des Mapuche condamnés en vertu de la loi anti-terroriste, en particulier des mineurs, et réunions avec les pétitionnaires du cas devant la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme, juillet et mars

Chili - mission de plaidoyer, afin de demander aux autorités chiliennes d'exécuter les mandats d'arrêts émis par la France en décembre 2010 à l'encontre des responsables de la disparition et de la torture de quatre franco-chiliens sous la dictature de Pinochet

Haïti - mission de mise en œuvre du programme conjoint de la FIDH et de ses trois organisations membres en Haïti, août

Rapports et notes

Mexique - Rapport d'actualisation sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme, janvier, (ES)

Mexique - *Les droits de l'Homme au Mexique dans le contexte de la lutte contre le crime organisé*, mars, (ES)

Équateur - *Rapport sur l'intervention minière à grande échelle en Équateur*, janvier, (ES)

Argentine - *Avancées et défis de la consolidation d'une politique migratoire fondée sur les droits de l'Homme*, avril, (ES)

Brésil - *Combien valent les droits de l'Homme pour l'industrie sidérurgique brésilienne ?* mai, (Portugais)

Honduras - *Les assassinats et violations des droits de l'Homme dans le Bajo Aguan continuent*, juillet, (ES, ANG)

Chili - *Avancées et obstacles dans la lutte contre l'impunité des crimes contre l'Humanité commis sous la dictature d'Augusto Pinochet*, octobre, (ES)

Nicaragua - *Violations à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme dans un contexte de la polarisation politique face aux élections*, novembre, (ES)

Colombie - *Difficultés, irrégularités et obstacles dans les procédures à l'encontre des responsables des activités illégales du DAS*, mars, (ES)

Nombre de communiqués de presse et d'appels urgents de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme : 62

Activités de plaidoyer

Colombie :

- Mars : Audience devant la Commission interaméricaine des droits de l'Homme sur les obstacles aux enquêtes et procédures contre les agents en charge des activités illégales du DAS

- Avril-Juin-Juillet : Interfaces de plaidoyer sur l'affaire du DAS auprès de la Présidence

de la CPI et les ambassades de France, d'Allemagne, de Suède, du Mexique et du Royaume Uni à La Haye, des membres du Parlement européen, du cabinet de la Haut représentante de l'Union européenne, Catherine Ashton, et des représentants du ministère français des Affaires étrangères

Honduras :

- Octobre : Audience devant la Commission interaméricaine des droits de l'Homme sur la situation des droits de l'Homme au Bajo Aguan et interfaces de plaidoyer devant la Banque inter-américaine de développement, la Banque Mondiale et le Département d'Etat américain.

Haïti :

- Septembre : Événement parallèle sur la situation des droits de l'Homme dans le pays à l'occasion d'une session du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies

Procédures judiciaires

- Dépôt d'une plainte devant la Cour interaméricaine des droits de l'Homme sur le dossier Mapuche - Chili

- Suivi des plaintes concernant le DAS (Colombie) déposées en Belgique et en Colombie et concernant la disparition de franco-chiliens pendant la dictature au Chili.

FOCUS

Activités de la FIDH concernant les activités illégales du DAS

Faisant le suivi des actions menées en 2010 (publication d'un rapport sur les violations des droits de l'Homme commises par le Département des services secrets colombiens (DAS), plaintes judiciaires déposées en Colombie et en Belgique, mission au Panama pour appeler à l'extradition d'un des anciens directeurs du DAS), la FIDH et le Collectif d'avocats José Alvear Restrepo (CCAJAR), l'une de ses organisations membres en Colombie, ont demandé et obtenu une audience à la Commission interaméricaine des droits de l'Homme. Celle-ci s'est tenue en mars 2011 pour dénoncer les obstacles auxquels

font face les avocats qui représentent les victimes du DAS devant la justice colombienne et pour appeler au jugement des principaux auteurs des crimes commis, y compris l'ancien Président Uribe. Le gouvernement colombien a dû répondre devant la Commission - qui avait elle-même fait l'objet d'écoutes illégales du DAS - aux demandes et inquiétudes des plaignants. Cette audience a eu des impacts retentissants dans les médias locaux, et fit la une d'un des principaux journaux du pays. En outre, cette audience et les nombreuses activités de plaidoyer menées auprès des organes de l'Union européenne et des diplomates influents en Europe, suivies de la visite de la Vice-

présidente du Parlement européen en Colombie ont contribué à l'engagement de poursuites contre l'ancien Secrétaire général de la Présidence, Bernardo Moreno, pour complot criminel et abus de pouvoir, ainsi qu'à la demande d'extradition de l'ancienne directrice du DAS, formulée au Panama par le gouvernement colombien. Enfin, conformément au plaidoyer de la FIDH, une enquête formelle a été diligentée par la Commission des Accusations de la Chambre des représentants contre le Président Uribe, bien que ce dernier n'ait été entendu que pour des faits liés à des écoutes illégales et non pour l'ensemble des graves violations des droits de l'Homme commises par le DAS.



Colis de menace reçu par Soraya Gutiérrez, Vice-Présidente de la FIDH et membre du Collectif d'avocats « José Alvear Restrepo » (Colombie).

Asie

Contexte et enjeux

En Afghanistan, la situation s'est dégradée dans tout le pays sur le plan de la sécurité en 2011 et a touché les groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes. La lutte menée contre le terrorisme a continué d'entraîner de fortes répercussions au Pakistan. En Birmanie, l'annonce de réformes politiques et la libération de nombreux prisonniers politiques ont suscité des espoirs. Toutefois, les heurts entre militaires et groupes ethniques se sont intensifiés, en particulier dans l'Etat de Kachin, et ont été accompagnés de graves violations des droits humains telles que des actes d'agression sexuelle, le travail forcé et le déplacement contre leur gré des populations civiles. Au Sri Lanka, la fin de l'état d'urgence en août n'a pas eu d'impact sur la situation extrêmement précaire au nord du pays. La région reste très militarisée et de graves violations des droits humains ne cessent d'être commises à l'encontre des populations tamoules.

Le niveau de répression est demeuré extrêmement élevé en Chine, en particulier, suite à des appels anonymes lancés en ligne pour inviter à faire une Révolution du Jasmin en février. Des défenseurs des droits de l'Homme ont été arrêtés, accusés ou condamnés tandis que le lauréat du Prix Nobel de la Paix, Liu Xiaobo, restait en prison. Le degré de tension prévalant dans le pays a été particulièrement manifeste au Tibet où des Tibétains se sont immolés par douzaines. En même temps sont apparues, et ne cessent de croître, de nouvelles formes de militantisme allant de l'utilisation de Web 2.0 à celle de mouvements sociaux par les ouvriers des usines qui revendiquent leurs droits. La réponse du gouvernement chinois a consisté à prendre des mesures pour renforcer la censure et d'autres moyens de contrôle.

L'Iran suscite une vague croissante de condamnations au niveau international en raison de l'escalade de sa politique de répression contre toute forme de contestation au régime de Mahmoud Ahmadinejad. Les autorités ne respectent pas les obligations internationales de l'Iran en matière de droits humains et force est de constater, notamment, que la peine de mort et la torture dans les lieux de détention continuent à sévir dans le pays tandis que la censure s'amplifie et s'applique de plus en plus systématiquement.

La Corée du Nord reste fermée au reste du monde tandis que des crimes graves continuent à y être perpétrés, y compris la détention dans des conditions inhumaines de dizaines de milliers de personnes dans des camps de prisonniers politiques. La mort du chef suprême Kim Jong-il le 17 décembre n'a été suivie d'aucun signe immédiat de changement dans le pays.

Plusieurs pays dont l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande restent caractérisés par la persistance de conflits de faible in-

tensité et par l'impunité dans un contexte de post-conflit ou de lutte contre le terrorisme. La situation qui prévaut dans la province de Papouasie occidentale (West Papua) en Indonésie est devenue particulièrement préoccupante. Dans d'autres pays comme le Bangladesh et le Pakistan se perpétuent aussi nombre d'exécutions extrajudiciaires et de disparitions forcées. Le fondamentalisme religieux ciblant des minorités religieuses ne cesse de progresser. Considérée habituellement comme une démocratie stable bien que complexe, l'Inde est elle aussi confrontée à de graves défis en matière de droits de l'Homme et les heurts avec les groupes séparatistes ont continué. Des législations draconiennes rédigées en termes vagues pour promouvoir la sécurité et imposant, en matière de respect des droits humains, des restrictions bien supérieures à celles qui sont tolérées par le droit international, continuent à être appliquées dans un certain nombre de pays comme le Bangladesh, l'Inde, la Malaisie, le Laos, le Cambodge, la Thaïlande et le Vietnam.

Les mécanismes de protection régionaux sont restés inefficaces. Créée en 2009, la Commission intergouvernementale des droits de l'Homme (AICHR) de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-est (ASEAN) continue à siéger à huis clos et ne divulgue que très rarement des informations. Bien que quelques commissaires aient entrepris de tenir un nombre limité de consultations dans leurs pays respectifs, l'AICHR en tant que corps constitué n'a mené aucune consultation formelle ni pris aucun engagement auprès d'organismes de la société civile dans la région. L'ASEAN est demeurée silencieuse sur le sujet des graves violations des droits de l'Homme commises sur le territoire des États qui la composent et n'a dérogé ni au consensus ni à une approche de 'soft diplomatie'. À travers des accords bilatéraux et multilatéraux comme l'Organisation de Coopération de Shanghai, la SCO (*The Shanghai Cooperation Organization*), qui a célébré le dixième anniversaire de sa création au mois de juin, la Chine a favorisé la coopération régionale pour lutter contre le "terrorisme, l'extrémisme et le séparatisme" avec tout son cortège de conséquences extrêmement négatives sur les droits de l'Homme. Le bon fonctionnement des mécanismes de protection internationaux s'est trouvé restreint par le refus d'un grand nombre de gouvernements d'appliquer les procédures spéciales des Nations unies et par un accès extrêmement limité aux informations touchant aux violations des droits de l'Homme dans les pays fermés au monde extérieur.

Activités

Fonctionner dans des contextes où des régimes autoritaires sont en place constitue l'un des défis les plus importants que la FIDH ait à relever. Ces régimes ne tolèrent en effet pas la présence de groupes de défense des droits de l'Homme sur leurs territoires ou, dans tous les cas, en limitent strictement les activités. Il a donc été essentiel de sensibiliser les organisations internationales à la situation des droits de l'Homme dans ces pays fermés. Grâce à ses organisations partenaires en exil, la FIDH a pu exfiltrer des informations recueillies dans les pays mêmes (Birmanie, Iran, Vietnam) et/ou exprimer des opinions qui ne peuvent être rendues publiques à l'intérieur d'un pays

(Afghanistan). Un certain nombre de témoins de violations des droits de l'Homme (Iran) et/ou de défenseurs actifs dans le pays même (Birmanie, Indonésie) ont pu se rendre dans diverses capitales comme New York, Washington et Bruxelles, pour communiquer leurs messages. La FIDH a porté ses efforts de plaidoyer essentiellement sur des situations qui sont rarement abordées par les organisations internationales (droits de l'Homme bafoués dans la province de Papouasie occidentale en Indonésie, etc). La réponse de la FIDH à de telles situations a aussi consisté à fournir à ses organisations membres du matériel de sécurité (Afghanistan) et à les aider pour installer des moyens de communication sûrs en matière de communication et de stockage de l'information (Pakistan).

S'agissant des situations de conflit ou de crise, les actions menées par la FIDH ont ciblé la Birmanie, l'Afghanistan et l'Iran. Dans le cas de la Birmanie, la FIDH – en association avec son organisation membre, le réseau alternatif de l'ASEAN pour la Birmanie a suivi l'évolution de la situation dans les zones de conflit et organisé des activités de lobbying pour en-

courager un plus grand nombre d'États à appuyer la résolution de l'Assemblée Générale des Nations unies sur le pays (cf. Focus). Les deux organisations ont aussi poursuivi leurs activités de dénonciation de l'impunité, et ont contribué à rédiger une note d'orientation pour définir les critères que la communauté internationale pourrait faire valoir dans le contexte du processus de réforme en cours dont les travaux se sont accélérés début 2012. Dans le cas de l'Afghanistan, pays dans lequel pesaient des menaces sur les institutions démocratiques et les droits de l'Homme en 2011, la FIDH a mené une campagne visant à inciter les organisations internationales à œuvrer pour la protection des droits humains à travers le pays (cf Focus 1). Dans le cas de l'Iran, la FIDH a invité la communauté internationale à s'opposer plus fermement aux graves violations commises dans le pays en matière de droits de l'Homme (cf Focus 3). S'agissant de la vague de répression déferlant sur les défenseurs et de la répression brutale de toute forme de protestation en Chine, la FIDH, de concert avec ses organisations membres, a dénoncé les graves violations commises au Tibet et a porté la

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Missions

- **Birmanie/Thaïlande** : Mission de plaidoyer en Thaïlande pour informer les missions diplomatiques de la situation en Birmanie (août)
- **Birmanie/Thaïlande** : Mission de contact à Sangkhlaburi à la frontière entre la Thaïlande et la Birmanie (décembre)
- **Cambodge** : Mission judiciaire devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) (mars)
- **Indonésie** : Mission de plaidoyer pour présenter le rapport FIDH/KontraS/Imparsial (février)
- **Vietnam** : Mission de plaidoyer à Djakarta pour présenter le rapport sur le bilan du Vietnam en matière de droits de l'Homme quand ce pays a présidé l'ASEAN et l'AICHR en 2010. (février-mars)

Rapports et notes de plaidoyer

- **Afghanistan** : *Faire la paix avec les Talibans: à quel prix ? Sept clés pour une paix juste pour le peuple afghan* (novembre) ; (novembre), (FR-ENG)
- **Bangladesh** : *Mid-term assessment and report on the universal periodic review* (février), (ENG)
- **Cambodge** : *Terres défrichées pour l'hévéa, les droits passés au bulldozer: impact des plantations d'hévéa Socfin-KCD sur les communautés autochtones à Bousra,*

Mondulkiri (octobre), (FR-ENG)

- **Cambodge** : *Ouverture du procès à l'ECCC Cas 002: ce qu'attendent les victimes ici et à l'étranger* (novembre), (FR-ENG)

- **Indonésie** : *Shadows and Clouds: Human Rights in Indonesia - Shady Legacy, Uncertain Future* (février), (ENG)

- **Iran** : *Suppression of freedom, prison, torture, execution... À state policy of repression* (septembre), (ENG - FAR)

- **Thaïlande** : UCL report on prison conditions (update to 2006 FIDH-UCL report on the death penalty (May)), (ENG -THAI) FIDH-UCL joint stakeholder's submission to the Universal Periodic Review of Thailand (mars) (ENG) UCL advocacy note for the UPR (août), (ENG)

- **Vietnam** : A joint briefing paper prepared by FIDH and VCHR for the Civil Society Consultation on the EU-Vietnam Human Rights Dialogue (décembre), (ENG)

- Newsletter: newsletter du bureau Asie – focus sur la peine de mort en Asie (octobre), (ENG)

Conférences, tables rondes, ateliers

- **Réunion du Groupe Asie de la FIDH** : réunion sur la stratégie régionale avec les organisations membres de la FIDH, ses partenaires et d'autres personnes ressources à Bangkok (janvier)

- **Chine** : Séminaire sur la Shanghai Cooperation Organisation (SCO) au Parlement européen à Bruxelles (mai)

- **Thaïlande** : En association avec le Forum Asie pour les droits de l'Homme et du développement -FORUM-ASIA) et la Commission internationale des juristes, la FIDH a co-organisé une réunion d'information à l'intention des diplomates et une conférence de presse sur la contribution apportée par la société civile à l'EPU de la Thaïlande (août)

Appels urgents, communiqués de presse et lettres ouvertes : 41 (ENG)

Interfaces

- Participation de plus de 20 défenseurs des droits de l'Homme en provenance d'Afghanistan, de Birmanie, du Cambodge, de Chine, d'Indonésie, d'Iran et du Vietnam à 13 visites/interfaces de plaidoyer, devant les Nations unies (à New York et à Genève), l'ASEAN (à Djakarta), l'Union européenne (à Bruxelles) et le gouvernement des États-Unis (à Washington, DC)
- Soutien à la participation de défenseurs à la première audition publique sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) à l'ASEAN à Djakarta ainsi qu'à la Conférence de l'ASEAN sur la société civile et au Forum des peuples de l'ASEAN



Mlle S Hkawng Naw, vice-coordinatrice de l'association des femmes Kachin en Thaïlande (KWAT),
Mlle Debbie Stothard, secrétaire générale adjointe de la FIDH et coordinatrice d'Altsean-Burma.

question sur la scène internationale. La Fédération a aussi apporté une grande attention à l'influence croissante que peut exercer la Chine à travers la SCO et d'autres modes d'intervention par voie diplomatique ou bilatérale autorisant, par exemple, le rapatriement forcé de demandeurs d'asile en Chine.

La FIDH s'est aussi associée à une nouvelle initiative d'un groupe d'ONG visant à la création de la Coalition Internationale pour mettre un terme aux crimes contre l'humanité en Corée du Nord (ICNK). Suite à une conférence inaugurale à Tokyo en septembre, une lettre ouverte a été adressée à Kim Jong-il à l'occasion d'une journée internationale de mobilisation en octobre, appelant son gouvernement à mettre fin aux crimes perpétrés contre l'humanité dans le pays.

Dans les pays connaissant des conflits de faible intensité et imposant des lois draconiennes restreignant les libertés fondamentales, l'action de la FIDH a généralement consisté à réunir toute la documentation disponible et à répondre vite et publiquement à des situations complexes et en constante évolution. La Fédération a notamment produit plusieurs déclarations et appels urgents sur les disparitions forcées (Bangladesh, Chine) ou la sécurité nationale et les droits de l'Homme (Malaisie, Indonésie). S'agissant de l'Indonésie, la FIDH a présenté son premier rapport sur la situation des droits de l'Homme dans le pays aux autorités indonésiennes et aux missions diplomatiques à Djakarta en février 2011. Elle a accompagné son nouveau partenaire indonésien (KontraS) dans ses visites à New York et Washington pour y rencontrer des représentants d'instances diplomatiques et politiques (ambassades, autorités gouvernementales des États-Unis, Nations unies) et aborder avec eux un certain nombre de questions (intolérance religieuse, contre-terrorisme/sécurité nationale, et la situation en Papouasie).

Dans le cadre de ses activités à l'ASEAN sur le plan régional, la FIDH a continué, en tant qu'observateur, à participer aux réunions de la Coalition régionale des organisations de la société civile en Asie du Sud-est et de son groupe spécial sur l'ASEAN et les droits de l'Homme (Task Force on ASEAN and Human Rights) qui œuvrent activement pour l'implication de l'ASEAN dans les questions relatives aux droits de l'Homme. En outre,

le bureau de la FIDH à Bangkok, seul et en association avec d'autres organisations de la société civile, a fait part de ses préoccupations à plusieurs Commissaires de la Commission intergouvernementale de l'ASEAN sur les droits de l'Homme (AICHR) et des recommandations qu'elle préconisait, notamment la nécessité de la transparence et d'une consultation effective et institutionnalisée avec les parties prenantes ainsi que le renforcement du mandat de protection. La FIDH a aussi participé à une réunion organisée entre représentants d'organisations internationales des droits de l'Homme et des représentants de l'AICHR à la Commission européenne à Bruxelles en mai. En décembre, la FIDH et ses membres ou partenaires en Asie du Sud-est ont adressé aux représentants de l'AICHR une lettre dans laquelle ils réitéraient leurs recommandations concernant la transparence et la nécessité de veiller à ce que la déclaration des droits de l'Homme de l'ASEAN que l'AICHR était en train de rédiger et espérait pouvoir faire adopter en 2012, soit conforme aux normes internationales en vigueur.

Enfin, la FIDH accorde une extrême importance au renforcement de la collaboration et de l'échange de connaissances et d'expériences avec ses organisations membres en Asie. C'est ainsi que 34 défenseurs des droits de l'Homme ont participé à la réunion régionale stratégique organisée en janvier à Bangkok par la FIDH avec toutes ses organisations membres et d'autres partenaires-clé en Asie pour discuter de questions comme celles des droits des femmes et du renforcement de leurs capacités à agir, de la peine de mort, des droits de l'Homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et aussi des entreprises et des droits de l'Homme.

Quelques résultats

Au niveau national

- Contribution à la remise en liberté des prisonniers politiques en Birmanie.
- Les efforts de plaidoyer de la FIDH ont réussi à mettre fin au blocage des fonds de l'UE destinés à son organisation membre Odhikar (Bangladesh) début 2012.
- Élargissement de la couverture médiatique et accroissement de l'impact de la campagne nationale menée par l'organisation membre Odhikar contre les disparitions forcées alors que le nombre de cas de disparition est en augmentation.
- Contribution à la remise en liberté de personnes arrêtées dans le contexte de la répression des manifestations pacifiques en Malaisie et de l'annonce, par le Premier Ministre, de l'abrogation de la loi sur la sécurité intérieure et d'autres lois restrictives.
- Les activités de plaidoyer de la FIDH avant et après l'Examen périodique universel de la Thaïlande ont contribué à ce que le gouvernement décide de signer la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Aux niveaux régional et international

- Suite à la communication d'une liste, établie par la FIDH, de 80 ressortissants iraniens faisant l'objet d'allégations selon lesquelles ils auraient commis des violations des droits de

l'Homme, l'UE a publié en avril une liste de 32 personnes devant être visées par des sanctions individuelles. Cette liste a encore été rallongée suite aux efforts constants de plaidoyer de la FIDH.

– Création, en mars, d'un mandat de Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'Homme en Iran.

– Adoption, par le Parlement européen, d'une résolution condamnant toute discrimination à l'égard de la communauté minoritaire Ahmadi en Indonésie.

– Avant la tenue de la conférence de Bonn le 5 décembre sur l'Afghanistan, des déclarations publiques ont été faites par les parlementaires européens pour affirmer le caractère non négociable des droits de l'Homme et réitérer leurs préoccupations quant à la détérioration des droits des femmes dans le pays.

– Contribution aux déclarations faites par plusieurs Rapporteurs spéciaux des Nations unies pour manifester leurs préoccupations

quant à la répression de manifestations pacifiques en Malaisie. La porte-parole du Haut Commissariat aux droits de l'Homme a aussi publié une déclaration publique exprimant sa préoccupation et appelé à la remise en liberté de toutes les personnes qui avaient été arrêtées.

– Suite à diverses campagnes impliquant la FIDH, des groupes de la société civile se sont activement mobilisés en Asie du Sud-est, à un niveau régional, pour pallier les lacunes de la Commission intergouvernementale de l'ASEAN sur les droits de l'Homme.

– Les actions conduites en réseau par les organisations des droits de l'Homme en Chine et dans d'autres États membres de la SCO (*Shanghai Cooperation Organization*) ont permis de renforcer la coopération entre les militants des droits de l'Homme à un niveau régional.



Marche à Phnom Penh (Cambodge) pour la journée internationale du travail, 1^{er} mai 2011, avec des membres de la LICADHO.

FOCUS

Afghanistan « Faire la paix avec les Talibans, à quel prix ? »

La FIDH a participé, en collaboration avec son organisation membre Armanshahr/OPEN ASIA, à une campagne internationale de sensibilisation à propos de la dégradation de la situation des droits humains en Afghanistan et aux défis à relever dans l'avenir. Avec le soutien de la FIDH, Armanshahr/OPEN ASIA a sorti un film en septembre sur les « voix des victimes », intitulé « EYE (I) WITNESS ». À l'occasion du dixième anniversaire de l'intervention militaire en Afghanistan le 7 octobre, une journée internationale de mobilisation a été coordonnée par Crisis Action, à Amsterdam, Berlin, Londres, Oslo, Paris et Stockholm et à Kaboul. La FIDH a contribué à la manifestation organisée à Paris.

En novembre, la FIDH était représentée lors d'une conférence internationale organisée à Bruxelles par le Réseau Européen d'ONG en Afghanistan sur l'avenir de ce pays. La conférence a été suivie d'une série de rencontres au sein de la Commission européenne, le Parlement européen et l'OTAN, et fut une occasion unique de plaider, avant la conférence de Bonn le 5 décembre, en faveur du caractère non négociable des droits humains et contre la détérioration des droits des femmes en Afghanistan. Une note de plaidoyer « *Faire la paix avec les Talibans, à quel prix ? Les sept clefs d'une paix juste pour le peuple d'Afghanistan* » a été publiée avant la conférence au cours de laquelle nos organisations ont demandé aux participants de placer les droits de l'Homme au cœur des débats. Cet appel a reçu un bon accueil de la part des représentants des Nations unies et de l'Union européenne qui ont systématiquement mis l'accent sur la défense des droits de l'Homme lors de leurs interventions au cours de la conférence. La FIDH continuera à exercer son plaidoyer dans la perspective de la Conférence de Tokyo en juillet 2012, pour des programmes de développement et de soutien aux institutions démocratiques en Afghanistan.

La FIDH et Armanshahr/OPEN ASIA ont appelé à un réengagement transparent, durable et juste de la communauté internationale vis-à-vis du peuple Afghan, soulignant la nécessité de sauvegarder et consolider ce qui a été réalisé sur le plan de la démocratie et des institutions en Afghanistan depuis 2001. Ce message, a contribué à mettre en lumière les facteurs clefs

nécessaires à la construction de la paix et un Etat de droit en Afghanistan.

Campagne de plaidoyer pour la justice avec obligation de rendre des comptes en cas de graves atteintes aux droits de l'Homme en Birmanie

En 2011, la FIDH, avec ses organisations membres et partenaires, a publié 13 documents d'interpellation sur la Birmanie et a développé sur son site une rubrique spéciale après la formation en mars d'un gouvernement civil à 95 % soutenu par l'armée.

La FIDH a organisé trois manifestations publiques. En janvier, elle a parrainé un débat public à Genève, à la suite de l'EPU de la Birmanie pour permettre aux activistes birmans d'évaluer de manière critique le rapport du gouvernement, et la présentation de ce dernier par la délégation birmane, et offrir la possibilité à la société civile de formuler des recommandations. En juillet, la FIDH a co-organisé, au sein de ses locaux à Bruxelles, une conférence de presse à laquelle assistaient deux militantes d'ethnies minoritaires de Birmanie, pour mettre l'accent sur le problème des crimes internationaux dans les régions ethniques, en particulier en ce qui concerne la violence à caractère sexuel, et appeler à la création d'une commission d'enquête sur ces crimes pour rendre justice aux victimes. En novembre, la FIDH a co-organisé à l'Université de Columbia de New York un débat avec deux militantes qui se sont exprimées sur les violations commises dans le cadre de la guerre en cours dans l'Etat du Kachin comme le manque général de réformes législatives, économiques, politiques importantes malgré les promesses du « nouveau » gouvernement et du Parlement.

Neuf missions de plaidoyer auprès des gouvernements influents et des organes intergouvernementaux ont été organisées. En particulier, une délégation de la FIDH s'est rendue à New York en octobre et a pris contact avec 25 missions diplomatiques et les principaux bureaux des Nations unies avant la résolution annuelle de l'Assemblée Générale des Nations unies sur la Birmanie. La résolution de 2011 est le reflet des principales préoccupations concernant les atteintes aux droits de l'Homme et l'impunité ; cette résolution a été votée avec un soutien sans précédent, trois pays ayant été approchés par la délégation de la FIDH ayant modifié leur

vote par rapport à l'année précédente.

Iran - Les sanctions à l'encontre des responsables de violations des droits de l'Homme

Au cours de l'année, la FIDH a continué à rendre publiques les violations graves et systématiques des droits de l'Homme : publication d'une trentaine de communiqués de presse, de plusieurs lettres conjointes et de différents documents d'information aux Nations unies.

Les données sur les violations des droits de l'Homme proviennent des organisations membres de la FIDH et d'un réseau d'activistes des droits de l'Homme travaillant sur le terrain en lien étroit avec la FIDH. Tous ces documents concernant l'Iran sont traduits en persan et contribuent à alimenter le compte Twitter en persan de la FIDH. En mai 2011, la FIDH a aussi participé au lancement d' "Iranian Stories", un site web créé pour soutenir la Révolution Verte en Iran, et qui permet aux dissidents d'avoir une plateforme commune pour y insérer des vidéos et des témoignages des manifestations qui ont eu lieu après les élections présidentielles contestées de 2009.

En mars 2011, le Conseil des droits de l'Homme a adopté une résolution historique qui a abouti à la désignation de Mahmed Shaheed en tant Rapporteur Spécial de la situation des droits de l'Homme afin de contrôler les violations des droits de l'Homme et dialoguer avec les autorités iraniennes. La FIDH a contribué à ces efforts de plaidoyer en faveur de ce nouveau mandat, en étroite collaboration avec ses deux organisations membres : le Centre pour les Défenseurs des Droits de l'Homme et la Ligue pour la défense des droits de l'Homme en Iran (LDDHI). La FIDH a aussi aidé M Shaheed à rencontrer des défenseurs Iraniens, ainsi que des victimes. Pour informer dûment le Rapporteur Spécial, la FIDH a publié le rapport "*Iran : Suppression de la liberté, la prison, la torture, l'exécution... Une politique de répression*".

Enfin, la liste des individus responsables de violations des droits de l'Homme soumises par la FIDH à l'Union Européenne en janvier 2011 a conduit à l'adoption par le Conseil Européen d'une liste de personnes devant être visées par des sanctions en avril 2011 qui a, par la suite, été étendue.

Europe de l'Est et Asie Centrale

Contexte et enjeux

En 2011, l'absence de pluralisme et la montée de l'autoritarisme prédominent dans la majorité des pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale (à des degrés différents en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, dans la Fédération de Russie, au Turkménistan, en Ouzbékistan). Dans un contexte où l'opposition est généralement affaiblie et dispersée, les défenseurs des droits de l'Homme représentent souvent une rare voix dissidente et leurs actions, considérées comme ayant un caractère politique, sont fréquemment réprimées ou discréditées.

En Russie, pendant la campagne des élections présidentielles de la fin d'année 2011, des dizaines de milliers de personnes descendent dans les rues pour cristalliser les revendications qui avaient d'abord été portées par les défenseurs des droits de l'Homme pendant des décennies : la tenue d'élections libres, la liberté de la presse et la liberté d'expression, la fin de l'arbitraire policier et du combat contre l'impunité. Cette mobilisation entraîne de violentes répressions et de nouvelles détentions arbitraires. Une telle situation met à mal le mythe de stabilité politique de ce géant géopolitique, alors que les conflits ne cessent de s'étendre et de s'intensifier dans le Nord du Caucase. Disparitions, actes de torture et détentions arbitraires y vont de pair avec le renforcement des groupes armés qui sèment la terreur parmi les opposants et la population civile qui payent le prix d'années d'impunité dans la région.

Au Bélarus, à la suite de la sévère répression menée dans le cadre des élections présidentielles du 19 décembre 2010, des actions répressives à l'encontre de la société civile, des militants de l'opposition, des journalistes et des manifestants se poursuivent en 2011. Parmi les candidats à l'élection présidentielle, 7 sont arrêtés dans les jours qui suivent les élections. Depuis, les persécutions, les arrestations et les procès à l'encontre des militants n'ont pas cessé. Le Vice-président de la FIDH et le Président du Centre des droits de l'Homme « Viasna », Ales Bialiatski, a été emprisonné le 4 août 2011. Il purge sa peine dans un camp de travail au Bélarus, dans des conditions de détention extrêmement difficiles, malgré la mobilisation mondiale de la société civile et des organismes internationaux.

Plus généralement, le phénomène largement répandu des prisonniers politiques dans l'espace post-soviétique est une parfaite illustration de l'instrumentalisation globale de l'appareil judiciaire. En Azerbaïdjan et en Géorgie, mais également dans d'autres pays où la situation commence à se dégrader après des années d'espoir - comme par exemple en Ukraine - les sociétés civiles sont confrontées à ce fléau, qui prend de l'ampleur. Les

mécanismes internationaux disponibles n'offrent pas toujours des supports clairement définis pour combattre ce phénomène. De plus, ces pays, partageant le même passé soviétique qui a largement influencé leur système juridique et judiciaire, ne sont pas actuellement membres des mêmes organisations intergouvernementales.

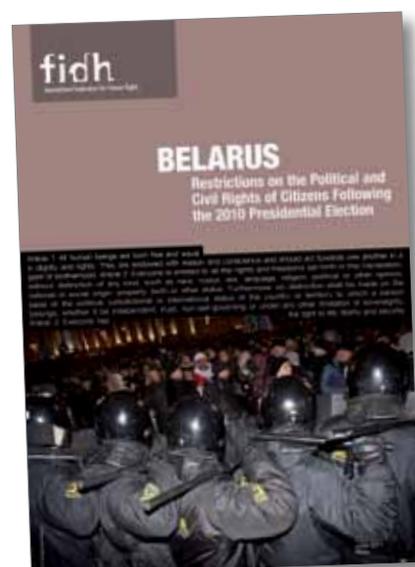
Les régions qui n'ont pas été reconnues au niveau international et dont certains pays s'affrontent sur fond de conflits ouvertement déclarés ou qui menacent d'éclater, constituent des « zones blanches » de non droit. C'est le cas par exemple de la Transnistrie (Moldavie/Russie), du Haut-Karabagh (Azerbaïdjan/Arménie), de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie (Géorgie/Russie). D'autres régions, traumatisées par d'importants conflits interethniques (par exemple Kirghizistan), sont toujours confrontées à de grandes difficultés pour obtenir justice et réparation, et les victimes d'hostilités se sentent vulnérables et sans protection.

Une autre difficulté vient s'ajouter aux problèmes que rencontre la région : dans la majorité des cas, les défenseurs des droits de l'Homme, ont du mal à entrer en contact avec les autorités de leur pays et ne sont pas en position d'entamer un dialogue avec ces dernières sur la question des droits de l'Homme.

De plus, la coopération régionale entre certains pays, loin de faire la promotion des droits de l'Homme, encourage les pratiques répressives de ces États en créant un espace commun où s'échangent réellement les « mauvaises pratiques » et politiques. Ainsi, les documents fondateurs de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) sont en contradiction avec les conventions internationales auxquelles ses membres sont affiliés, ce qui peut entraîner des extraditions illégales ou des disparitions.

Activités

La FIDH continue son combat contre l'impunité en **Russie**, qui adresse un signal négatif à l'ensemble de la région. L'un des cas emblématiques de ce combat est le meurtre de Natalya



Estemirova, éminente militante pour les droits de l'Homme assassinée le 15 juillet 2009, après avoir travaillé sur les crimes graves commis en Tchétchénie. Dès le début de l'enquête officielle, des preuves majeures avaient été rassemblées, puis l'enquête a été lancée délibérément sur une mauvaise piste. En collaboration avec le journal Novaya Gazeta et le Centre des droits de l'Homme « Mémorial », la FIDH a mené une enquête parallèle qui a permis d'empêcher les fausses accusations et de faire échouer les tentatives d'écarter la responsabilité des véritables responsables.

La FIDH s'est également impliquée dans la coordination d'une coalition d'organisations de défense des droits de l'Homme russes et européennes pendant le procès des meurtriers d'Umar Israilov en Autriche. Umar Israilov, réfugié Tchéchène en Autriche, a été assassiné le 13 janvier 2009 près de son domicile à Vienne, après avoir adressé un recours auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme. Dans son recours, Israilov accusait Ramzan Kadyrov, le Président Tchéchène, de l'avoir incarcéré illégalement et torturé en 2003. La FIDH et ses partenaires ont pu assister à l'intégralité du procès, qui s'est déroulé sur 7 mois. Elle a fourni l'un des principaux experts qui est intervenu au cours des audiences et a mis régulièrement à jour une page web spécialement dédiée à cette affaire extrêmement importante. Pour la première fois les pratiques criminelles des structures gouvernementales tchéchènes ont été jugées dans un tribunal indépendant, leur responsabilité a été prouvée et leur condamnation prononcée.

D'autre part, la FIDH a suivi de près le procès Oleg Orlov (Président du Conseil d'administration du Centre des droits de l'Homme « Mémorial » intenté par le Président Tchéchène, Ramzan Kadyrov, dans une tentative de faire taire les critiques.

Pour dénoncer les graves violations commises dans le **Caucase du Nord**, la FIDH a organisé des audiences publiques au Congrès américain avec la participation des défenseurs des droits de l'Homme tchéchènes et russes et la projection d'un film sur le meurtre de Natalya Estemirova. Cette projection a été suivie par la visite des structures des Nations unies basées aux États-Unis et des organismes gouvernementaux américains travaillant sur la Russie.

En 2011, l'une des principales préoccupations de la FIDH est la situation qui ne cesse de se dégrader au **Bélarus**. La FIDH a alerté et informé l'opinion de la sévère répression post-électorale dirigée par le régime contre les opposants politiques et les militants de la société civile. Elle a également entrepris de nombreuses activités de diverses natures pour soutenir Ales Bialiatski, Vice-président de la FIDH et Président du Centre des droits de l'Homme « Viasna » (membre de la FIDH au Bélarus) qui a été condamné à quatre ans et demi d'emprisonnement en régime sévère. Elle a aussi apporté son soutien à sa famille et d'autres membres de « Viasna » victimes de harcèlement de la part du régime (Cf. Focus).

La FIDH et ses organisations membres et partenaires n'ont cessé d'alerter et d'informer l'opinion sur la situation extrêmement



violente et répressive qui sévit en **Ouzbékistan**, un pays où de nombreux opposants politiques et défenseurs des droits de l'Homme ont été emprisonnés ou contraints à l'exil. La FIDH a participé à la défense du journal français Rue89, que la fille du Président Ouzbèke, Karimov, avait accusé de diffamation envers son père. Pour y parvenir, la FIDH a fait appel à deux témoins qui ont permis de valider le jugement du journaliste et de renverser la situation : le procès intenté par le régime est devenu un procès dénonçant les crimes commis par ce dernier. Une flashmob a été organisée avec la participation des défenseurs des droits de l'Homme et de la presse ouzbeks pour dénoncer la visite du Président Karimov à Bruxelles en janvier 2011, suscitant une forte réaction dans les médias. En octobre 2011, la FIDH a également lancé une nouvelle application internet afin d'attirer l'attention sur la situation des prisonniers politiques, et notamment d'au moins 13 défenseurs des droits de l'Homme, dont 8 sont membres de l'organisation membre de la FIDH, la Société des droits de l'Homme d'Ouzbékistan (HRSU) (Cf Focus).

La FIDH a également travaillé en collaboration avec REDRESS sur une plainte qui sera soumise au Comité des droits de l'Homme des Nations unies en 2012. Cette plainte concerne l'affaire de Mutabar Tadjibayeva, Présidente de l'Association de défense des droits de l'Homme « Club des Cœurs ardents », qui a purgé plus de deux ans dans les prisons ouzbeks, supportant des conditions de détention particulièrement difficiles. Grâce au soutien de la FIDH, elle a pu être exfiltrée en France en 2009 où elle a pu bénéficier d'une rééducation physique et psychologique et reprendre ses activités en matière de défense des droits de l'Homme.

En vue de créer une forte mobilisation sur la question des **prisonniers politiques**, la FIDH a organisé un séminaire régional pour permettre aux participants de mieux organiser leurs efforts pour la libération des prisonniers politiques dans leurs pays respectifs, pour soutenir les organisations membres dans leur mission, dans des domaines où elles manquent encore d'expertise, et pour susciter des réflexions et des synergies régionales sur la question. Le séminaire a eu lieu à Kiev en novembre 2011, en partenariat avec l'Union ukrainienne des droits de l'Homme d'Helsinki et la participation des organisations membres de la FIDH d'Arménie, de Géorgie, d'Azerbaïdjan, du Bélarus, de Russie, du Kirghizistan et d'Ouzbékistan. Les participants ont débattu sur la méthodologie

et les critères de définition des prisonniers politiques et ont établi une feuille de route sur le long terme.

Enfin, la FIDH a organisé un atelier stratégique sur l'**Organisation de coopération de Shanghai (OCS)** qui rassemblait les défenseurs des droits de l'Homme de Chine, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et de la Russie. Martin Scheinin, Rapporteur spécial des Nations unies sur la protection des droits de l'Homme dans le cadre de la lutte antiterroriste, et Günter Schirmer, chef adjoint de la Commission des questions juridiques et des droits de l'Homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) ont participé à ce séminaire. Le séminaire a été suivi d'interfaces organisées pour les organisations membres de la FIDH de Chine et de Russie. C'est la première fois que les défenseurs des droits de l'Homme des régions de l'OCS se rencontraient pour discuter des orientations générales. Cela a permis aux participants d'acquérir une meilleure compréhension des structures et politiques de l'OCS et d'analyser les tendances observées au sein des pays de l'OCS qui découlent de la dynamique de l'OCS (notamment sur l'extradition, les violations commises contre les musulmans, les opérations antiterroristes, etc). À la suite de l'atelier, les membres de la FIDH ont réussi à élaborer et planifier conjointement une mobilisation et des activités de soutien. Grâce à la mobilisation qui s'est déployée à cette occasion, la FIDH a attiré l'attention de l'Union européenne et du Parlement européen sur les problèmes relativement peu connus du fonctionnement de l'OCS.

Au niveau international, la FIDH a également poursuivi son action pour mobiliser les organismes intergouvernementaux et les inciter à exposer leurs préoccupations et à fournir des recommandations claires et constructives aux gouvernements nationaux. Des visites de défenseurs des droits de l'Homme provenant de Russie, du Kirghizistan, du Bélarus, d'Arménie, de Géorgie, du Tadjikistan et ceux originaires d'Ouzbékistan et du Turkménistan qui travaillent en exil ont été organisées lors des différentes réunions avec l'OCSE, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et les Nations unies.

Quelques résultats

- La condamnation de trois individus pour l'assassinat en janvier 2009 d'Israilov, réfugié Tchétchène qui avait dénoncé les tortures infligées par le Président Tchétchène Ramzan Kadyrov. Dans cette affaire, l'action de la FIDH a permis de mettre en lumière la chaîne de responsabilités qui implique les plus hauts échelons de commandement, une analyse essentielle pour nourrir la stratégie contentieuse et de plaider des organisations locales de défense des droits de l'Homme.
- Un important retour médiatique (plusieurs centaines de reprises de nos informations dans les médias, notamment dans la presse russe et les sites internet indépendants de la région) permettant de mettre en lumière la situation des droits de l'Homme au Bélarus et l'arrestation et la condamnation d'Ales Bialiatki, Président du Centre des droits de l'Homme « Viasna » et Vice-président de la FIDH.

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Missions

- **Bélarus**: 2 missions d'enquête sur la répression post-électorale et mission de suivi (février et juin)
- **Tadjikistan**: 1 mission d'enquête sur la situation des travailleurs migrants tadjiks (mai)
- **Russie**: 1 mission d'enquête parallèle sur le meurtre de Natalia Estemirova (janvier)
- Observation sur le procès des meurtriers d'Israilov en Autriche (novembre 2010 – juin)
- 2 missions d'observation sur le procès de Kadyrov contre Orlov (février et juin)

Séminaires / ateliers

- Séminaire sur l'Organisation de coopération de Shanghai, mai
- Séminaire sur les prisonniers politiques dans la région de l'Europe de l'Est et de l'Asie Centrale, novembre

Publications

- **Bélarus**: *Restrictions on the Political and Civil Rights of Citizens Following the 2010 Presidential Election*, juin, (ANG/RUS)

- **Bélarus**: Centre des droits de l'Homme « Viasna » avec le soutien de la FIDH : *Elections of the President of the Republic of Belarus*, mars, (ANG/RUS)
- **Russie**: Observatoire : *The judicial observation mission report on the Aleksei Sokolov's trial* (Rapport judiciaire sur la mission d'observation du procès d'Aleksei Sokolov), juillet, (ANG)
- **Russie**: rapport conjoint de la FIDH, Novaya Gazeta, Centre des droits de l'homme « Mémorial » : *Two Years After the Murder of Natalya Estemirova: Investigation on the Wrong Track*, juillet, (ANG/RUS)
- **Russie**: rapport conjoint de la FIDH et Nochlezhka et Réseau inter-régional, « Pour surmonter l'exclusion sociale » : *Usually Forgotten*, mai (sur la situation des sans-abri en Russie), (ANG/RUS)
- **Russie**: ADC Memorial, avec le soutien de la FIDH ; mise à jour du rapport de 2008 : *"Forced Evictions and the Right to Housing of Roma in Russia"*, mars, (ANG/RUS)
- **Russie**: ADC Memorial, avec le soutien de la FIDH : *"Discrimination and Violation*

of Roma Children's Rights in School of the Russian Federation", mars, (ANG/RUS)

- **Tadjikistan / Russie**: FIDH et ADC Memorial : *« Tajikistan: Exporting the work-force – at what price? »*, octobre, (ANG/RUS)
- **Turkménistan**: Initiative turkmène pour la défense des droits de l'Homme, Association des avocats indépendants du Turkménistan, avec le soutien de la FIDH : *« Rapport alternatif d'ONG à l'attention du Comité des Nations unies contre la torture »*, mai, (ANG)

Nombre de communiqués de presse et appels urgents : 54 (RUS/FR/ANG)

Activités de sensibilisation

Des visites de défenseurs des droits de l'Homme provenant de Russie, du Kirghizistan, du Bélarus, d'Arménie, de Géorgie, du Tadjikistan, et de défenseurs des droits de l'Homme originaires d'Ouzbékistan et du Turkménistan travaillant en exil, ont été organisées lors de différentes rencontres à l'OSCE, au Conseil de l'Europe, à l'Union européenne et aux Nations unies.

- Des décisions et déclarations des organisations intergouvernementales internationales et mécanismes de protection des droits condamnant les violations des droits de l'Homme au Bélarus : résolutions du Conseil des droits de l'Homme et du Parlement européen, déclarations de Catherine Ashton, Haut représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et du Conseil de l'Europe, etc.

- Les observations finales du Comité des Nations unies contre la torture ont reflété un grand nombre de préoccupations de la FIDH et de ses partenaires présentées dans leur rapport sur le Turkménistan: l'absence d'incrimination de la torture dans la législation turkmène, les problèmes d'enregistrement de détenus, la violence policière et la violence dans les lieux de détention.

- Le rapport de la commission internationale d'enquête publié en mai 2011 sur les violences commises en 2010 au Kirghizistan reprend l'analyse du rapport de la FIDH sur l'incapacité de l'État à protéger la population civile.

- Les conclusions de l'enquête alternative sur le meurtre de Natalia Estemirova menée par la FIDH et ses organisations membres et partenaires, appuyées par des médias russes, et présentées au Président Medvedev, ont contribué à éviter que l'enquête officielle soit orientée sur de fausses pistes ; par ailleurs, la France a rejeté la demande provenant des autorités russes d'extradition d'un témoin visiblement gênant pour l'enquête officielle et qui risquait pour sa sécurité en cas de retour dans le pays. Son témoignage a été dûment enregistré et conservé en lieu sûr.

- La condamnation par le Rapporteur spécial des Nations sur la promotion et la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste des pratiques de l'Organisation de coopération de Shanghai.

- Plusieurs défenseurs des droits de l'Homme emprisonnés en Ouzbékistan ont été relâchés. C'est le cas de Norboy Kholjigitov, condamné à une peine de 10 ans d'emprisonnement, libéré le 14 octobre 2011 après avoir passé 6 ans et 4 mois en prison, et de Maxim Popov, libéré le 9 juin 2011.



**Libérez
Ales Bialiatski**

Vice président de la FIDH
Président de « Viasna » au Bélarus

fidh
freeales.fidh.net

Photo: © 2011 FIDH

FOCUS

Bélarus - les activités de la FIDH visant à dénoncer le cas emblématique de l'arrestation et la condamnation d'Ales Bialiatski, Vice-président de la FIDH et Président de du Centre des droits de l'Homme « Viasna »

La FIDH est l'une des premières organisations à avoir mené une mission d'enquête visant à informer l'opinion de la répression post-électorale conduite par le régime biélorusse en décembre 2010 à l'encontre de militants de la société civile, de journalistes, d'avocats, de défenseurs des droits de l'Homme et de personnalités politiques ayant dénoncé les résultats des élections. À cette occasion, a été produit un documentaire de 7 minutes qui présente des images de la répression et des témoignages directs de victimes de violation des droits de l'Homme. Le rapport de la mission (qui a ensuite été présenté à l'occasion d'une mission de plaidoyer au Bélarus) et le documentaire ont touché l'opinion, et notamment les journalistes et les diplomates. Ces actions ont permis une large couverture médiatique, notamment dans les pays russophones.

Des campagnes de sensibilisation ont également été menées auprès de différentes organisations intergouvernementales (entre autres du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies et de l'Union européenne) et d'influents diplomates. Elles visaient à diffuser les conclusions et les recommandations du rapport afin d'encourager la condamnation des violations des droits de l'Homme au Bélarus.

La FIDH dans le cadre de son programme conjoint avec l'OMCT, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, a également entrepris différentes actions pour soutenir Ales Bialiatski, Vice-président de la FIDH et Président de Viasna (membre de la FIDH au Bélarus) qui a été condamné à purger quatre ans et demi d'emprisonnement sous un régime totalitaire. Elle a également apporté son soutien à sa famille et aux membres de Viasna victimes des répressions. Des ressources ont été mobilisées pour aider l'organisation à survivre et quatre missions d'observation judiciaires ont été organisées pour assister à toutes les audiences du procès d'Ales Bialiatski. Pendant le procès, des mises à jours dans trois langues ont été publiées sur internet en temps réel.

La FIDH a également lancé une campagne sur le site web (freeales.fidh.net) pour mobiliser la communauté internationale sur la situation d'Ales Bialiatski et la sensibiliser sur les persécutions que subissent d'autres membres de Viasna et d'autres groupes de défense des droits de l'Homme biélorusses. Sur le site web sont disponibles en français, russe et anglais des informations sur l'affaire Bialiatski, des déclarations officielles d'instances internationales et l'actualité des campagnes de solidarité et de sensibilisation pour sa libération.

La FIDH a également travaillé sur deux plaintes individuelles -déposées en 2012- auprès des organismes de défense des droits de l'Homme des Nations unies - l'une auprès du Comité pour les droits de l'Homme des Nations unies au nom d'Ales Bialiatski, représenté par sa femme et la FIDH et l'autre auprès du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire au nom de la FIDH et de l'OMCT.

Ouzbékistan - témoignage

En octobre 2011, la FIDH lance une application internet (http://www.fidh.org/2011_UZ/en/) afin d'attirer l'attention sur la situation de prisonniers politiques, et notamment d'au moins 13 défenseurs des droits de l'Homme. Huit d'entre eux appartiennent à l'organisation membre de la FIDH, la Société des droits de l'Homme d'Ouzbékistan (HRSU) et ont été incarcérés dans les prisons ouzbeks dans des conditions très dures. Cette application internet qui a été partagée avec les médias, les ONG, et à travers les

réseaux sociaux, a sensibilisé le public en Europe de l'Est et en Asie centrale. Elle est disponible en russe et en anglais. L'application se présente sous forme d'une bande dessinée interactive qui met en scène une cellule de prison avec une fiche d'information pour chaque défenseur des droits de l'Homme emprisonné. Ces fiches sont alimentées régulièrement, avec les poursuites judiciaires en cours intentées contre ces détenus et les conditions de leur emprisonnement. Un aperçu général du pays et de la situation des défenseurs des droits de l'Homme est également disponible.

« Ancienne prisonnière politique et victime de tortures, je souhaite exprimer mon soutien au travail des représentants de la FIDH sur l'application internet « Une prison dénommée Ouzbékistan ». C'est la première fois qu'un site, accessible à tous, simple et complet, donne une information exhaustive sur le sort des détenus. Je connais l'importance d'une telle initiative. C'est la diffusion de l'information sur la condition de ma détention et le plaidoyer international qui ont permis ma propre libération. D'ailleurs, depuis la mise en ligne de cette application, la liste des personnes détenues s'est réduite. »

Moutabar Tadjibayeva, Présidente de l'Association internationale de défense des droits de l'Homme, « Club des courants ardents ».



Manifestation devant la Commission européenne pendant la visite du président Karimov avec Mutabar Tadjibaeva et Nadejda Atayeva le 24 janvier 2011.

Défi interne 1

Renforcer l'interaction et la proximité avec les organisations membres et partenaires

Le processus de réflexion FIDH + 10, lancé en 2008 par le Bureau International (BI) pour évaluer l'action de la FIDH, avait pour objectif de renforcer son identité, sa visibilité et son impact. Pour le Congrès de la FIDH de 2010, qui avait décidé de poursuivre cet exercice, la réponse à cet objectif résidait dans une articulation renforcée entre les trois piliers qui composent la FIDH à savoir, les ligues, le BI et le Secrétariat international (SI).

Aussi en 2011, l'objectif était que cette interaction entre les ligues, le SI et le BI soit déclinée de façon opérationnelle à tous les niveaux (au niveau de la gouvernance, des opérations et de la communication).

“FIDH + 10 a constitué un long processus de réflexion, une évaluation approfondie qui a permis de renforcer les liens entre la FIDH et les ligues et de renforcer leur influence sur le programme de travail de la FIDH. Cela a créé un espace de réflexion, qui a permis aux ligues de faire le point sur leur propre travail, leur appartenance à la FIDH et ce qu'elles espèrent en retirer. Il y a maintenant un sentiment d'appartenance et une plus grande égalité entre les ligues ; les ligues plus petites, dans des parties du monde reculées, comprennent qu'elles ont une voix. Ce processus de réflexion stratégique a débouché sur un plus grand consensus, une vision commune et une convergence d'intérêts. Les rôles et les responsabilités des différents organes statutaires et du Secrétariat ont été clairement définis”.

Evaluation SIDA, 2012 “Steadfast in Progress”

> Renforcement de la réflexion stratégique entre les ligues, le Bureau international et le Secrétariat international

- Sur l'interaction entre les ligues et la FIDH.

Ce volet a été un des axes majeurs en 2011 avec le développement d'outils de communication communs FIDH-ligues et d'opérations intégrées en matière de presse. Mais

aussi, cette année a été marquée par le développement de programmes d'action bilatéraux avec des organisations membres comme en Guinée, à Haïti ou encore en Tunisie. Ces programmes constituent une nouvelle forme de partenariats stratégiques entre la FIDH et les ligues : les ligues visées étant impliquées à tous les niveaux de la mise en œuvre du projet.

- Sur l'interaction avec le Bureau international (BI) sur la stratégie de la FIDH.

Sur la base du reformatage des réunions du BI – effectué en 2010 – des sessions d'échange sur les bonnes et mauvaises pratiques ont été organisées. Elles visent à renforcer l'échange entre les défenseurs originaires de toutes les régions et être en mesure de répondre aux nombreux défis que se posent les ONG. En particulier ces réunions ont porté sur les Amériques et sur les recours dont peuvent disposer des victimes de graves violations des droits de l'Homme dans des contextes de transition politique ; sur la protection des migrants ; sur la zone Europe de l'est / Asie centrale et le rôle des sanctions, et enfin sur les révolutions dans le monde arabe et leurs conséquences pour la région et dans le monde. Elles ont débouché sur l'élaboration de programmes d'actions spécifiques, et/ou ont permis d'ajuster des stratégies d'action des bureaux géographiques ou thématiques de la FIDH.

En outre, le BI a pris part à l'élaboration du nouveau plan stratégique de la FIDH (2012-2016) finalement adopté au BI de mai 2012.

> Les instances de gouvernance et la réforme des statuts

En 2011, se sont tenues 3 réunions du Bureau international à Paris au siège de la FIDH. En marge d'une journée entière dédiée aux réunions des équipes géographiques, des groupes de travail portant sur des enjeux essentiels pour le développement de la FIDH (FIDH + 10, communication et financement) ont été organisés.



Crédit : FIDH (mars 2011)
Bureau International de la FIDH devant la Mairie de Paris, France.

Il a découlé du processus FIDH + 10 une nécessaire révision des statuts et règles internes de la FIDH afin qu'ils reflètent l'évolution de la FIDH comme mouvement fédérateur, interagissant avec les ligues au quotidien, et le contexte dans lequel la FIDH évolue. Aussi ont été examinées les possibilités :

- d'inclure dans l'objet social de la FIDH notamment la lutte contre la corruption ou contre les violations des droits de l'Homme pouvant résulter de l'abus de nouvelles technologies ;
- de préciser la nature de la FIDH et les modalités de l'interaction avec les ligues ;
- de préciser le rôle des instances de gouvernance (Congrès, BI, BE, Présidence...). Cette réforme a été validée en 2011 et début 2012 par le BI. Elle sera transmise pour adoption par les ligues lors du Congrès triennal de la FIDH en 2013.

> Développer la présence du Secrétariat international dans les régions

La consolidation de la présence du Secrétariat international de la FIDH dans les régions est un moyen essentiel de renforcer d'une part la proximité de la FIDH et de ses ligues, de créer des synergies et de répondre à leurs besoins et d'autre part d'être en mesure de réagir face aux évolutions des contextes nationaux et régionaux.

Ainsi en 2011, la FIDH a ouvert un bureau en Guinée, et a préparé l'ouverture de celui à Tunis, qui interviendra en 2012.

Cela fait suite à l'ouverture de bureaux régionaux de la FIDH à Bangkok (2010), au Caire (2007) et à Nairobi (2008).

« La déconcentration du staff dans ces lieux (Nairobi, Le Caire, Bangkok) est une excellente opportunité pour travailler au plus près du terrain, influencer les institutions régionales et interagir avec les organisations membres. Il y a à présent plus de

collaboration transversale et d'échanges entre les pays. La coordination des organisations de la société civile auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples est un exemple de ce rôle régional accru joué par la FIDH ». Evaluation SIDA, 2012 "Steadfast in Progress"

> Un siège adapté pour la FIDH : la « Maison des défenseurs des droits de l'Homme »

En 2011, la FIDH a continué d'accueillir, à son siège et dans ses délégations, plusieurs centaines de défenseurs des droits de l'Homme afin de les soutenir dans leurs actions de plaidoyer auprès des autorités françaises et internationales. 33 conférences de presse autour d'acteurs locaux ont été organisées au siège de la FIDH, de ses ligues mais aussi dans ses différentes délégations, afin de relayer au mieux la voix de ses membres et partenaires auprès d'interlocuteurs influents.

La FIDH continue également d'accueillir temporairement en France des défenseurs harcelés. Ces derniers peuvent ainsi poursuivre leurs activités depuis le siège de la FIDH, bénéficier de formations en terme de sécurisation des données, se familiariser avec de nouvelles technologies qui vont ensuite profiter aux acteurs locaux au moment du retour, et obtenir, si nécessaire, un soutien psychologique. En 2011, ces soutiens ont notamment bénéficié à nos partenaires dans plus de 20 pays (dont notamment la RDC, la Côte d'Ivoire, l'Ouzbékistan, le Bélarus)

Défi interne 2

Développer la professionnalisation de la FIDH

Objectif 1

Le renforcement du Secrétariat international (SI)

> Consolidation du SI

La FIDH a poursuivi ses efforts de renforcement du Secrétariat international conformément au plan triennal 2009-2011. Un poste de coordinateur de projet en Guinée a été créé pour dix-huit mois. Deux postes en contrat à durée déterminée ont été créés pour renforcer le travail des délégations auprès des OIG à Bruxelles et à Genève. Dans sa politique de recrutement, la FIDH continue de veiller à l'internationalisation du Secrétariat international pour bénéficier d'expériences diversifiées. Le nombre de nationalités représentées au sein du personnel du secrétariat est de 15 sur un effectif total de 41 salariés au 31 décembre 2011. L'âge moyen des salariés est de 35 ans.

La FIDH applique une politique d'égalité entre les hommes et les femmes et de non-discrimination dans le recrutement et le traitement de ses salarié-e-s. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes au sein du Secrétariat international de la FIDH, y compris au sein de l'équipe du comité de pilotage qui regroupe la Direction générale exécutive et l'ensemble des directeurs. La charte « genre » a été adoptée par le BI.

Concernant la gestion des ressources humaines, coordonnée par la Directrice exécutive et la Responsable des ressources humaines, des réunions ont été tenues mensuellement avec les 4 délégués du personnel et le séminaire annuel portant sur l'organisation du travail s'est tenu en septembre 2011.

“Le Secrétariat international a fait l'objet d'une importante réorganisation et il est désormais mieux en mesure de poursuivre ses objectifs. La nouvelle structure organisationnelle, une définition plus claire des fonctions et l'introduction d'un niveau de gestion intermédiaire et d'un comité de pilotage ont permis d'améliorer l'efficacité des actions”.

Evaluation SIDA, 2012 “Steadfast in Progress”

Par ailleurs, le groupe de travail du BI portant sur les questions Ressources Humaines et intégrant des membres du staff, la

Direction générale exécutive et la Responsable Ressources Humaines a poursuivi ses travaux de façon très utile durant le premier trimestre 2011.

Il a permis dans un premier temps de clarifier les rôles et les responsabilités au sein du SI et du BI. Cela a eu comme effet une plus grande sensibilisation du BI aux questions de Ressources Humaines. Il a ensuite abouti à l'identification d'un certain nombre de chantiers à entreprendre et de certaines procédures à mettre en place, à améliorer ou sur lesquelles l'information doit être renforcée.

Les deux plus importants chantiers ouverts en 2012 découlant de ce groupe de travail sont :

- Un travail sur la comparaison entre les rémunérations de la FIDH et celles d'autres ONG.

- Un travail de description des fonctions au sein du SI, qui a comme objectif de préciser les missions et responsabilités dans chaque fonction.

Ces deux chantiers doivent aboutir, si possible fin 2012, à une refonte de la grille de classification et de la grille des rémunérations.

L'amélioration des rémunérations des salarié-e-s reste un enjeu important dans le contexte actuel de contraintes financières accrues par la crise mondiale et d'augmentation du coût de la vie dans certaines villes d'exercice de l'activité professionnelle des membres du SI.

> Priorisation, programmation, reporting et évaluation

Afin de contribuer à la priorisation des activités, une réunion mensuelle a été instituée en 2011. Des arbitrages sont ainsi effectués sur la base des « priorités mensuelles » adressées par chaque bureau du SI au comité de pilotage et à la Présidente.

Dans le but d'améliorer le système de reporting, cette année un travail a été entrepris pour mieux expliciter les objectifs et les échéances liés au système unique de reporting et de programmation afin qu'il soit optimisé.

Parallèlement un cahier des charges a été élaboré pour que cet outil soit plus collaboratif et plus facile d'utilisation. La systématisation du reporting doit encore être améliorée, tout comme l'adaptation et la réflexion et autour d'indicateurs pertinents.

Les programmes d'action sont établis par zone et par thème, et sont régulièrement évalués et ajustés sur la base des contacts quotidiens avec les ligues présentes sur le terrain, et les membres du Bureau international. Les moments d'échanges stratégiques entre les trois piliers de la FIDH (SI, BI et ligues) sont aussi des occasions uniques de faire une synthèse entre l'expérience de terrain des ligues et l'expertise du Secrétariat international. En étant en interaction permanente avec la société civile locale, la FIDH peut identifier rapidement les obstacles locaux aux actions envisagées et prendre les mesures nécessaires pour adapter les activités.

En 2011, 2 programmes d'action de la FIDH ont été évalués par des consultants externes mobilisant l'ensemble des équipes : le programme "Briser l'isolement des organisations de défense des droits de l'Homme" financé par la Commission européenne et le programme "Liberté d'expression", soutenu par l'Agence suédoise internationale de coopération au développement (SIDA).

Une évaluation sur la mise en œuvre du Plan pluriannuel stratégique de la FIDH (2009-2011) a également été réalisée par SIDA. Ces évaluations aident la FIDH à analyser l'efficacité des actions et évaluer leur pertinence par rapport aux objectifs fixés.

La FIDH est en train de mettre en place un nouveau Système Intégré de Gestion (SIG). Ce système, lancé en 2011, sera opérationnel en 2012 et traitera ensemble la gestion comptable analytique et budgétaire ainsi que le suivi et le reporting des programmes d'action aux bailleurs de fonds.

> Évaluation et gestion des risques

La FIDH applique un principe de "sécurité maximale" garantissant la confidentialité de ses sources et ne mettant pas en œuvre des activités qui exposeraient les membres du Secrétariat international et les défenseurs ou les organisations concernées à des risques accrus. Toutes les activités prévues sont mises en œuvre avec les organisations membres et partenaires, qui sont elles-mêmes les mieux placées pour évaluer les risques associés à chaque activité. La FIDH s'emploie à mettre en place des techniques de communication sécurisée, ce qui contribue

significativement à la réduction de ces risques. En 2010-2011 un module de formation sur la sécurité des missions a été mis en place et permis d'élaborer des guidelines qui figurent désormais dans le « kit mission » et qui sont très régulièrement ajustées.

> Échanges stratégiques et formation

Le programme de réunions stratégiques au sein du SI s'est poursuivi. Les sujets prioritairement traités ont concerné la recherche de fonds, et l'élaboration d'un "kit mission" (incluant notamment un Vademecum de préparation des missions, des termes de référence type, un vademecum sur le recueil de témoignages de victimes..).

La FIDH a continué d'avoir une politique de formation soutenue. En 2011, comme en 2010, 28 membres du SI ont été formés au travers de modules divers (langues, outils bureautiques, nouveaux outils web, sécurité des missions, prise de parole en public).

De même, la FIDH continue d'être une source de formation et de transmission entre les générations avec l'accueil de 33 stagiaires sur les 8 sites de la FIDH (13 nationalités sont représentées).

Objectif 2

Faire appel à des expertises externes

En plus des chargés de mission, experts bénévoles originaires de tous les continents qui participent à toutes les missions de terrain de la FIDH, en 2011, la FIDH a fait appel au concours de professionnels externes dans certains aspects de ses activités. Ainsi, face aux besoins des ligues membres et du secrétariat international en matière de nouvelles technologies, la FIDH s'est appuyée sur plusieurs prestataires concernant les domaines de la sécurisation des données, de l'intranet, du web et des réseaux sociaux.

La FIDH a également accru ses recours à des cabinets d'avocats *pro bono* dans le cadre de son groupe d'action judiciaire (GAJ) pour répondre aux défis d'ordre juridique auxquels elle est confrontée.

La FIDH a aussi eu recours à une agence en matière de collecte de dons auprès du grand public.

Défi interne 3

Renforcer la capacité de mobilisation publique et développer l'impact protecteur et l'influence de la FIDH

Objectif 1

Une communication de la fidh renforcée

Dans la continuité des chantiers entrepris en 2010, et en conformité avec le Schéma directeur de communication de la FIDH, l'année 2011 aura été l'occasion d'installer un volet plus « institutionnel » à la communication de la FIDH. Cette stratégie, qui répondait notamment à une demande des ligues, s'est déclinée sur 3 axes : la communication sur la FIDH, la valorisation des impacts et l'interaction avec les ligues.

> Communication sur la FIDH

L'acronyme « FIDH », sans le déroulé « Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme », acté en 2010, a été décliné en 2011 sur tous les supports de communication et est maintenant approprié. Pour renforcer l'appartenance au réseau FIDH, un logo « membre de la FIDH », en 14 langues, a été envoyé aux 164 ligues, un travail de suivi personnalisé continuera à être mené en 2012.

La valorisation des impacts de l'action de la FIDH

Rendre plus visibles les victoires, les résultats positifs auxquels la FIDH a pu contribuer était l'un des principaux objectifs en terme de communication. Principaux supports de cette valorisation : la Newsletter, le site internet de la FIDH et les réseaux sociaux. La Newsletter a été repensée et une nouvelle formule lancée en août 2011. Alternant des déclinaisons dites « générales » (présentant des sélections d'actions et de publications de la FIDH) et des « Éclaircies » consacrées aux victoires et aux bonnes nouvelles. Cette Newsletter, réalisée en anglais et en français, est envoyée à quelques 28 000 abonnés, aux ligues membres, aux donateurs et aux bailleurs de fonds. Un

Bilan annuel 2011 a également été envoyé début 2012. Réalisé sous forme de bande dessinée, ce Bilan a également été ré-imprimé en réponse à une forte demande. Le site internet a été adapté, avec plus de photos et de vidéos, et permet notamment une meilleure circulation sur les informations en Une. Enfin l'utilisation des réseaux sociaux et notamment Twitter (voir infra) a été systématisée.

> L'interaction avec les ligues

Le groupe de travail Communication du Bureau international, créé en 2010, a permis d'impliquer, à travers leurs représentants, les ligues dans la réflexion sur les orientations de la communication. Ainsi les membres du groupe se sont fait davantage l'écho des actions et initiatives de communication de la FIDH auprès des ligues de leur région.

Par ailleurs, la communication avec les ligues a été renforcée grâce à la création ou le renforcement d'outils spécifiques, tels que les Newsletters géographiques, qui permettent d'informer les ligues des activités sur la région et de leurs impacts, la Newsletter de la FIDH, ou encore les comptes twitter. Les ligues ont été également régulièrement sollicitées pour relayer, et s'approprier les actions de mobilisation de la FIDH comme par exemple lors de l'arrestation d'Ales Bialiatski, ou lors des révoltes arabes. Enfin, des opérations ont été organisées en coordination avec les ligues membres de la FIDH, comme par exemple à l'occasion de la sortie du rapport annuel de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, ou avec la Ligue finlandaise au moment des révoltes arabes, conciliant conférence de presse, interviews et rendez-vous institutionnels.

Objectif 2

Renforcer la communication auprès des médias

> 2011, une année exceptionnelle

Avec les révolutions arabes, 2011 a été une année exceptionnelle pour les droits de l'Homme et la FIDH a dû s'adapter et développer encore sa proactivité face aux sollicitations qui se sont démultipliées en début d'année. La FIDH a dû également adapter ses outils, avec notamment une appropriation des réseaux sociaux et en particulier de twitter. Enfin, une meilleure pénétration des médias anglophones et dans les pays nordiques était un enjeu important pour 2011.

À la faveur des révoltes arabes, la FIDH a franchi un véritable seuil en matière médiatique avec plus de 20 114 articles citant l'organisation sur le web (médias en ligne, sites d'infos, blogs)

contre 7 167 en 2010, toutes langues et régions confondues. Janvier et février concentrent la moitié des retours presse de l'année : source d'information incontournable lorsque les journalistes ne pouvaient entrer en Tunisie, juste avant la chute de Ben Ali, la FIDH a été ensuite sollicitée pour livrer son analyse de la situation dans le pays et sur la région. Ce contexte exceptionnel aura aussi permis à la FIDH de favoriser la prise de parole dans des médias internationaux de ses ligues membres dans le monde arabe.

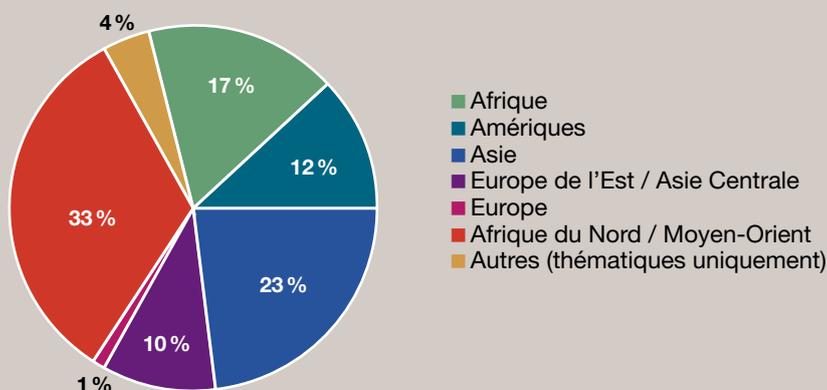
La FIDH s'est adaptée pour réagir au mieux et au plus vite aux événements, et a développé une communication directe avec les agences de presse, mais surtout favorisé la communication sur le web, via son site internet et les réseaux sociaux notamment.

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Documents diffusés à la presse

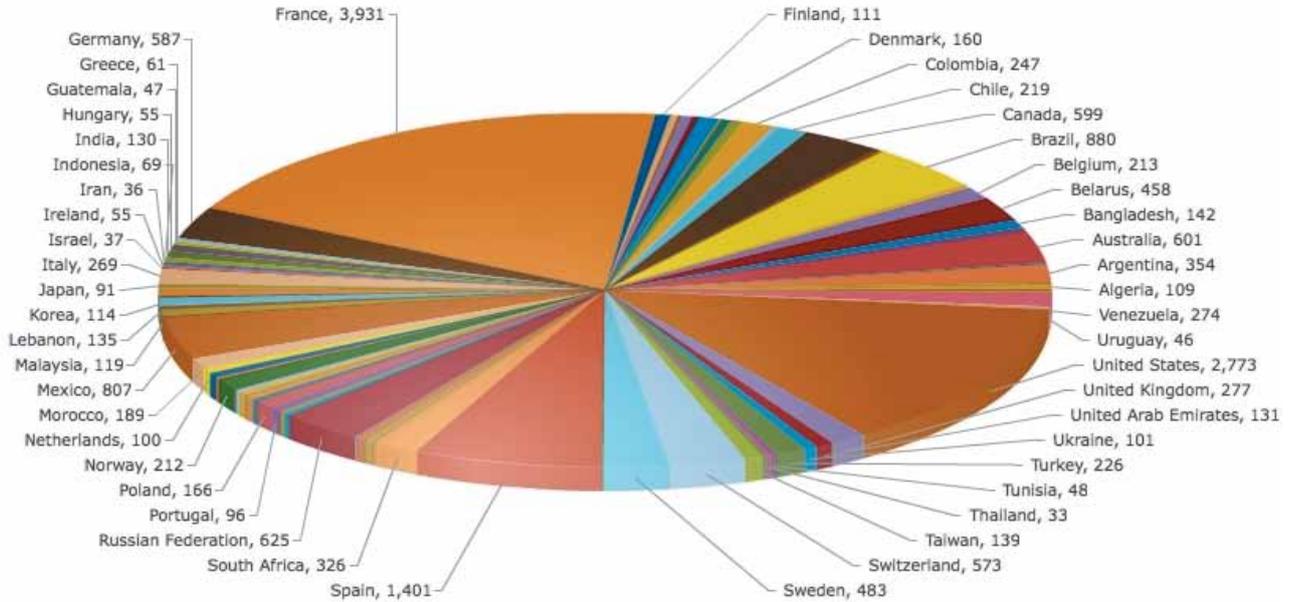
Zones géographiques	2010	2011
Afrique	76	95 – dont 19 obs
Amériques	74	68 – dont 13 obs
Asie	93	126 – dont 30 obs
Europe de l'Est / Asie Centrale	56	55 – dont 12 obs
Europe	16	7 – dont 4 obs
Afrique du Nord / Moyen-Orient	99	187 – dont 40 obs
Autres (thématiques uniquement)	45	20
TOTAL	459	558

Répartition par zone géographique des documents diffusés à la presse en 2011

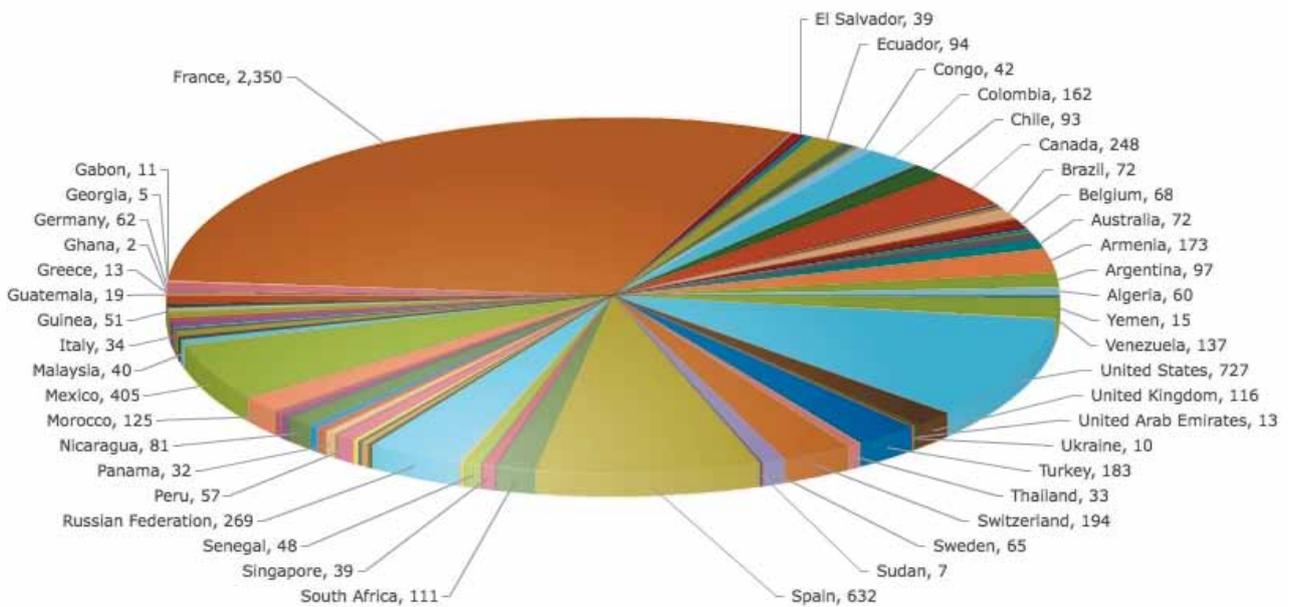


> Analyse des retours presse

2011 – Répartition des retours presse par pays



2010 – Répartition des retours presse par pays



Le nombre de reprises reste toujours très élevé en France, où la FIDH a son siège. Mais on enregistre une hausse plus importante des retours aux États-Unis (2 769 en 2011 contre 710 en 2010), en Espagne (1390 en 2011 contre 629 en 2010), et dans les pays nordiques, notamment la Suède, avec 481 retours contre 67 en 2010, et l'apparition de la Finlande ou la Norvège. Ces résultats en hausse viennent souligner également le fait que les événements dans le monde arabe et le rôle d'information et d'analyse joué par la FIDH ont permis une plus grande « internationalisation », via les reprises par des agences de presse telles que Associated press, Reuters, EFE... ont circulé dans le monde entier.

Le nombre de retours presse a également considérablement augmenté en Russie (613 mentions en 2010 contre 266 en 2011), suite logique des efforts déployés dans cette région au moment du Congrès de la FIDH en 2010, mais également de la mobilisation liée au procès et la détention au Bélarus d'Ales Bialiatski, Vice-président de la FIDH et Président du Centre des droits de l'Homme « Viasna » (membre de la FIDH au Bélarus).

FOCUS

Un dossier spécial a été créé en amont du 10ème anniversaire des attentats du 11 septembre sur le site internet de la FIDH sur le thème « Antiterrorisme et droits de l'Homme » : un texte général présentant le bilan de 10 ans de lutte contre le terrorisme et son impact sur les droits de l'Homme, était complété par des analyses par région, des interviews filmées d'experts de la FIDH, et des liens vers tous les rapports de la FIDH sur le sujet. La FIDH s'est ainsi positionnée en amont sur cet anniversaire, proposant de surcroît un angle particulier aux journalistes pour traiter du sujet. Les retombées presse ont donc été importantes avec -entre autres - des papiers conséquents dans Le Monde, des interviews sur RFI en français, en espagnol et en russe, France inter, France info, RTL, BBC ou encore Al Jazeera et une dépêche EFE qui a permis une forte reprise dans la presse latino-américaine.

Quelques résultats

- La conférence de presse du Bureau international, le 25 mars, sur les révolutions arabes : plus de 30 rédactions de médias du monde entier (presse arabe : ex Al Jazeera, Al Aram, Middle East news agency ; presse américaine : Fox News ; presse brésilienne : o Estado de São Paulo ; principales radios et télévisions françaises).
- La conférence presse de retour de mission d'enquête sur la Libye sur les violations dont sont victimes les migrants, le 18 mai : plus de 20 rédactions dont Al Jazeera, Arte, AFP, 20 minutes, Africa 24.
- Côte d'Ivoire : à la suite de la mission d'enquête de mars 2011, de la mission de plaidoyer de mai-juin 2011 et de la conférence de presse à Abidjan, la couverture a été très importante dans les principaux médias français (dont Libération, le Monde, etc...) et bénéficiant d'une forte audience en Afrique (citations

à de nombreuses reprises par RFI, Jeune Afrique, France 24, TV5, etc.) mais aussi dans la presse anglophone, italienne, brésilienne, espagnole.

> Objectif 3 Développer l'audiovisuel

L'objectif en 2011 était d'affiner sa stratégie vidéo (témoignages audiovisuels, interviews et films documentaires), audio (témoignages et interviews) et photo, d'améliorer la qualité et la méthode de production, et d'optimiser la diffusion.

Un groupe audiovisuel a été créé à cette fin au sein du Secrétariat international, dont la mission est de coordonner tous les projets audiovisuels, de la conception à diffusion.

Trois films ont été réalisés :

- Un documentaire sur la situation des droits de l'Homme au Bélarus.
- Un documentaire sur la détention d'Ales Bialiatski - et plus généralement sur la problématique de la détention arbitraire dans la région Europe de l'est et Asie centrale.
- Un documentaire sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme au Nicaragua, en appui d'un rapport international d'enquête sur le sujet.

Par ailleurs, plusieurs dizaines d'interviews et de témoignages audiovisuels de défenseurs ont été réalisés en 2011, tant sur la situation générale des droits de l'Homme (14) que sur la situation des militants (15) au niveau local.

Tous ces outils audiovisuels ont été diffusés sur dailymotion et/ou youtube.

En outre, en 2011, l'Observatoire a également apporté son soutien à la production d'un documentaire par le réalisateur Thierry Michel (Congo River, Katanga Business) sur l'assassinat des deux défenseurs des droits de l'Homme Congolais, Floribert Chebeya et Fidèle Bazana, par le biais d'un accord de partenariat avec la maison de production du réalisateur. L'Observatoire a participé à la promotion du documentaire et au renforcement de son impact médiatique tout au long de l'année 2011. Le film est sorti en février 2012, et de nombreuses avant premières et autres projections ont eu lieu en Belgique, en Suisse et en France.

FOCUS

***Bitter Winter in Belarus* : un saut vers une production de qualité et d'excellents canaux de diffusion**

Ce film de 7 minutes, réalisé par un professionnel pendant la mission de la FIDH sur la répression de la société civile au Bélarus après l'élection présidentielle, a permis de sensibiliser le grand public à la situation de répression au Bélarus, apporter un soutien à la ligue Bélarusse et donner une voix aux victimes, faire connaître la FIDH (notamment dans la région), et servir de plaidoyer, en complément du rapport de mission.

Il a été diffusé sur Dailymotion et youtube (via un des bloggers de la région, Facebook et les réseaux de nos ligues de la région), sur le site de la FIDH, de certaines ligues et des sites d'information indépendants de la région, sur des listes de diffusions spécialisées en Europe et à travers des communiqués lors de la diffusion du rapport, de conférences et manifestations sur Bélarus.

> Objectif 4

Renforcer la communication auprès du grand public au travers du web et des publications de la FIDH

Les révolutions arabes ont encore témoigné de l'importance croissante des nouvelles technologies de l'information dans le domaine des droits humains. Le rôle essentiel qu'ont joué les téléphones mobiles, l'internet et les réseaux sociaux pour promouvoir les droits humains et la démocratie est maintenant universellement reconnu. La FIDH s'est adaptée à cette évolution, en menant notamment un audit externe sur sa stratégie digitale et les outils afférents. La plupart des recommandations de l'audit ont été suivies et appliquées en 2011.

Le site internet a été priorisé. L'abandon du blog de la FIDH a permis d'optimiser l'alimentation du site en images et en vidéos. L'ergonomie du site a été améliorée. Après la version russophone en 2010, les versions arabophones et hispanophones ont été actualisées en 2011. Seuls les relais, sur le site internet de la FIDH, des flux RSS des sites des ligues membres n'ont pas pu être mis en place, car nécessitant une technologie complexe.

Dans une double dynamique d'amplification et de valorisation de l'action de la FIDH, plusieurs outils spécifiques ont été améliorés ou développés en 2011 sur le web : la Newsletter de la FIDH a été complètement remaniée (voir supra). Un site spécial a été créé dès l'arrestation d'Ales Bialiatski, Vice-président de la FIDH et Président du Centre des droits de l'Homme « Viasna » (membre de la FIDH au Bélarus), en russe, français et anglais. Une web application a été développée pour présenter la situation des 16 défenseurs des droits humains détenus dans les prisons ouzbeks, permettant d'apporter une tonalité nouvelle, plus grand public, à la communication de la FIDH, par une présentation graphique et interactive originale. Enfin, des dossiers « Storify », outil permettant d'agrèger des

contenus très divers sur un thème donné, viennent désormais éclairer les informations faisant l'actualité.

Cette stratégie s'est illustrée par une nette augmentation de la fréquentation du site, plus de 20 % par rapport à 2010, particulièrement des États-Unis (+16 %) et du Royaume Uni (+28 %) -le monde anglophone était une cible prioritaire de la FIDH en 2011- mais aussi de France, du Canada, de Belgique ou de Suisse. Les visiteurs internautes des États-Unis et de France demeurent les plus nombreux. Par ailleurs, le printemps arabe aura permis au site de se développer dans plusieurs pays, particulièrement dans la région Afrique du nord / Moyen-Orient : + 2 300 % de visiteurs au Bahreïn ; + 274 % en Tunisie. Cette tendance est confirmée par l'augmentation de plus de 500 % de fréquentation du site en arabe. Le nombre de visiteurs hispanophones est en revanche en diminution, conséquences d'une production plus importante en français et en anglais, notamment liées aux révoltes arabes. La création d'un compte twitter et d'une newsletter en espagnol en 2012 devrait compenser cette déperdition.

Une formation à une meilleure exploitation des réseaux sociaux a été également dispensée à une partie du staff et aura permis notamment d'affiner la stratégie de la FIDH sur Twitter. Deux comptes en français et en anglais sont gérés par le bureau presse, des comptes existent par ailleurs en arabe, en persan, ainsi que des comptes spécifiques sur l'Afrique et l'Union européenne. Ces comptes ont permis d'atteindre les objectifs fixés d'interaction avec les ligues, de sensibilisation des journalistes et notamment anglophones, et d'atteindre un public sensibilisé à la question des droits de l'Homme (ONG et institutions internationales, mais également un large public d'étudiants, chercheurs et avocats).

La FIDH a ainsi pu capitaliser des followers influents et commencer à exister sur la toile, par effet démultiplicateur. Les tweets relatifs à la situation au Bahreïn, par exemple, ont été repris par une communauté bahreïni très dynamique, et donc des centaines de milliers de retweets.

Sur Facebook, l'année 2011, bénéficiant du printemps arabe, a connu une augmentation de 135 % de fans. Quelques activités ponctuelles ont pu faire l'objet de création de contenu spécifique, mais l'investissement en temps reste trop contraignant pour pouvoir abandonner l'alimentation automatique par le site internet. Des pages Wikipédia ont par ailleurs été créées en arabe et en russe.

Défi interne 4

Consolider l'augmentation et la durabilité des ressources financières

Objectif

Sécuriser les activités et le développement de la FIDH

La crise financière qui a affecté plusieurs partenaires financiers de la FIDH en 2010, a été durement ressentie en 2011. Les efforts de collecte de fonds de la FIDH se sont heurtés à la fois à une réduction des fonds disponibles pour la lutte en faveur des droits de l'Homme et aux politiques de bailleurs de fonds davantage enclins à financer les ONG locales.

Confrontée à ces défis, la FIDH a maintenu sa démarche de consolidation de ses ressources et de diversification de ses sources de financement. Avec le groupe de travail sur les "Finances" du Bureau international (BI), la FIDH a réajusté sa stratégie de recherche de fonds qui a été adoptée par le BI en juillet 2011. Celle-ci met l'accent sur les grands donateurs institutionnels et privés, le renforcement de collaborations avec des entreprises, la contribution des organisations membres de la FIDH et les dons individuels privés.

Dans le cadre de cette stratégie, la FIDH a également développé des programmes bilatéraux avec des organisations membres, portant sur des situations spécifiques, comme celles de la Guinée Conakry et d'Haïti. Compte tenu de ces premières expériences positives, cette démarche a été élargie à un programme au Bélarus en 2012.

En 2011, les ressources de la FIDH s'élevaient à 5,3 millions d'Euros, provenant d'un total de 25 donateurs. 66 % des fonds provenaient de donateurs publics et 34 % de ressources privées. Malgré un contexte extrêmement défavorable, les revenus de la FIDH ont augmenté de 14 % entre 2009 et 2011.

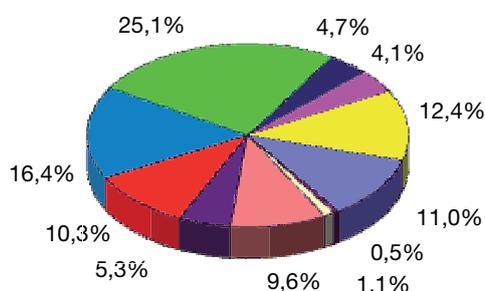
État financier de la FIDH (en milliers d'Euros)

	2011
Recettes	5366
Dépenses	5085
Financement non affecté (%)	33
Donateurs publics (%)	66
Donateurs privés (%)	34

La FIDH s'efforce de réaliser un équilibre entre les ressources de financement publiques et privées. En 2011, les principaux donateurs publics étaient le Gouvernement suédois (SIDA), la Commission Européenne ainsi que les gouvernements de Finlande, France, Irlande, Norvège et Pays-Bas. Les principales ressources de financement privées étaient le Sigrid Rausing Trust, le fonds de placement *Libertés et Solidarités* et la Fondation de France. Les dix plus importants donateurs ont représenté 74 % des financements en 2011. Le financement non affecté a augmenté et représente désormais un tiers de la totalité des financements.

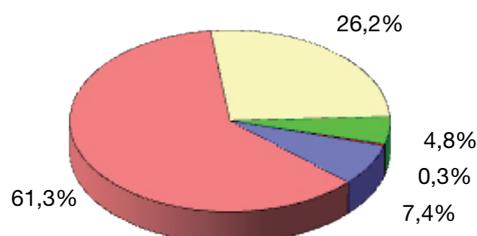
Rapport financier 2011

DÉPENSES



	En euro
11,0 % Protéger les défenseurs des droits de l'Homme	561 526
0,5 % Promouvoir le respect des droits des femmes	25 246
1,1 % Promouvoir les droits des personnes migrantes, déplacées et réfugiées	55 063
9,6 % Promouvoir l'administration de la justice et lutter contre l'impunité	489 127
5,3 % Renforcer le respect des droits de l'Homme dans le cadre de la mondialisation	267 227
10,3 % Renforcer les instruments et mécanismes internationaux et régionaux de protection	522 041
16,4 % Soutenir le respect des droits de l'Homme et de l'Etat de droit en période de conflits, situations d'urgence ou de transition politique	833 087
25,1 % Renforcer la capacité de mobilisation : réseau FIDH	1 274 468
4,2 % Renforcer la capacité de mobilisation : communication externe	215 499
4,1 % Coûts logistiques pour la mise en place des actions	206 373
12,4 % Communication, recherche de fonds et coûts administratifs	634 962
Total dépenses :	5 084 979

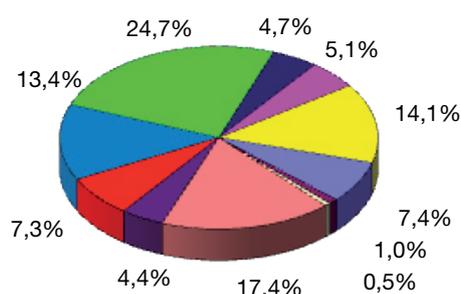
RECETTES



	En euro
7,4 % Cotisations et dons	394 818
61,3 % Subventions affectées	3 287 316
26,2 % Subventions non affectées	1 406 052
4,8 % Autres produits	259 959
0,3 % Produits financiers et exceptionnels	17 397
Total recettes :	5 365 542

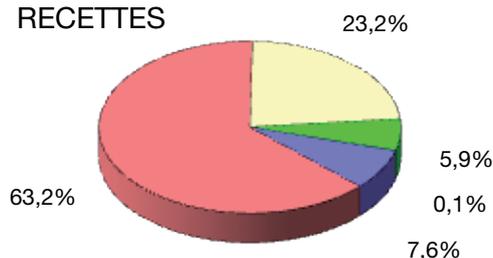
RAPPORT FINANCIER 2010

DÉPENSES



	En euro
7,4 % Protéger les défenseurs des droits de l'Homme	380 418
1,0 % Promouvoir le respect des droits des femmes	49 503
0,5 % Promouvoir les droits des personnes migrantes, déplacées et réfugiées	27 996
17,4 % Promouvoir l'administration de la justice et lutter contre l'impunité	898 635
4,4 % Renforcer le respect des droits de l'Homme dans le cadre de la mondialisation	226 069
7,3 % Renforcer les instruments et mécanismes internationaux et régionaux de protection	374 900
13,4 % Soutenir le respect des droits de l'Homme et de l'Etat de droit en période de conflits, situations d'urgence ou de transition politique	692 810
24,7 % Renforcer la capacité de mobilisation : réseau FIDH	1 273 702
4,7 % Renforcer la capacité de mobilisation : communication externe	241 800
5,1 % Coûts logistiques pour la mise en place des actions	261 006
14,1 % Communication, recherche de fonds et coûts administratifs	725 813
Total dépenses :	5 152 652

RECETTES



	En euro
7,6 % Cotisations et dons	383 154
63,2 % Subventions affectées	3 177 607
23,2 % Subventions non affectées	1 167 155
5,9 % Autres produits	295 439
0,1 % Produits financiers et exceptionnels	4 098
Total recettes :	5 027 453

NB : Les comptes annuels audités de la FIDH sont disponibles et peuvent être consultés sur le site internet de la FIDH : www.fidh.org

Ils nous soutiennent

La FIDH remercie les institutions, fondations et entreprises qui soutiennent ses actions, en particulier :

Institutions internationales et nationales

Agence suédoise internationale de coopération au développement (SIDA), Commission européenne, Fonds de contributions volontaires des Nations unies pour les victimes de la torture, Ministère des Affaires étrangères de Finlande, Ministère des Affaires étrangères de France, Irish Aid, Ministère des Affaires étrangères de Norvège, Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, Foreign and Commonwealth Office, Organisation internationale de la Francophonie, Unesco.

Fondations, associations et autres institutions

Barreau de Paris, Commonwealth Foundation, Evangelische Entwicklungsdienst (EED), FACT, FORD Foundation, Fondation de France, Infans, National Endowment for Democracy, Open Society Foundations, Sigrid Rausing Trust, The John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, Fondation Un monde par tous, Mairie de Paris, Droits et démocratie, OSISA.

Entreprises

Caisse des Dépôts et Consignations, Carrefour Solidarités, Dailymotion, FNAC, Gandi, Hermès, Kyodo, La Banque Postale, La Banque Postale Asset Management, Le Guide du Routard, Le Nouvel Observateur, Limite, Macif, Palais de Tokyo, Sego, Théâtre de l'Atelier, Théâtre de Chaillot, Les visiteurs du soir.

Les membres du Comité de soutien, présidé par Denis Olivennes, les interprètes, traducteurs et autres bénévoles, ainsi que les particuliers, les organisations non-gouvernementales nationales et internationales et les organisations intergouvernementales qui se sont mobilisés à ses côtés.





fidh

La FIDH
fédère **164** organisations de
défense des droits de l'Homme
réparties sur les **5** continents

FIDH - Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme
17, passage de la Main-d'Or - 75011 Paris - France
CCP Paris: 76 76 Z
Tel: (33-1) 43 55 25 18 / Fax: (33-1) 43 55 18 80
www.fidh.org